

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 6 MAI 2024**

Le lundi 06 mai 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 30 avril 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 02 mai 2024.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BUSSY	Mme DASPET	M. DIDIER
Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON
M. EPARA EPARA	Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS
M. GLEIZES	Mme GOFFAUX-ESPEJO	M. GOULIN
Mme GUHL	Mme HALIL BELLAH	Mme HERRERO
M. JALLAMION	Mme JASSIN	Mme NAGELS
M. PLIEZ	Mme PRIMET	M. ROGER
M. SAKHO	M. SALACHAS	M. SAMAKE
M. SAUVAGE	M. SOREL	Mme TRACHEZ

S'ETAIENT EXCUSES

Mme De MASSOL	Mme ZIANE
M. JOSEPH	

POUVOIRS

M. BOUHDIDA-LASSERRE a donné pouvoir à Mme GARRIGOS
M. BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER
M. CHEVANDIER a donné pouvoir à Mme EKON
Mme DASPET a donné pouvoir à M. SALACHAS en début de séance
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à M. JALLAMION
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. BUSSY
M. HOCQUARD a donné pouvoir à M. GOULIN
M. INDJIC a donné pouvoir à Mme DJELLALI
M. JARDIN a donné pouvoir à M. SAUVAGE
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO
M. RIVIER a donné pouvoir à Mme HERRERO
M. SAKHO a donné pouvoir à M. ROGER en fin de séance
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à M. GLEIZES en début de séance

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme MARTINETTO

Ordre du jour

1. Délibérations.....	7
202024053 : Désignation d'un secrétaire de séance	7
202024054 : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024.....	7
202024055 : Approbation du compte administratif 2023 de l'Etat spécial du 20 ^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	8
2024 DAE 104 : Subventions (21 500 euros) à quatre associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	9
2024 DDCT 59 : Subventions (27 000 euros) à 17 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 20 ^e arrondissement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	10
2024 DDCT 61 : Financement de 95 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 503 861 euros à 76 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	11
2024 DDCT 68 : Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires-Subventions de fonctionnement (85 800 euros) à 11 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur	12
2024 DDCT 69 : Pour une transition socio-écologique et économique durable subventions à 17associations pour 18 projets (92 500 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur	13
2024 DDCT 72 Actions en faveur du « sport pour tous » dans les quartiers populaires - subventions de 12 associations pour 12 actions (40 500 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	14
2024 DAC 132 Convention de concession de droits d'auteur avec l'association du Ratriat pour la réalisation d'une intervention artistique sur le mur de l'école du retrait (20e). Mme Marthe NAGELS rapporteure	16
2024 DVD 43 Stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'immatriculation des Véhicules. M. Vincent GOULIN rapporteur.	17
2024 DAE 3 Subvention (308 982 €) et avenants aux conventions établies entre l'association ETCLD (44) et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et les EBE 13 Avenir, Activ'18, Émile et Rosa, La Compagnie du 20 ^e . Mme Carine EKON rapporteure	17
2024 DAC 257 Subventions (26.500 euros) à onze associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure	19
2024 DAC 411 Eglise Notre-Dame-de-la-Croix (20e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris-Paroisse Notre-Dame-de-la-Croix- de déposer un permis de construire. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure.....	19
2024 DAE 114 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions. Mme Carine EKON rapporteure.....	20
2024 DJS 79 Subventions (217 000 €) conventions et avenant avec 6 associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits. M. Lyes BOUHDIRA-LASSERRE rapporteur.....	21
2024 DSP 10 Subventions (71 410 euros) et conventions avec 4 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (17e,18e,19e, 20e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	23
2024 DSOL 47 : Subventions (20 000 euros) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure .	23

2024 DASCO 31 Subvention d'investissement (20.000 euros) et convention avec l'association "La Cyclofficine de Paris" au titre du Budget Participatif Parisien du 20e arrondissement – Édition. Mme Anne BAUDONNE.....	24
2024 DSOL 37 Subventions (619 845 euros) et conventions avec 8 associations pour leurs programmes d'hébergement solidaire et d'accompagnement en faveur de personnes exilées, des demandeurs d'asile et réfugiés. M. Antoine ALIBERT rapporteur	25
2024 DSOL 55 Subventions (375.740 euros) à quinze associations pour leurs actions d'accès aux droits, et à la culture. Convention ASIAD	26
2024 DDCT 60 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (325 000 euros) à 75 associations pour le financement de 94 projets dans les quartiers populaires parisiens	26
2024 DDCT 69 Pour une transition socio-écologique et économique durable subventions à 17associations pour 18 projets (92 500 euros)	26
2024 DDCT 70 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 200 euros) à 27 associations pour le financement de 30 projets	26
2024 DDCT 71.....	26
2024 DAC 259 Subvention d'équipement (1.000 euros) à l'association Les Pas Sages des Vignoles	26
2024 DSOL 48 Subventions (29 450 euros) à treize associations pour leurs actions de soutien aux seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens.	26
2024 DAC 05 Subventions (1.150.000 euros) et avenants à conventions avec 2 structures culturelles de spectacle vivant du 20e arrondissement (20e).....	26
2024 DAC 20 Subventions (705.000 euros) et avenants à convention avec trois structures de création et de diffusion de la danse (PC, 18 ^e , 20 ^e).....	26
2024 DAC 75 Subventions (80.000 euros) à trois structures au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Ephémère et Union des Musiciens de Jazz.....	26
2024 DAC 121 Subventions (23.000 euros) aux associations Lézarts de la Bièvre (13e) et Art Azoï (20e)	27
2024 DAC 176 Subventions (321.000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions	27
2024 DAC 233 Subvention (4.000 euros) en faveur de l'association Les Belles Absentes pour le festival du haut des cimes (20e).....	27
2024 DAC 357 Subventions (300.000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions.....	27
2024056 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé et solidaire, situé au sein du jardin public Vitaly au 20 rue de Fontarabie (20e) - Convention d'occupation d'usage du domaine public avec l'association "Les Ombres Potagères"	27
2024 DJS 20 subventions (137 000 euros) à vingt et une associations sportives localisées (dont 9 CPO et 1 avenant à l a CPO) (20e).....	27
2024 DJS 94 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et les baignades dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette	27
2024 SG 23 Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris	27
2024 DAE 113 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 €	27
2024 DSOL 15 Subventions (66 500 euros) à 7 associations et avenant N°2 à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.....	27

2024 DSP 16 Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques	27
2024 DSP 17 Subventions (245 000 euros) à dix associations et conventions pour six associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens.....	27
2024 DLH 78 Location de 5 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 10 rue de la Bidassoa (20e) à AXIMO - avenant à bail emphytéotique.....	27
2024 DLH 100 Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux.....	27
2024 DFPE 25 Subvention (116 240 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale située 105, rue Alexandre Dumas (20e).....	27
2024 DFPE 53 Subventions (323 834 euros), avenant n° 5 et subvention (25 000 euros) et convention d'investissement à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant.....	27
2024 DFPE 56 Subvention (51 871 euros), avenant n° 4 et subvention (3 788 euros) et convention d'investissement à l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale située 37 rue de la Réunion (20e)	27
2024 DFPE 68 Subvention (2 202 480 euros), avenant n° 3 à l'association ENFANT PRESENT pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant	28
2024 DFPE 70 Subvention (191 593 euros), avenant n° 4 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale située 38, rue de Terre Neuve (20e).....	28
2024 DFPE 93 Subvention (90 097 €), avenant n°4, et subvention (16 568 €) et convention avec l'association Métramômes (20e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes, de rénovation et d'aménagement.....	28
2024 DFPE 112 Subvention (139 154 €), avenant n°4 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20°) pour la halte-garderie Le Petit Relais, située 155 rue de Pelleport (20°).....	28
2024 DJS 96 Convention de partenariat et de mise à disposition avec l'association Jets d'encre dans le cadre de l'organisation du festival Espresso (changement de rapporteur).....	28
2024 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros).....	28
2024 DASCO 19 Subventions d'investissement (279 320 euros) à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024	28
2024 DFPE 77 Subvention à 3 associations pour le fonctionnement de 3 Lieux d'Accueil Enfants Parents dans les 15e, 18e et 20e arrondissements (Changement de rapporteur).....	28
2024 DFPE 114 Subventions (314 500 euros) avec CPO et avenant pour les associations Jeunesse de St-Vincent-de-Paul, Parrains Par Mille et Réseau Môm'Artre pour leurs actions de soutien à la parentalité (Changement de rapporteur).....	28
2024 DFPE 116 Subventions (106 994 euros) avec conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (Changement de rapporteur).....	28
2024 DSOL 39 Accueils de Jouï' : Subventions de fonctionnement (450 000€) à 8 associations gérant des accueils à destination de personnes en situation de grande exclusion-Conventions	28
2024 DSOL 52 Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention.....	28
2024 DSOL 57 Subventions (1 258 400 euros) et aides diverses dans le cadre de 3 conventions annuelles et 15 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité	28
2. Vœux	28

V20-2024-057 : Vœu du Conseil de quartier Belleville voté le 4 avril 2024 relatif à la suppression de la salle polyvalente multisports du centre sportif Alfred Nakache.....	28
V20-2024-058 Vœu pour la sauvegarde de la salle de danse du centre sportif Alfred Nakache sur proposition de Laurent SOREL.....	29
V20-2024-059 Vœu de l'exécutif relatif au projet de dojo solidaire implanté dans les locaux du centre sportif Alfred Nakache (20 ^e)	30
V20-2024-060 : Vœu de l'exécutif relatif aux coupes budgétaires de l'État dans les politiques culturelles parisiennes	35
V20-2024-061 : Vœu relatif à l'expulsion des étudiant.es de leur logement en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques.....	38
V20-2024-062 Vœu relatif à la suspension de l'AIRE par la Région Ile-de-France Déposé par Lila DJELLALI, Antoinette GUHL et le groupe écologiste du 20 ^e	40
V20-2024-063 : Vœu relatif à la rénovation du « Pavillon de l'Ermitage » Déposé par les élu.es du groupe Les Écologistes du 20 ^e	44
V20-2024-064 Vœu déposé par Geneviève GARRIGOS, Hamidou SAMAKE et les membres du groupe Paris en Commun relatif à la création d'un lieu de mémoire en hommage à Marzia Mohammadi et Hajar Mohammadi	46
V20-2024-065 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun relatif à un hommage à Maryse Condé	47
V20-2024-066 Vœu relatif au soutien aux civils palestiniens Déposé par Raphaëlle PRIMET et les élues et élus du groupe Communiste et Citoyen du 20 ^e arrondissement.....	48
V20-2024-067 : Vœu relatif à la remise en cause de la loi SRU par le Gouvernement. Déposé par Jacques BAUDRIER et les élues et élus du groupe Communiste et Citoyen.....	51
V20-2024-068 Vœu relatif aux suppressions de postes dans les écoles et les collèges parisiens. Déposé par Anne BAUDONNE et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen	54
V20-2024-069 Vœu de l'exécutif relatif à la réforme dite du "Choc des Savoirs"	55

M. PLIEZ

Bonjour à toutes et tous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs membres du public qui êtes avec nous ce soir, en ligne ou en salle. Nous sommes donc le lundi 6 mai 2024, à 18h. Le Conseil du 20^e se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère et chaque conseiller par moi-même le 30 avril 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour commencer ce Conseil, je suis heureux d'annoncer deux nouvelles délégations que j'ai attribuées : ainsi Antoine ALIBERT sera désormais en charge des solidarités, des affaires sociales, du plan climat, de la famille et de la parentalité. Quant à Geneviève GARRIGOS, elle sera désormais en charge de la ville du quart d'heure, de la lutte contre les discriminations et de l'inclusion des LGBTQIA+. Je vous remercie d'en prendre note.

Je voudrais dire quelques mots, comme je le fais parfois en début de ce Conseil ; d'abord je voudrais dire quelques mots pour les jeunes de notre arrondissement, et au-delà, en réaction au débat sur l'éducation. « *Il n'y a ni mauvaises herbes, ni mauvais hommes, il n'y a que de mauvais cultivateurs* ». Cette citation n'est pas de moi, mais de Victor Hugo ; c'est un extrait des Misérables. Notre responsabilité collective, notre responsabilité politique, est de garantir aux enfants et aux jeunes, des espaces protecteurs pour qu'ils puissent grandir sereinement et acquérir les ressources de leur émancipation. La musique réactionnaire nous fait revenir à des temps que l'on croyait révolus, les temps du martinet, d'une éducation humiliante et dévastatrice, le temps des uniformes, des groupes de niveau et de tous les outils de contrôle qui participent de ce retour de bâton conservateur. Bien sûr, les enfants font des bêtises, bien sûr les enfants peuvent être cruels, mais c'est évidemment par une compréhension fine de leur statut de mineurs vulnérables qu'il faut appréhender le questionnement qui doit être le nôtre collectivement. La prévention manque de moyens, les établissements scolaires manquent d'assistantes sociales et de psychologues scolaires, alors que c'est souvent là que les signes d'un mal-être se détectent en premier lieu. Pour cela, la communauté éducative est prête et les parents la soutiennent ; il faut désormais de la volonté politique, il faut agir. Ainsi, une exclusion temporaire suite à un conseil de discipline doit être l'occasion d'occuper l'élève intelligemment pendant la période, comme nous le faisons avec les associations locales, tout en le faisant réfléchir à ses actes et à leurs conséquences. L'exclusion, la punition sans possibilité de s'amender, le désœuvrement, ne feraient qu'aggraver sa situation.

Les fermetures de classe annoncées par le Rectorat sous l'égide du ministre de l'Education nationale sont une réponse purement comptable alors que des redéploiements permettraient d'agir et de mieux inclure tous les élèves, quel que soit leur niveau, quels que soient leurs besoins. Prévenir ; nous le faisons avec les équipes de prévention que je salue, avec un travail de veille active, avec les associations, avec les parents, la police et les magistrats, afin par exemple que de simples tensions ne dérivent pas en rixes. Nous le faisons en travaillant à rétablir les liens de confiance entre les jeunes et la police, par exemple en instaurant des peines alternatives aux amendes, amendes contractées pour des sorties non autorisées pendant le Covid. Prévenir à accompagner, contrôler et punir quand il le faut, pour cela, la justice pénale des mineurs dispose d'une palette de mesures qu'il faut appliquer au cas par cas.

En introduction de ce Conseil, il me tient également à cœur de réagir vivement à plusieurs délits antisémites qui ont été commis ces derniers mois. Partout en France et ailleurs, nous voyons la bête immonde de l'antisémitisme refaire surface. Ce week-end encore dans le 20^e arrondissement, un jeune homme a été agressé parce que juif. On invoque ici un conflit à des milliers de kilomètres, là l'acte d'un déséquilibré. Ne nous trompons pas ; l'antisémitisme, comme toutes les formes de racisme, est à combattre sans relâche et sans excuse, il en va de notre responsabilité. En ce jour de Yom HaShoah, où les Juifs du monde entier commémorent la mémoire des victimes de la Shoah et des héros de la Résistance juive pendant la Seconde Guerre mondiale, nous devons le redire, l'antisémitisme est un poison qui abîme notre société entière. En tant que maire du 20^e, je mettrai toutes mes forces pour que notre arrondissement reste un lieu de vivre-ensemble, où chacune et chacun peut vivre paisiblement, quelle que soit sa religion, ses origines ou sa couleur de peau.

Pas un Conseil ne se passe sans que la crise du logement ne s'accroisse. En tant que maires d'arrondissement nous y sommes confrontés quotidiennement, notamment à travers vos interpellations, vos lettres, vos mails, les files d'attente de plus en plus longues afin d'obtenir un logement social, les difficultés d'embauche de travailleurs essentiels par manque de logement, la spéculation immobilière qui vide nos cœurs de ville ; si les problématiques sont nombreuses, elles nécessitent une réponse politique ambitieuse et globale. La réponse à la crise du logement ne peut et ne doit pas se faire par le détricotage de notre modèle d'habitat social. Or, la loi qui va être présentée

prochainement au Parlement fait peser des efforts injustes sur les plus modestes. En intégrant le logement intermédiaire dans le décompte de la loi SRU, elle offre un cadeau aux villes qui contournent à des fins électorales depuis des décennies l'obligation de construire des logements sociaux. Par ailleurs, en abaissant le plafond de ressources justifiant le maintien dans les lieux et en obligeant les bailleurs sociaux à expulser les personnes dépassant ce dit-plafond, le ministre, si sa loi passe, casse la mixité sociale sans agir sur le développement de l'offre de logements, parce que c'est bien ici que le bât blesse. Ici, notre combat est incessant pour continuer à offrir une place à toutes et tous dans tout Paris, poursuivre le développement du logement social, qui concerne 70 % des Parisiens, développer une offre de logement abordable notamment par le développement du bail réel solidaire, lutter contre la vacance, restreindre les locations saisonnières qui privent le marché de nombreux logements. Nous aurons l'occasion d'échanger à nouveau sur cette question internationale lors des vœux.

Au nom des valeurs humaines qui nous unissent je propose que nous appelions ensemble à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, à la libération immédiate et sans conditions de tous les otages israéliens et à la levée de toutes les entraves à l'accès de l'aide humanitaire pour les populations civiles palestiniennes.

Pour conclure cette introduction je voudrais parler des élections européennes. Nous comptons plus de 4 300 nouveaux inscrits dans le 20^e arrondissement à l'occasion de cette élection. J'ai eu un grand plaisir à remettre en main propre une grande partie des cartes à ces jeunes primo votants, heureux de s'engager comme citoyens et citoyennes, conscients que ce droit est le fruit de longs combats, particulièrement pour les femmes qui l'ont obtenu il y a juste 80 années. Cette mobilisation veut dire que cette élection suscite un intérêt pour les élections européennes. Cela veut dire aussi que nos concitoyennes et concitoyens ont conscience de l'importance que prend l'Union européenne dans ce moment où les cartes du monde se rebattent, où les populismes montent et où la guerre est à nos portes. L'Union européenne a un rôle capital, celui d'assurer la sécurité et la prospérité de notre continent. L'Union européenne est la condition pour que nos pays membres gardent une voix dans le concert des Nations. Alors pour celles et ceux qui hésitent, je le dis ici ce soir ; venez voter dimanche 9 juin prochain.

Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble des équipes de la mairie et des prestataires, qui sont mobilisés comme à chaque Conseil pour que nous puissions débattre et travailler ensemble dans de bonnes conditions ce soir. Je vous souhaite un bon Conseil d'arrondissement. Je vais maintenant vérifier que le quorum est atteint et vous annoncer les présents excusés, les absents et les pouvoirs. Je vais donc procéder à un appel nominal.

Je vous rappelle que la participation au Conseil d'arrondissement est requise dans le cadre du mandat que les habitantes et les habitants nous ont confié.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Le quorum est atteint et donc nous pouvons délibérer, au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

1. Délibérations

202024053 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. PLIEZ

Je vous propose la désignation d'une secrétaire de séance.

Pendant que les résultats s'affichent, je vous informe pour ceux qui ne le sauraient pas, que vous aviez l'habitude pour ces conseils de vous adresser à Madame Sophie **MAINTENAIT**, désormais remplacée désormais par Madame Eunice **GOMA**. Bienvenue à Madame **GOMA**.

Après consultation des membres, Marthe NAGELS est désignée comme secrétaire de séance.

202024054 : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur l'approbation du PV de la séance du 24 janvier 2024.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**202024055 : Approbation du compte administratif 2023 de l'Etat spécial du 20^e arrondissement.
M. Jérôme GLEIZES rapporteur**

M. PLIEZ

Je vous propose de passer à l'examen des délibérations qui ont fait l'objet d'inscriptions, donc de débats ; la première que nous examinons est la DAE 104. Le compte administratif, excusez-moi. Jérôme GLEIZES a la parole.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Pour cette libération, on n'est pas obligé de s'inscrire mais par contre on est obligé de la proposer au vote et de la présenter. C'est une délibération qui est toujours assez compliquée à comprendre pour les citoyennes et citoyens du 20^e arrondissement ; en effet, elle est liée à la fois à la difficulté de la finance publique et à la fois à la spécificité du compte spécial d'arrondissement ; ce compte est assez bloqué et il est piloté par le budget du Conseil de Paris. Nous sommes obligés de le voter ; il y a peu de marge de manœuvre sur ce document, dont je vais présenter les différents éléments. Je remercie les services qui ont mis en ligne une présentation un peu plus pédagogique que le côté austère de l'ensemble des comptes, ce qui permet d'avoir des éléments un peu plus précis sur les sommes dépensées au niveau de l'arrondissement.

Je rappelle que l'État Spécial se décompose en trois types de dotations : la dotation d'investissement, la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale. Ces dotations, que nous votons en fin d'année dans le budget prévisionnel, sont en fait très difficilement pilotables, puisqu'elles se basent sur la moyenne des trois dernières années, notamment la dotation globale de gestion locale qui correspond à l'ensemble de tous les biens gérés par l'arrondissement, c'est-à-dire les écoles et tout le patrimoine délocalisé au niveau de la gestion d'arrondissement.

La dotation d'investissement est une partie de ce qui est piloté par la Ville. La dotation qui concerne les maires adjoints est la dotation d'animation locale, qui elle est vraiment aux mains des élus.

Pour donner quelques ordres de grandeur, ce sont près de 15 M€ de dépenses ; l'investissement, 423 000. Vous voyez qu'une bonne partie de l'investissement est voté ailleurs qu'en arrondissement. La dotation de gestion locale représente 13 M€, et ce qui est géré par les conseils de quartier représente 1,13 M€. Sur les 15 M€, seul 1 M€ est vraiment géré au niveau de l'arrondissement.

Un autre élément est très important : en même temps que vous voterez le compte administratif, vous voterez aussi le principe que l'excédent, c'est-à-dire ce qui n'a pas été dépensé par rapport au budget prévisionnel, va être mis sur le budget supplémentaire que nous allons voter au prochain Conseil d'arrondissement, et servira à financer les fluides. Vous savez en effet que depuis 2020 nous avons été assez perturbés à la fois par des manques de financement et par une augmentation des fluides ; ainsi une partie des fluides est payée par ce budget.

Par ailleurs, il y a des reports ; vous pouvez voir un très beau graphique dans le document de présentation qui montre vraiment le creux de 2020. Les RAR (les restes à réaliser) reportés d'année en année font que certaines dépenses dépassent les 15 M€ dont je vous ai parlé tout à l'heure. Par exemple, le taux de réalisation des investissements hors conseils de quartier est de 91 % ; si on rajoute les restes à réaliser, il est de 150 %.

Parmi les investissements qui ont été votés à travers ce budget, on trouve : les fontaines à eau, pour 1000 €, le rajout d'un **20'58'** sur scène en salle des fêtes, pour 3 000 €, pour avoir une meilleure sonorisation ici, la fresque des jardins **...**, pour 4 000 €, Mélinée Manouchian, 3 000 €, la réfection de la cage d'escalier de l'aile Gambetta de la mairie du 20^e, pour 24 000 €, la réfection du parquet de la salle des sports Hervé Rozental dans le centre de loisirs de l'école Julien Lacroix, 70 000 €. Du matériel informatique a été acheté. Il y a eu pour 73 000 € d'éléments d'aménagement de postes de travail : des tables-chaises, des tables de chariot, des fauteuils de travail, des écrans d'accueil, pour améliorer le travail des agents de la Ville, le kit micro-folie mobile musée numérique, pour 47 000 €. Tout cela est de l'investissement.

Il y a aussi des dépenses propres aux conseils de quartier : la fresque de Bertrand **Belin**, juste à côté d'ici pour 5 000 €, des tables d'échec en béton pour 10 000 €, des aménagements de pieds d'arbre. Je rappelle que ces investissements sont décidés par les conseils de quartier ; le taux de réalisation est de 150 %, ce qui montre que les conseils de quartier ont rattrapé des retards d'investissement. Il

faut également ajouter le fait que nous avons mis un an avant de relancer les conseils de quartier, puisqu'il y a eu tout un travail de préparation.

Le taux de réalisation de la dotation globale de gestion locale en 2023 est de 109 %, et de 114 % si on ajoute les restes à réaliser. Je rappelle que cela concerne les dépenses des écoles, des crèches, des espaces verts et de tous les biens qui appartiennent à la Ville.

Concernant la question des fluides, un graphique est présenté dans le document depuis 2020 ; on observe un doublement entre 2020 et 2022. Aujourd'hui, nous sommes sur une phase de stagnation.

Je vais finir sur la dotation d'animation locale (DAL) : au compte administratif 2023, le taux de réalisation de la dépense de la DAL est de 104 % hors restes à réaliser, et de 134 % en les intégrant. De nombreux travaux urgents ont été effectués ; les conseils de quartier ont dépensé 82 000 € en 2023, l'animation locale et culturelle a été de 718 000 € et les travaux urgents qui sont sur cette ligne ont été de 309 000 €. Le budget prévisionnel a été légèrement dépassé.

Je vous demande d'approuver ce compte administratif 2023 et je vous appelle à voter cette délibération. Je peux répondre à vos questions si vous avez des questions à poser sur des points de détail.

M. PLIEZ

Merci Jérôme, sur ce sujet toujours ardu. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non. Je vous appelle à voter. Je remercie au passage les services pour le travail qui est fait sur ce sujet complexe.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAE 104 : Subventions (21 500 euros) à quatre associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DAE 104 ; la parole est à Lila DJELLALI, le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Effectivement ce sont des délibérations qui méritent d'être mises en lumière, tout d'abord parce que cela fait référence au vœu déposé par les Ecologistes et dont nous parlerons par la suite ; mais comme le temps se fait court, je tenais à prendre la parole et à faire le contre jeu de ce que le Gouvernement et la droite font, à savoir invisibiliser l'économie sociale et solidaire et tout le travail qui est fait dans certains quartiers, dont les quartiers prioritaires de la Ville. Cette délibération porte sur l'insertion professionnelle des jeunes avec Garage Numérique, qu'on ne présente plus, avec le lien très étroit avec Réseau social, et La Pige, que peu de gens connaissent. Ils méritent d'être un peu plus mis en lumière ; même s'ils sont basés dans le 11^e arrondissement, ils œuvrent dans le 20^e sur les techniques de recherche d'emploi. Cette délibération concerne également Esprit du vent, qui accompagne des jeunes sur leur professionnel, et enfin **Cap Emploi**, sur l'insertion sociale, le coaching et la sécurisation des trajectoires.

Tout cela pour dire que le Gouvernement n'a peut-être pas compris que l'économie sociale et solidaire a des activités différentes, des structures différentes, et ce dans des périmètres différents ; c'est peut-être pour ça qu'on n'en entend pas beaucoup parler. Du coup je prendrai la parole à chaque fois que cela m'est proposé. Je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci mais nous allons laisser le rapporteur vous répondre, avant de voter.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Je rejoins la recommandation de ma collègue Lila DJELLALI, et vous appelle également à voter cette délibération. Effectivement elle concerne quatre associations, dont deux qui interviennent dans le 20^e arrondissement. L'idée est d'accompagner via ce qu'on appelle les

conventions pluriannuelles d'objectifs, c'est-à-dire un contrat signé entre une association et la Ville de Paris pour une durée de 3 ans, et ainsi permettre de donner de la lisibilité dans le temps à des associations en matière de ressources, pour développer des activités qui s'inscrivent dans le contrat de Ville. Le contrat de Ville est le document signé par de nombreux partenaires publics, notamment l'Etat et la Ville de Paris pour prioriser l'ensemble des actions mises en place dans les quartiers populaires classés politiques de la Ville. Que font ces deux associations ? L'une est basée aux Amandiers, il s'agit de Garage Numérique, association, qui, comme son nom l'indique, travaille autour des usages du numérique pour former des jeunes entre 16 et 25 ans, habitants du quartier, aux compétences socles et transverses en matière de numérique, mais également pour développer des compétences particulières pour pouvoir travailler dans le domaine du numérique. Ces formations durent 4 semaines, avec environ 60 à 120 heures de de formation en moyenne. La seconde association est La Pige ; contrairement à ce qu'a dit ma collègue Lila DJELLALI, ils sont aussi dans le 20^e arrondissement, ils ont un local au 4 rue Albert Marquet, du côté de Saint Blaise, avec un point d'accueil et deux salles informatiques qui permettent à des personnes d'aller sur place et d'être accompagnées par un conseiller d'insertion professionnelle ou un médiateur pour savoir utiliser un ordinateur, créer son adresse mail, ou encore rédiger son CV en ligne. Elles peuvent bénéficier également d'ateliers de formation et d'un suivi individuel. Tout cela pour accompagner les jeunes dans les quartiers politiques de la Ville via des structures de l'ESS, qui sont évidemment essentielles, et qui trouvent plus que jamais tout leur sens dans ces territoires. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci ; je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 59 : Subventions (27 000 euros) à 17 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 20^e arrondissement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. PLIEZ

Je vais enchaîner sur la délibération suivante ; je vous rappelle, parce que nous avons un très gros Conseil, que je serais très vigilant à ce que vous respectiez la petite pendule qui est derrière moi. Je me permettrai de vous couper la parole si vous n'avez pas terminé. La parole est à Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Je m'autosaisis, mais c'est la seule fois, et c'est pour une raison particulière puisque nous ne reverrons plus cette délibération sur le reste du mandat. Elle concerne le fonds d'animation locale pour financer les activités du site de festivités que nous mettrons en place cet été dans le cadre des Jeux Olympique et Paralympique de Paris 2024. Vous le savez, la Ville de Paris et notre arrondissement ont la volonté de faire vivre les Jeux au plus près pour les habitants de notre arrondissement alors que nous n'accueillons pas d'épreuves en tant que telles sur le territoire du 20^e arrondissement, même si trois courses cyclistes y passeront fin juillet et début août. Chaque arrondissement parisien a eu la volonté de mettre en place un site de festivités qui ouvrira le 26 juillet et qui fermera ses portes le 8 septembre ; il sera ouvert dans le 20^e arrondissement pendant 45 jours non-stop avec des activités sportives et culturelles gratuites, qui se tiendront au Centre sportif Louis Lumière. Nous avons fait le choix avec le maire du 20^e arrondissement et mon collègue Epanyc EPARA EPARA de mutualiser cet événement assez exceptionnel, avec la baignade estivale qui se trouve également au Centre sportif Louis Lumière, ce qui permettra d'avoir un bassin en plus des activités que nous financerons dans le cadre de ce fonds d'animation locale. Qu'est-ce que le fonds d'animation locale ? Ce sont 27 000 € pour choisir la programmation de ces 45 jours de festivités à destination des habitants du 20^e arrondissement. Nous avons retenu 17 associations, 10 ont un projet sportif, 5 ont un projet en matière de loisirs et de citoyenneté, et 2 ont un projet culturel. Ce sont des associations comme le Paris Lady Basket, qui proposera des activités de basket 5 contre 5, ou 3 contre 3, ou du basket hip hop ; c'est aussi le Cercle d'escrime franco-cubain, qui fera des démonstrations d'escrime pour des athlètes valides mais également pour des personnes en situation de handicap ; il propose de l'escrime pour les personnes en situation de déficience visuelle. C'est

aussi l'UNRPA, qui proposera des arts martiaux doux pour les personnes âgées, activités qui nous tiennent particulièrement à cœur dans le 20^e arrondissement. A Louis Lumière, au-delà de ses activités, des activités culturelles avec une vingtaine de représentations artistiques, seront proposées par le collectif **ba-BA** et les structures avec lesquelles il travaille. C'est également un terrain en accès libre de foot à 5. Ce sera un écran de diffusion pour voir des matchs, des compétitions en direct des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi des projections de films le soir. En effet, je ne sais pas si je l'ai dit au début de mon introduction, mais il s'agira d'un équipement accessible de 11h du matin à 23h le soir. Ce sera vraiment du plus pour toutes les habitantes et tous les habitants du 20^e arrondissement. Nous avons voulu le mettre sur les portes du 20^e pour en faire un lieu privilégié pour les habitants de l'autre côté du périphérique ; je pense en particulier aux habitants de Bagnolet et de Montreuil, ils sont plus que les bienvenus sur ce site de festivités qui va nous permettre de vivre les Jeux au plus près et donner un sens à ce que nous portons en matière d'héritage avec ce très bel événement qui nous attend. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 61 : Financement de 95 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 503 861 euros à 76 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur

M. PLIEZ

Pour la DDCT 61, Lila DJELLALI a demandé la parole et Maxime SAUVAGE est le rapporteur.

Mme DJELLALI

Tout comme celle où je suis intervenue, par cette délibération, je voulais aussi montrer l'incohérence de ce Gouvernement et de la droite par rapport au vœu que nous avons déposé et dont nous prendrons connaissance par la suite. C'est tout le travail qui est en lien avec l'économie sociale et solidaire et les QPV, le travail mis sur les postes d'adultes-relais, qui sont indispensables, également sur la formation et l'insertion professionnelle. Vous reconnaîtrez comme structure de l'ESS la Corderie ; pour celles et ceux qui ne connaissent pas, c'est un échange de bons procédés, qui accueille aussi VRAC, une association d'alimentation durable spécialisée dans les QPV. Vous avez également l'AJE, avec laquelle nous travaillons étroitement (sur l'insertion pour la jeunesse), Garage Numérique, et Saveurs en partage, dans l'alimentation durable. Encore une fois, merci pour les emplois relais sur le domaine de l'ESS. Je vous invite à voter favorablement.

M. PLIEZ

Monsieur SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Dans un numéro parfaitement rodé, je vous appelle à voter favorablement pour cette délibération que l'on retrouve deux fois par an au Conseil d'arrondissement. Je rappelle que les adultes-relais sont un dispositif d'emplois aidés, qui malgré les coups de boutoir portés par le Gouvernement ces dernières années, subsistent ; ils sont particuliers parce qu'ils concernent les personnes au moins âgées de 26 ans, qui sont sans emploi ou qui bénéficient d'un emploi aidé, et qui doivent absolument être domiciliées à une adresse située dans un quartier politique de la Ville. Elles peuvent être embauchées à temps complet ou à temps partiel, en CDD ou en CDI, mais en ce qui concerne les collectivités territoriales, seuls les CDD sont autorisés. Quand une association souhaite recourir à un poste d'adulte-relais, elle doit trouver une personne qui réponde aux critères que je vous ai énumérés, et ensuite voir si l'Etat accepte d'en faire un poste d'adulte-relais. Si c'est accepté, l'Etat apporte une subvention annuelle sur ce poste d'environ 21 000 €. Le choix qui a été fait par la Ville de Paris est d'apporter un complément financier pour couvrir l'intégralité du coût d'un salaire au niveau du SMIC, ce qui permet aux associations de bénéficier d'un apport de la Ville de Paris de 5 100 € par an, et ce qui donne encore plus d'utilité à ces emplois aidés. Lila DJELLALI l'a dit ; de nombreuses associations dans le 20^e arrondissement intervenant dans les quartiers politiques de la Ville en bénéficient : les

centres sociaux évidemment, mais aussi d'autres structures, je pense par exemple à une association comme le PIMS, ou à une structure de l'ESS comme Saveurs en partage. Ce sont vraiment des postes particulièrement importants, parce que sont de vrais appuis pour les associations, avec des rôles essentiels ; je pense à la personne qui fait l'accueil et qui est multitâche, à l'association Lucarne à Python Duvernois. Cela permet aussi à des gens qui parfois sont très éloignés de l'emploi, de retrouver un travail ; c'est un vrai pied à l'étrier que ces adultes-relais. Ce sont des personnes formidables qui les occupent dans le 20^e arrondissement. Je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Après ces deux injonctions, je vous invite aussi à voter cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 68 : Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires-Subventions de fonctionnement (85 800 euros) à 11 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DDCT 68 ; la parole est à Madame HALIL BELLAH et le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

Mme HALIL BELLAH

Bonsoir à tout le monde. J'ai plusieurs questions sur le Fonds de Participation des Habitants, que je connais. C'est un dispositif intéressant, mais le souci est la façon de diffuser l'information aux habitants car la plupart ne connaissent pas ce dispositif. Très peu de gens l'utilisent et ce sont souvent les mêmes. Ce sont aussi les associations qui ont très peu de ressources, et les collectifs. Il faut une réelle visibilité car il est encore méconnu. Quel est le nombre de projets soumis par les habitants, les associations et les collectifs ? Je pense qu'il faudrait peut-être faire un bilan chaque fin d'année, le présenter au Conseil d'arrondissement, mais surtout au niveau des élus, afin de savoir sur une année combien de projets ont été soumis, quels sont les projets qui ont été acceptés ou refusés. Un comité de gestion se réunit une fois par mois, avec des personnes du monde associatif ou autres, mais je trouve qu'il n'y a pas suffisamment de transparence ; ces fonds sont de l'argent public. Il est nécessaire de renforcer la communication et l'information à ce niveau.

M. PLIEZ

Merci. Je pense que sur la transparence, tout va bien. Sur le reste, je laisse Maxime SAUVAGE vous répondre.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup pour ces questions parce qu'effectivement il y a toujours des marges de progression s'agissant du Fonds de Participation des Habitants. Le Fonds de Participation des Habitants existe depuis 2002 à la Ville de Paris ; cela relève du contrat de Ville, ce fameux document signé notamment par l'État et la Ville de Paris pour synthétiser les priorités dans les quartiers populaires. Il s'agit de donner de la souplesse là où parfois la politique de la Ville, via ses appels à projets qui sont réguliers et systématiques, peut être parfois un peu lourde. Il s'agit d'utiliser des structures, et dans le 20^e, ce sont trois centres sociaux dont je veux saluer l'action et le professionnalisme : c'est Archipélia côté Belleville, 20^e Chaise du côté des Amandiers, et Soleil-Blaise du côté de Saint-Blaise, qui reçoivent des fonds, charge à ces centres sociaux ensuite de mettre en place un petit comité de sélection pour choisir des projets et s'occuper de verser les fonds pour leur réalisation ; cela permet d'accompagner des initiatives d'habitants qui ne sont pas forcément regroupés en association, et nous savons à quel point il est parfois compliqué pour des collectifs, notamment des collectifs de mamans en quartier populaire, de pouvoir demander des subventions à partir du moment où elles n'ont pas la forme associative. C'est aussi pour accompagner des dynamiques de quartiers portées par des personnes qui ne sont pas toujours majeures, mais qui sont toujours encadrées ; cela permet de financer des fêtes de quartier, des repas partagés dans les quartiers. Vous avez raison de le dire, cela ne doit pas

toujours bénéficier aux mêmes personnes, et il est vraiment important de faire connaître le FPH ; c'est pour cela que nous avons engagé un vrai travail depuis 2020 avec les centres sociaux pour faire connaître le FPH. Archipélia, par exemple, a mis en place une page internet pour donner toutes les informations pour utiliser le FPH. Nous avons également effectué un travail sur des dates fixes pour réunir les comités de sélection, afin de donner de la récurrence, une habitude, parce que parfois cela se faisait un peu au fil de l'eau et seuls les initiés pouvaient s'inscrire dans cette démarche. Nous avons demandé aux précédents lauréats de bien vouloir siéger au conseil de sélection, pour pouvoir faire valoir leur expérience passée et diffuser l'information. Je crois aussi que la Mairie du 20^e voit comment accompagner au mieux la communication autour du Fonds de Participation des Habitants. Les chiffres des années passées et de l'année 2023 montrent que c'est de plus en plus utilisé par les habitants ; d'ailleurs la délibération le dit dans son exposé des motifs. Pour Archipélia, 11 projets ont été accompagnés en 2023 ; c'est un record et c'est pour cela que la subvention au titre de l'année 2024 est montée à 10 000 €, parce que cela fonctionne plutôt bien du côté d'Archipélia. Pour 20^e Chaise, 6 projets et une subvention 2024 qui monte à 6 000 €. Pour Soleil-Blaise, qui a connu un changement de directrice au cours de l'année précédente, ce sont seulement deux projets qui ont été initiés via le FPH, avec une subvention est à hauteur de 2 000 €. Nous nous adaptons en fonction des années précédentes, et les marges de progression sont très claires. C'est un petit outil simple à utiliser et souple dans sa mise en œuvre, qui permet d'accompagner des projets qui d'habitude ne seraient pas accompagnés. Je crois que dans les quartiers populaires, avec les initiatives citoyennes et les initiatives de collectifs d'habitants ou de jeunes, c'est une souplesse qu'il faut utiliser au maximum. Nous allons nous y atteler, nous pouvons encore faire mieux ; merci pour votre question. Je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. A vos votes, s'il vous plaît.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 69 : Pour une transition socio-écologique et économique durable subventions à 17 associations pour 18 projets (92 500 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur

M. PLIEZ

Nous passons à la DDCT 69. La parole est à Lila DJELLALI, et Maxime SAUVAGE est le rapporteur.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Pour cette délibération, je tenais à exprimer mes remerciements pour le travail effectué en quartiers prioritaires de la Ville. Pourquoi ? Parce que beaucoup de structures de l'ESS, et surtout dans l'alimentation durable, sont en grande difficulté ; pourtant elles ont énormément d'initiatives, mais peut-être que les échos ne se font pas encore assez entendre, et se font rares par l'Hôtel de Ville. Mais merci pour ce travail ; il y a aussi tout le travail qui est fait sur le réemploi tout d'abord, avec le programme **REPAIR, La Sourcière**, qui fait partie de l'EBE avec Territoires zéro chômeur de longue durée, et également la partie ressourcerie d'United Belleville, rue de Tourtille, qui est nouvelle et qui fait le lien avec de la restauration, avec une habitante du quartier, en zéro déchet également ; je vous invite à y passer pour déguster tout ce qu'elle travaille. C'était une dame qui faisait beaucoup les marchés, qui était en demande d'un local et qui a été accompagnée par les EDL, et surtout celui des Amandiers.

Autre chose est à mettre en avant, c'est la double tarification, souvent demandée par les agriculteurs urbains ; Veni Verdi souhaite le mettre en place, Pépins Production souhaite aussi mettre en place cette initiative. Il s'agit d'aider l'initiative des paniers de fruits et de légumes en double tarification de paysans urbains ; cela nous rappelle la première initiative de France, celle de Saveurs en partage.

Je tenais à remercier pour tout ce travail, qui est pourtant demandé depuis très longtemps depuis le début de ce mandat par énormément de ces structures, en espérant que cela puisse être entendu à l'Hôtel de Ville, pour pouvoir aider le reste des associations qui sont en attente. Merci beaucoup.

M. SAUVAGE

C'est une très belle délibération. J'ai la chance d'être adjoint à la politique de la Ville, où nous n'avons que de très belles délibérations. Il y a plusieurs manières d'accompagner les associations ; il y a les appels à projets, les fameux appels à projets politique de la Ville ou citoyenneté, laïcité, valeurs de la République, il y a aussi le Fonds de Participation des Habitants. Il y a aussi une manière d'accompagner les emplois avec les postes adulte-relais dont je parlais tout à l'heure, mais il y a également des lignes transversales ; sur certains sujets nous souhaitons accompagner des associations, et pour le faire nous utilisons des lignes transversales. Il en existe plusieurs : espaces publics, sport, développement économique. Une ligne a été créée ces dernières années à l'initiative d'Anne HIDALGO et d'Anne-Claire BOUX, la ligne transition socio-écologique et économique durable, qui nous permet d'accompagner des projets ponctuels ou émergents, qui sont en tous les cas extrêmement intéressants, et que nous n'aurions pas forcément pu soutenir sans cela. Il y a ce que fait le centre social la 20^e Chaise en accompagnant des jeunes avec ce qui s'appelle le Miel des Amandiers ; les ruches aux Amandiers produisent beaucoup de miel de très grande qualité. En 2023, 55 kg de miel ont été produits. Il fallait rénover ces ruches et nous avons utilisé cette ligne pour le faire.

C'est Paysans Urbains, ma collègue Lila DJALLALI en a parlé ; vous le savez il y a cette grande serre à côté de la rue Sorbier, où poussent notamment de très bonnes tomates, même si rien ne vaut la pleine terre évidemment.

C'est également La Tablerie, cette première ressourcerie des arts de la table à Paris, soutenue notamment via le budget participatif, et qui utilise son local rue de Tourtille, en partenariat avec une femme du quartier que beaucoup connaissent, Emma TRAORE. Pour la petite anecdote, nous avons recouru aux services d'Emma TRAORE pour accompagner ce soir les élus qui pourraient avoir faim pendant ce Conseil d'arrondissement qui promet d'être long. Nous sommes en cohérence avec ce que nous votons puisque nous recourons également aux structures locales.

Il y a Le Refaire, via ce local multi-flux, nous en avons parlé dans plusieurs conseils d'arrondissement ; ce sujet est suivi par mes collègues Lila DJELLALI et Martin BUSSY.

Et enfin, c'est Fabrication maison, qui fait tout l'accompagnement visuel de notre Territoire zéro chômeur de longue durée et de son Entreprise à But d'emploi. Il est en ligne depuis aujourd'hui ; le premier rapport annuel d'activité de notre Entreprise à But d'Emploi a été mis en ligne. La forme a été mise en page par Fabrication maison, et au-delà du contenu qui est fantastique, avec les 34 emplois que nous avons créés en un an, c'est aussi un très beau document à avoir dans les mains.

Je vous invite à voter cette délibération. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. Nous allons voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 72 Actions en faveur du « sport pour tous » dans les quartiers populaires - subventions de 12 associations pour 12 actions (40 500 euros). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DCT 72. La parole est à Vincent GOULIN ; le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Monsieur GOULIN n'est pas là mais il voulait parler de Cocyclette. Je pense que c'est important d'en parler ; il y a notamment deux projets que j'aimerais vraiment valoriser et je pensais que via Vincent GOULIN nous pouvions en parler.

Mme DJELLALI

Je peux le remplacer parce que le but était encore de parler de l'économie sociale et solidaire, vu que la Cocyclette fait partie de ces structures ; oui, le monde associatif fait partie intégrante de l'économie sociale et solidaire.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. J'aimerais valoriser deux projets, que nous accompagnons avec cette ligne transversale « Sport pour toutes et tous » ; c'est évidemment Cocycllette, dont l'objectif est d'accompagner les habitants des quartiers politiques de la ville pour l'apprentissage du vélo. C'est quelque chose d'extrêmement important ; souvent, dans l'action publique, quand on parle de vélo, c'est un angle mort. On se rend compte que la pratique du vélo dans les quartiers politiques de la Ville est plus faible que dans d'autres quartiers et on imagine souvent que c'est parce que le coût d'achat d'un vélo, même d'occasion, est élevé. Ou alors on se dit que pour stationner un vélo en toute sécurité il n'y a pas forcément d'arceaux suffisants ou qu'il n'y a pas de local à vélos au pied de son immeuble. On se dit aussi que l'on n'a pas toujours développé des pistes cyclables dans ces quartiers, ce qui d'ailleurs est faux pour le 20^e arrondissement. Ce qu'on oublie souvent de dire, c'est que beaucoup d'habitants dans les quartiers politiques de la Ville ne savent pas faire du vélo ; dans le cadre de la concertation que nous avons engagée dans le 20^e arrondissement pour le renouvellement du contrat de Ville, j'avais demandé aux équipes de développement local de poser la question dans le cadre de leur questionnaire auprès des habitants, sur la question de la maîtrise du savoir-rouler. D'après les répondants et sur la base des questionnaires complétés dans le 20^e arrondissement, ce sont près de 7 habitants sur 10 qui ne savent pas ou qui savent mal faire du vélo, et cela concerne en particulier les femmes. Pour une politique de mobilité douce et de développement du vélo, il faut absolument toujours penser nos actions avec du développement de l'apprentissage du vélo. C'est pour ça que je suis très heureux que dans le futur parc sportif et paysager de Python Duvernois, sera construite une aire d'apprentissage du vélo ; nous en manquons. Nous allons devoir traverser la frontière du 20^e arrondissement, car elle est située dans le 11^e sur le terre-plein. Nous devons développer les aires d'apprentissage du vélo.

Le deuxième sujet concerne l'association qui s'appelait auparavant le Paname Boys United, qui s'est ensuite appelée le Paname Boys and Girls United, et qui s'appelle désormais le Paname Pride FC, pour montrer son caractère inclusif. Dans quelques semaines, nous allons inaugurer le centre sportif des Amandiers, en quartier politique de la Ville là encore. Nous savons très bien que nous avons un problème de mixité des usages dans les quartiers politique de la Ville et notamment dans les équipements sportifs en libre-service ; il s'agit donc d'accompagner l'ouverture de ce centre sportif de la présence d'une association une fois par semaine, à destination des publics féminins. C'est ce que nous avons fait sur le terrain sportif de 57'02 avec cette association, nous allons le faire aussi du côté du centre sportif des Amandiers. Faire émerger un nouvel équipement sportif et tout de suite avoir le réflexe d'accompagner la pratique féminine sur ces équipements n'était pas forcément fait avant ; maintenant on le fait, c'est primordial pour un meilleur partage des mètres carrés sportifs dans notre arrondissement. Votez cette délibération.

M. PLIEZ

Oui, Madame, je vous écoute.

Mme HALIL BELLAH

J'ai une question. Je reviens sur ce qu'a dit Maxime : l'apprentissage du vélo par les femmes. Une initiative a été portée par une femme habitante du quartier vers l'association « Plus loin », et cela fonctionne très bien, mais le souci ce sont les pistes, et où faire du vélo. Elles le font vers la rue Serpolet, c'est assez dangereux. C'est un projet à développer, mais surtout sur la pratique au niveau terrain.

M. PLIEZ

En ce moment, dans la rue Serpolet, c'est presque du cyclocross qu'il faut faire.

M. SAUVAGE

Vous avez tout à fait raison ; nous avons utilisé la friche qui a été libérée sur les bâtiments E et F de la rue Henri Duvernois, qui avaient été démolis il y a quelques années. L'été dernier, nous avons fait la friche plein air ; effectivement avec l'association Plus loin, beaucoup de femmes du quartier ont bénéficié de cours de vélo, et nous avons bénéficié de cette occupation intercalaire, parce que la place était libre. C'est pour commencer à donner des habitudes alors que la future aire d'apprentissage du vélo va bientôt émerger à Python Duvernois. Nous avons perdu la friche plein air

parce que les travaux ont continué mais on en fait émerger une nouvelle pas très loin, du côté de l'avenue Frachon ; il y aura une occupation intercalaire sportive et culturelle au niveau de la porte de Montreuil avec une programmation dont nous parlerons en conclusion de ce Conseil d'arrondissement. Dans les prochaines semaines, je vous assure qu'entre la porte de Vincennes et la porte de Montreuil de l'autre côté du périphérique, mais qui est aujourd'hui encore le territoire de la Ville de Paris, il va y avoir des activités intercalaires sportives et culturelles très intéressantes, notamment des cours d'apprentissage du vélo. Cela permettra de tracer une ligne avec ce que nous avons commencé à faire l'année dernière sur la friche plein air.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAC 132 Convention de concession de droits d'auteur avec l'association du Ratriait pour la réalisation d'une intervention artistique sur le mur de l'école du retrait (20e). Mme Marthe NAGELS rapporteure

M. PLIEZ

Nous allons maintenant examiner la DAC 132, une DAC qui parle de droits d'auteur, c'est un peu à la mode ce week-end. La parole est à Martin BUSSY.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement profiter de cette délibération pour souligner le travail mené à deux niveaux ; d'abord par Bertrand BELLON et l'ensemble des membres de l'association de la rue du Retrait sur l'embellissement des rues par l'art, notamment par ce qu'on appelle le *street art*, l'art en pleine rue. Je pense que beaucoup d'entre nous connaissons cette rue ; je voulais aussi souligner l'action menée par Marthe au niveau culturel sur la valorisation du *street art*, qui a parfois mauvaise presse auprès de certains, et qui est pourtant non seulement beau mais aussi efficace pour améliorer l'espace public.

C'est vraiment une très bonne chose que les deux artistes qui ont pu œuvrer sur cette fresque aient pu le faire dans des conditions difficiles en termes climatiques comme en termes techniques. Pour ceux qui ont vu la fresque, la nacelle était quand même assez haute. C'était simplement une façon de mettre en lumière l'action collective des habitants pour leur propre rue et dans l'intérêt de tout l'arrondissement, la mairie venant en soutien de leur initiative. Il est important de le noter : ce n'est pas une initiative municipale portée par les habitants mais c'est bien l'inverse, et c'est tout ce qui est utile dans ce genre de choses.

M. PLIEZ

Pour vous répondre, Madame NAGELS.

Mme NAGELS

Merci Monsieur BUSSY. Je me joins à tes remerciements envers l'association. C'est vrai que le *street art* est un moyen de soutenir les artistes, en l'occurrence Genia et Tod ; c'est un moyen de maintenir l'espace public propre, respecté et beau. C'est aussi un moyen de créer de la rencontre. Nous y étions ensemble le week-end dernier, avec Maxime SAUVAGE et Éric PLIEZ ; nous avons vu pendant ces quelques heures d'après-midi des gens s'arrêter, parler aux artistes, parler entre eux. C'est précieux ; le *street art* est du lien social, c'est du respect, c'est de la beauté dans l'espace public. A la mairie du 20^e, nous continuerons à soutenir les initiatives et à soutenir cette belle association qu'est le Ratriait.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DVD 43 Stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'immatriculation des Véhicules. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. PLIEZ

Nous examinons la DVD 43 ; c'est Vincent GOULIN qui a la parole et qui en est le rapporteur également.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Excusez-moi pour mon retard mais j'étais en réunion avec les associations qui occupent l'espace Nakache.

Le 4 février dernier, à l'initiative de la maire de Paris et de son adjoint David BELIARD, la Ville de Paris a organisé, comme vous le savez, une votation sur la place dans la capitale des SUV les plus lourds, encombrants et polluants. Pour rappel, après le 10^e arrondissement, notre arrondissement est celui ayant voté le plus massivement pour la limitation des SUV en ville, à près de 74 % des votants, ce qui est quand même un chiffre assez considérable et ce qui révèle effectivement une très forte attente de la part des habitants en la matière.

La présente délibération met en application les décisions votées dans le cadre de cette (1h04'41 coupure micro), dans les actions durables que la Mairie de Paris mène depuis le début de la mandature afin de répondre aux enjeux de qualité de vie, de santé publique et des évolutions climatiques impactant chaque jour les Parisiennes et les Parisiens. En effet, les politiques d'aménagement de la Mairie de Paris mises en place ont permis de réduire considérablement la place de la voiture individuelle ; ainsi, la place dédiée aux piétons est passée de 65 hectares en 2020 à près de 92 hectares en 2023, ce qui est un bond considérable de près d'un tiers d'espaces réservés désormais aux piétons plutôt qu'à la voiture. Dans le même temps, les ventes de SUV ont été multipliées par 7 en 10 ans ; selon WWF, si rien n'est fait pour inverser la tendance, les SUV représenteront deux tiers des ventes de véhicules d'ici 2030. De plus, en parallèle à la hausse du nombre d'immatriculations des SUV, la taille et le poids de ces véhicules n'ont cessé d'augmenter, prenant ainsi de plus en plus de place dans l'espace public. En 30 ans, les voitures se sont alourdies en moyenne de près de 250 kilos, ce qui a pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre et toute pollution atmosphérique, de l'ordre de 20 %, selon différents rapports publiés sur le sujet, notamment celui de l'ADEME.

En résumé, les SUV, ce n'est pas écolo, cela prend de la place, ce sont des véhicules lourds, c'est dangereux pour les conducteurs comme pour les piétons ; pour un piéton, il y a deux fois plus de risque d'être tué s'il est percuté par un SUV que par une voiture classique. Et cela coûte plus cher, de l'ordre de 500 € par an par véhicule.

Afin de réduire la part de ces véhicules dans l'espace public et diminuer la pollution induite, cette délibération répond à une forte attente des habitantes et des habitants de l'arrondissement telle qu'exprimée le 4 février dernier, sachant que les dispositions prévues ne s'appliqueront pas aux Parisiens mais simplement aux visiteurs. Elles ne se s'appliqueront pas non plus aux personnes détentrices d'une carte mobilité inclusion, qui leur permet déjà aujourd'hui d'avoir le stationnement gratuit. Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite, chers collègues, à voter cette délibération. Je vous remercie.

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAE 3 Subvention (308 982 €) et avenants aux conventions établies entre l'association ETCLD (44) et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et les EBE 13 Avenir, Activ'18, Émile et Rosa, La Compagnie du 20^e. Mme Carine EKON rapporteure

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen de la DAC 257. La parole est à Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Je voulais parler de la Compagnie du 20^e, avec laquelle nous allons pouvoir ouvrir la Maison du 20^e, un projet que nous portons depuis un long moment et qui va voir le jour. Je suis ravie que la Compagnie du 20^e porte ce projet ; c'est une maison qui va mettre en valeur tout ce que le 20^e arrondissement peut proposer, et qui va s'ouvrir rue Sorbier. Elle va à la fois servir de point historique et touristique, et mettre en valeur notre artisanat. Nous avons déjà beaucoup travaillé avec la Compagnie du 20^e sur la distribution de plans au Père Lachaise, ce qui a grandement facilité le travail des agents du cimetière qui n'avaient plus à donner de renseignements. Ils travaillaient sur une porte ; désormais, ce sera deux. Je soutiens cette délibération.

M. PLIEZ

Je crois qu'il y a eu une petite erreur dans la mesure où vous avez attaqué sur la DAE 3. Ce n'est pas grave ; je vous propose que nous restions momentanément sur cette DAE 3, puisque j'avais deux autres prises de parole, Laurent SOREL, puis la rapporteuse Carine ÉKON. Nous reviendrons ensuite sur vos deux autres délibérations, qui parlent plutôt d'histoire et de patrimoine. Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. C'est bien la DAE 3. Je tenais à intervenir sur cette délibération par rapport à ces expérimentations Territoires zéro chômeur, dans une période où le Gouvernement est en train de matraquer les chômeurs avec une énième réforme de l'assurance chômage. Je pense qu'il est important de rappeler l'esprit de ces territoires, de ces projets ; cela revient à rappeler que personne n'est inemployable et que chacun a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi. C'est dans le préambule de la Constitution de 1946. C'est important dans une période où les droits des chômeurs vont être de nouveau attaqués. Je tiens aussi à dire que l'État a réduit depuis octobre dernier le niveau de prise en charge, qui est passé de 102 % à 95 % du SMIC, ce qui pour le territoire parisien, si je me souviens bien, revient à une perte de 300 000 € pour les 4 EBE, ce qui n'est pas rien. La question que je me pose dans cette situation est la suivante : la Ville compense-t-elle elle-même ? En effet, les départements sont censés financer ces expérimentations à hauteur de 15 % minimum de la part de l'État. La question est de savoir si la Ville est vraiment au-delà de ces 15 %. Autre question : dans le bilan qui a été fait de ces expérimentations, il s'agissait de savoir si ces expérimentations pouvaient réellement bénéficier aux territoires concernés. La DARES soulignait l'effet bénéfique de l'expérimentation sur les personnes recrutées en EBE ; 55,9 % d'entre elles auraient trouvé un emploi en l'absence du dispositif, mais par contre elle soulignait que l'impact local ne semblait pas se matérialiser à ce stade. Effectivement il y a un vrai défi à ce que dans le 20^e on puisse faire en sorte qu'il y ait cet impact local. Il s'agit évidemment de faire en sorte que des personnes qui sont en recherche d'emploi depuis plus d'un an puissent trouver un emploi, une activité, mais il s'agit aussi de savoir si le quartier profitera ou pas de ces expérimentations dans le 20^e. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Madame EKON, à la fois intervenante et rapporteuse, la parole est à vous.

Mme EKON

Merci Monsieur le Maire, merci chers collègues pour vos interventions sur cette DAE 3, et je sais que Claire était pressée que nous en parlions. Merci en tout cas de me donner l'occasion de vous faire part de quelques données concernant la Compagnie du 20^e. Je crois Laurent que cela va répondre partiellement à tes questions.

La Compagnie du 20^e est une Entreprise à But d'Emploi, qui est une structure ESS née de notre volonté politique de déployer sur le territoire du 20^e une expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Sachez que depuis l'habilitation du 20^e à cette expérimentation en 2023, la Compagnie du 20^e compte 34 salarié en CDI et à temps choisi. C'est une ressourcerie à la Porte des Lilas. C'est la gestion d'une ressourcerie à la porte de Bagnolet ; c'est un Café des liens dédié aux seniors isolés ; c'est la Maison du 20^e dont a parlé Claire avant moi, destinée à promouvoir l'artisanat local mais

également à accueillir les touristes. Cette Maison du 20^e va très prochainement ouvrir ; son ouverture est prévue pour le mois de juin. C'est également un partenariat avec le Père Lachaise ; c'est un futur tiers-lieu et enfin c'est un futur atelier de couture. Ce sont donc autant de créations potentielles d'emplois à venir pour la Compagnie du 20^e. c'est autant de dynamisme également sur le plan attractif d'un quartier, à savoir le quartier Fougères-Le Vau, et c'est au-delà du quartier Fougères-Le Vau, puisqu'on en ressent également le rayonnement aux alentours du Père Lachaise, grâce à ce partenariat avec le Père Lachaise et la future Maison du 20^e.

Par cette délibération, la Ville de Paris accompagne évidemment ce dynamisme et accompagne la Compagnie du 20^e puisqu'elle maintient sa dotation à hauteur de 102 % du SMIC par salarié, là où, cela a été rappelé, l'État a fait le choix de baisser cette dotation en faveur de l'emploi qui se manifeste par la contribution financière étatique. En tout cas la Ville essaie tant bien que mal de pallier les défaillances étatiques, et je ne sais pas si je peux parler au nom de l'association TZ, mais en tout cas je constate que dans le 20^e cette expérimentation a un réel impact, à la fois sur le territoire mais aussi sur l'arrondissement. Je vous invite à voter à l'unanimité cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Votons.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAC 257 Subventions (26.500 euros) à onze associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure

M. PLIEZ

Nous revenons légèrement en arrière pour la DAC 257 ; la parole est Claire GOFFAUX-ESPEJO, qui est la rapporteure également.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Veillez m'excuser en tout premier lieu ; je ne suis pas très à l'aise avec la prise de parole en public. Il s'agit d'une subvention d'aide à l'Association d'histoire et d'archéologie, avec laquelle nous travaillons beaucoup sur le 20^e. C'est une association historique très active sur l'arrondissement et qui est une vraie ressource de connaissances précises sur notre arrondissement, précieuse pour la mairie. L'association est hébergée à titre gracieux au pavillon Carré de Baudouin, et dans le cadre des Universités organisées par l'association Paris Culture 20, l'association organise régulièrement des conférences. Ces conférences rencontrent un vrai public et sont très intéressantes. L'année dernière également, ils nous ont apporté une aide précieuse en s'impliquant sur la rénovation du Pavillon de l'Hermitage, en déposant une demande au budget participatif. De plus, nous entretenons de très bonnes relations avec le président de cette association, Philippe GLUCK. Je vous invite à voter la délibération d'une association qui nous est précieuse.

M. PLIEZ

Merci. A vos votes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAC 411 Eglise Notre-Dame-de-la-Croix (20e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris-Paroisse Notre-Dame-de-la-Croix- de déposer un permis de construire. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DAC 411. C'est toujours Claire GOFFAUX qui nous parle.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Cette délibération concerne l'autorisation à l'Association diocésaine de Paris pour un permis de construire à l'église Notre-Dame de la Croix. Ce permis de construire n'aura pas d'incidence sur l'esthétique extérieure de l'église mais vise à remanier et à rénover les cryptes de l'église. Dans ces cryptes, l'église accueille des personnes en recueillement mais aussi des espaces associatifs et solidaires, des cuisines, des sanitaires et une salle de repos pour l'accueil temporaire des sans-abris. L'église souhaite rénover la cuisine, les sanitaires, avec la création d'un nouvel espace réfectoire et en faire un espace plus convivial. Il est prévu également d'aménager ces espaces par un local de rangement dans la chaufferie pour optimiser les espaces. Les sanitaires et la salle de repos seront entièrement rénovés et l'ancienne cuisine aura des usages associatifs. Pour nous il n'y a aucun problème à accepter cette délibération qui n'a aucune incidence sur l'esthétique extérieure de l'église. La Mairie entretient par ailleurs des relations plutôt bonnes avec l'église qui nous a accueillis récemment pour l'hommage à **Idir (1h22'56)**. Je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vous invite à voter également.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAE 114 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions. Mme Carine EKON rapporteure

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à la DAE 114. La parole est à Madame DJELLALI. La rapporteuse est Madame EKON.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Effectivement sur cette délibération je laisserai donner plus de détails par Carine EKON. On est là entre les deux quartiers prioritaires de la ville du 20^e ; un très joli projet est en cours de préparation. Vous connaissez certainement l'édicule qui est sur la place du Guignier, ce tout petit édicule, fermé depuis très longtemps, qui a nécessité du temps pour qu'on puisse y monter un projet. L'Académie de la Ruche est juste à côté ; c'est pour le moment un incubateur, il n'est pas forcément ouvert au public. Ils vont pouvoir créer une programmation, avec tous les incubés qui sont à l'intérieur, et tester leur projet, ainsi que d'autres projets de l'arrondissement ; ce sont des projets lucratifs ou pas. C'est encore un exemple que des activités associatives ou des activités de l'économie sociale et solidaire peuvent animer une place ; c'est en effet une très jolie place qui n'est pas forcément animée, à part ce beau marché. C'est aussi une petite demande de voir comment on peut travailler tout autour avec un petit droit de terrasse. Je m'adresse directement à Carine EKON, sur le futur travail que nous pourrons effectuer ensemble. Bientôt nous pourrons inaugurer ce fameux édicule, qui pourra présenter plusieurs projets ; vous pourrez y déguster pas mal d'innovations, parce que la Ruche crée un nouveau projet d'incubation et d'incubateurs autour de l'alimentation durable. Rendez-vous dans quelques mois. Les emplois qui vont être aussi mis dans cet édicule seront travaillés avec Territoires zéro chômeur de longue durée ; encore un exemple concret qui sera bientôt dans le 20^e arrondissement. Merci à vous.

M. PLIEZ

Merci. Carine EKON pour vous répondre.

Mme EKON

Merci Monsieur le Maire, merci Lila. Je suis ravie effectivement de rapporter cette délibération, à laquelle j'associe volontiers Lila DJELLALI, puisque c'est un projet que nous avons accompagné ensemble à côté de la Ruche. Je vais vraiment faire le focus sur cet édicule place du Guignier, puisque cette délibération parle aussi de deux autres emplacements dans le 20^e arrondissement. Pourquoi un focus sur cet emplacement ? Il s'agit d'un nouvel emplacement commercial, comme le disait Lila, qui a été créé suite à la volonté de la Ruche d'exploiter ce site, et de pouvoir permettre aux porteurs de

projets d'expérimenter en amont leurs projets avant de se lancer sur le marché un peu plus classique.

Avec cet édicule, la Ruche va pouvoir accompagner 12 porteurs de projets par an, ce qui est quand même assez considérable ; elle va pouvoir proposer un espace pour exposer les créations des bénéficiaires de ces dispositifs. Elle va pouvoir leur permettre également de vendre leurs produits et d'animer pendant un roulement de trois semaines par projet. Cet édicule, via la Ruche, va également permettre de dynamiser le quartier en offrant des animations à destination des résidents, des riverains à proximité ou un peu plus lointains. Lila le rappelait, la gestion sera confiée à la Compagnie du 20^e ; c'est encore une preuve supplémentaire que l'expérimentation Territoires zéro chômeur permet un maillage territorial sur le plan de l'attractivité et de l'emploi, avec beaucoup de projets que va pouvoir développer la Ruche grâce à cet édicule. Pour toutes ces raisons, je vous invite bien sûr à voter favorablement cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Le vote est à vous, je vous en prie, prononcez-vous.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

La parole est à Karine DUCHAUCHOI pour la DSOL 47. Ah ! Nous verrons si elle revient. Nous reviendrons sur ses délibérations si elle arrive avant la fin des délibérations, parce qu'évidemment nous ne reviendrons pas sur les délibérations une fois que nous serons passés aux vœux.

2024 DJS 79 Subventions (217 000 €) conventions et avenant avec 6 associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits. M. Lyes BOUHIDA-LASSERRE rapporteur.

M. PLIEZ

Je vais donc vous proposer de passer à l'examen de la DJS 79. La parole est à Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je voulais profiter de cette délibération pour reparler évidemment de la MJC des Hauts de Belleville, puisque sur cette délibération il y a le vote d'une subvention d'un montant de 60 000 € pour son action. Je voulais rappeler que la MJC est dans une situation très compliquée, notamment depuis qu'elle a réalisé d'importants travaux de rénovation en 2019, qui ont coûté 1,7 M€ ; cette situation menace la pérennité de ses activités. C'est la dernière structure autonome de ce type à Paris, qui joue un rôle très important dans ce quartier pour l'accueil, dans une logique de d'éducation populaire mais aussi d'accueil inconditionnel, de l'ensemble de la population, en essayant de travailler sur les liens de citoyenneté et les droits culturels. C'est un endroit qui comprend aussi un foyer de jeunes travailleurs ; c'est un endroit qui mixte finalement un certain nombre d'activités et il est important dans ce cadre de continuer à chercher des solutions pour cette MJC. Je remonterai peut-être au créneau au prochain Conseil d'arrondissement, mais je voulais en tout cas faire une petite intervention assez courte dessus, parce que nous avons été sollicités à nouveau ; il y a une inquiétude, vous le savez bien puisque vous suivez la situation, mais voilà je tenais à le faire ce soir également.

M. PLIEZ

Merci. Maxime SAUVAGE pour vous répondre.

M. SAUVAGE

Merci. Je vais vous répondre en l'absence de mon collègue Lyes BOUHIDA-LASSERRE. Votre intervention nous permet de parler dans ce Conseil d'arrondissement de la MJC de Belleville et nous partageons ce que vous avez dit au sein de l'exécutif municipal du 20^e arrondissement, et je crois même au niveau de la ville de Paris. La MJC des Hauts de Belleville est une structure très ancienne. Quand on regarde les structures jeunesse du 20^e arrondissement, c'est sans doute la plus ancienne

qui existe aujourd'hui ; on peut parler d'institution, qui connaît des difficultés importantes suite à des choix réalisés en 2019, qu'il ne s'agit absolument pas de blâmer aujourd'hui, mais qui ont déséquilibré le modèle économique de la structure, qui a fait un choix historique d'avoir des tarifs extrêmement réduits et à destination de tous les habitants, notamment les plus précaires du nord de l'arrondissement. Mais Nous savons que la MJC rayonne bien au-delà, et il nous faut trouver une solution pour l'accompagner et la soulager, et lui donner la capacité de se projeter dans les années à venir. Nous avons déjà élaboré plusieurs scénarii avec l'équipe, et je salue une de ses présidentes présente dans la salle aujourd'hui. Nous travaillons en proximité et en confiance avec la directrice Marnia. Nous avons réfléchi à l'éventualité de transformer la MJC en centre social à court et moyen terme. Malheureusement cette hypothèse n'est pas possible. Dans tous les cas il est important d'accompagner financièrement en 2024 l'association, qui a des besoins financiers urgents. Nous devons toutes et tous y travailler et aller dans la même direction. Il s'agit ensuite de réfléchir à un modèle qui permettra à cette MJC de rétablir son modèle économique, toujours avec des activités à destination des enfants, à destination des familles et à destination de toutes et tous (parce que la porte est ouverte à tout le monde), afin de vivre des activités d'éducation populaire, des activités sportives ou culturelles.

Une conférence des financeurs se tiendra le 21 mai ; j'espère qu'à l'issue de cette conférence, des pistes de solutions seront dégagées. Je veux dire à toutes les personnes qui fréquentent ce lieu, aux personnes bénévoles, aux personnes qui travaillent, que nous ne lâcherons pas la MJC, nous nous en faisons un devoir. Cela a été dit, c'est la dernière MJC de ce type à Paris, c'est tout à notre honneur de l'accompagner et nous le ferons.

Je ne sais pas si Monsieur le Maire souhaite compléter mon propos. Nous avons un travail à mener, qui n'est pas terminé.

M. PLIEZ

Je crois que Maxime SAUVAGE a tout dit ; comme Laurent SOREL. C'est un équipement historique auquel nous tenons, qui clairement connaît de grosses difficultés, liées à ce que Maxime a résumé, des travaux, un engagement de trésorerie qui aujourd'hui la met à mal. Effectivement l'association se démène et nous sommes à ses côtés pour tenter de trouver des solutions à ce problème. Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir en écho aux propos de Maxime SAUVAGE. Pour être un habitant du quartier et un ancien adhérent de la MJC quand j'avais 6 ou 7 ans, je connais le rôle essentiel et très fédérateur de cet équipement dans le quartier. Le modèle économique n'a pas permis de retrouver un équilibre du fait des travaux importants engagés près de 70 ans après la construction des locaux, mais bien entendu il va falloir que nous trouvions (et ce sera l'objet de la réunion qu'a évoquée Maxime) les voies et moyens d'assurer la pérennité de cet équipement, absolument central pour le quartier, et qui est tout à fait d'intérêt public. Je tiens à dire en tant qu'adjoint au logement que la MJC est une Maison des Jeunes et de la Culture, mais que c'est aussi un foyer de jeunes travailleurs très important, qui a été rénové, qui est géré par Antin résidences ; en tant qu'adjoint au logement, je suis en dialogue avec les responsables de la société Antin, pour travailler à assurer la pérennité de cet équipement. J'espère que nous aurons collectivement des bonnes nouvelles à annoncer dans les semaines à venir ; en tout cas il est évident qu'il y a urgence à ce que les choses avancent.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas d'autres prises de parole ; je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Nous allons revenir en arrière pour examiner deux délibérations sur lesquelles souhaitait intervenir Madame DUCHAUCHOI, qui a reçu les représentants de la Croix-Rouge pendant le Conseil. Elle n'est pas revenue ? Nous allons donc continuer et je vais laisser la présidence au Premier adjoint parce que je dois aller saluer un concert de jeunes enfants venant de Chine et de France.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Avant de revenir sur les deux délibérations rapportées par Madame DUCHAUCHOI, nous reprenons à la DASCO 18 rapporté par Madame BAUDONNE, mais la parole est d'abord à Monsieur Laurent SOREL.

M. SOREL

Je vais me désinscrire.

M. SAUVAGE

Madame BAUDONNE, souhaitez-vous intervenir ? Je vois de la déception dans votre regard. Non ? Très bien.

Petit retour en arrière ; si Madame DUCHAUCHOI est prête, nous passons à la DSOL 47. Si vous voulez il y a la DSP 10 : subventions et conventions avec quatre organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2024 DSP 10 Subventions (71 410 euros) et conventions avec 4 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med' (17e,18e,19e, 20e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure

Mme DUCHAUCHOI

Je souhaitais saluer cette délibération ; je parle souvent du dispositif Paris Med', je parle souvent de la pénurie de médecins. Cela va permettre à un médecin de rester sur notre territoire ; en effet, ce cabinet devait être vendu, et grâce à la subvention accordée par Paris Med', deux médecins vont rester sur notre territoire, ce qui va permettre d'augmenter l'offre. Ce cabinet aura un accès PMR ; on sait que dans l'arrondissement, les cabinets médicaux sont parfois assez anciens et qu'il n'est pas possible de les rénover. C'est donc très positif d'avoir un nouveau cabinet avec un PMR et de garder deux médecins sur notre territoire.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération DSP 10.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DSOL 47 : Subventions (20 000 euros) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure

M. SAUVAGE

Nous passons à la DSOL 47 rapportée par Madame DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Je vous remercie. Il s'agit de subventions qui vont être attribuées dans le cadre d'un bal inclusif avec des danseurs handicapés et des personnes non handicapées, qui va se dérouler pendant le Mois de juin du handicap. Cette délibération a été l'occasion de se remémorer que dans un mois nous allons fêter le Mois de juin du handicap parisien et qu'à cette occasion, plusieurs initiatives seront menées dans le 20^e, qui permettront des temps de sensibilisation mais aussi des temps qui montrent à voir des initiatives culturelles, sportives, menées sur l'arrondissement. Dans ce cadre je tiens à vous rappeler que va se dérouler le Festival International des personnes handicapées, avec des interventions dans les établissements scolaires, à destination des classes de collégiens, avec des débats, ainsi qu'une cérémonie d'ouverture. Ce sont essentiellement des court-métrages auxquels vous serez conviés ; ils se dérouleront au Théâtre Ouvert, avec l'idée de montrer des personnes handicapées comédiennes, ou des personnes en situation de handicap. C'est un moment important,

l'idée étant de changer un peu de prisme, de changer le regard que portent ces collégiens sur des personnes différentes. Je vous invite à voter cette délibération.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Nous mettons aux voix la DSOL 47. J'en profite pour dire que le programme que vient de présenter Madame DUCHAUCHOI sera aussi envoyé via la newsletter de la mairie du 20^e. Si vous n'êtes pas abonné à cette newsletter, faite-le, c'est une mine d'information sur tout ce qui se passe dans le 20^e arrondissement.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DASCO 31 Subvention d'investissement (20.000 euros) et convention avec l'association "La Cyclofficine de Paris" au titre du Budget Participatif Parisien du 20e arrondissement – Édition. Mme Anne BAUDONNE.

M. SAUVAGE

Nous passons maintenant à la délibération DASCO 31, rapportée par Madame BAUDONNE, mais je donne d'abord la parole à Monsieur Martin BUSSY.

M. BUSSY

Merci. Je voulais juste donner un petit coup de pouce à cette délibération, et mettre un peu les lumières sur elle ; l'association La Cyclofficine de Paris a pour but et pour objet de valoriser la pratique du vélo, et très concrètement de contribuer à réparer les vélos, les faire fonctionner et donner goût aux gens à le faire eux-mêmes. Je cite un extrait du projet de délibération : il vise à promouvoir les mobilités actives, l'économie circulaire et le réemploi auprès des élèves des écoles et des collèges, de leurs parents, ainsi que des enseignants. Trois aspects sont importants : la mobilité, l'économie circulaire et sociale (mais il est écrit « économie circulaire », Lila, j'en suis désolé) et le réemploi. Le réemploi est vraiment un élément extrêmement important, notamment sur les questions de mobilité ; en effet, on se sert de plus en plus des vélos, ils ne sont pas toujours en bon état, on pense que cela n'a pas forcément de valeur (ils se font beaucoup voler d'ailleurs), mais beaucoup pourrissent dans certains endroits de l'arrondissement. Or, même quand ils sont abîmés, ils peuvent encore avoir une vie. Le réemploi en toutes choses est une bonne chose et le réemploi sur les vélos est particulièrement une bonne chose. Je suis ravi que ce soit classé dans la DASCO, puisqu'il y a effectivement un objectif clairement en lien avec les écoles et en lien avec les collèges. Je pense que c'est très important que les enfants s'approprient dès qu'ils le peuvent ce genre de considérations.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. La parole est maintenant à la rapporteuse Madame Anne BAUDONNE.

Mme BAUDONNE

Merci. Effectivement, depuis 2021, la Ville consacre 25 % de son budget d'investissement à des projets décidés de manière participative et permet dans les écoles et les établissements périscolaires de promouvoir le vélo. Ce budget, pris en charge par Cyclofficine de Paris, permet, comme tu l'as dit, l'entretien, l'achat de vélo-cargos, de remorques à vélos et de matériel. Il permet l'entretien de ces vélos qui sont dans les écoles, et que beaucoup d'équipes enseignantes s'attachent à faire vivre, en proposant des parcours cyclistes aux enfants dans les rues aux écoles, maintenant que ces rues aux écoles se multiplient.

Le budget prévisionnel total de la Cyclofficine pour son programme s'élève à 52 282 € ; il permet de financer 20 000 € soit 35 % de ce budget. Nous souhaitons que cela encourage des futurs citoyens à prendre le vélo et que l'on arrive à 100 % de vélo à Paris en 2026.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération DASCO 31.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DSOL 37 Subventions (619 845 euros) et conventions avec 8 associations pour leurs programmes d'hébergement solidaire et d'accompagnement en faveur de personnes exilées, des demandeurs d'asile et réfugiés. M. Antoine ALIBERT rapporteur

M. SAUVAGE

Nous passons à la DSOL 37, rapporté par Antoine ALIBERT. Je passe la parole à Lila DJELLALI.

Mme DJELLALI

Je voulais qu'on se souvienne de ce qui s'était passé l'année dernière ici même, sur un des projets que nous accompagnons tous et toutes, celui de l'intégration par le logement de plusieurs femmes afghanes qui ont été exfiltrées durant la chute de Kaboul. Elles ont la chance de participer à ce projet, qui est travaillé avec la Fondation de l'Armée du Salut, qui accompagne plusieurs femmes de moins de 25 ans. C'est beaucoup plus difficile de rentrer dans le droit commun et de pouvoir bénéficier de certains accompagnements, mais toutes ces femmes afghanes viennent du militantisme en Afghanistan ; elles sont avocates, elles sont peintres, elles travaillaient dans le cinéma, il y a une footballeuse professionnelle. Ce sont plusieurs profils très atypiques ; je dis atypique parce qu'on a tendance à imaginer que ce sont des personnes qui n'ont pas forcément fait d'études ou qui n'ont pas forcément eu la chance d'avoir un travail là-bas. Aujourd'hui, nous avons 17 personnes dans ces logements, dans le 20^e arrondissement. La Fondation de l'Armée du Salut a pour objectif de faire un accompagnement social pour rentrer dans des appartements et dans des logements plus pérennes ; c'est une orientation politique, c'est une volonté de la Mairie. C'est un travail qui a été effectué grâce au Maire du 20^e arrondissement ; ces appartements étaient temporaires, et nous avons la possibilité de faire un accompagnement digne de femmes réfugiées, qui sont aujourd'hui les femmes les plus menacées dans le monde. Personne n'en parle dans les journaux, mais il y a un mois les Talibans ont remis à l'ordre du jour la lapidation. Aujourd'hui, il y a des mariages de force ; si elles souhaitent travailler, c'est du travail au noir et du travail clandestin, même vis-à-vis de leur propre famille. Elles peuvent se faire lapider sur la place publique ; ces femmes que nous accueillons aujourd'hui ont toujours des liens avec leur famille, leurs amis, qui sont dans des situations dramatiques. Un travail est fait sur l'apartheid du genre ; elles en sont des preuves vivantes.

Le travail proposé était d'avoir un accompagnement par les élus, de pouvoir les parrainer, les marrainer, de les accompagner sur le travail qu'elles ont envie d'effectuer dans le 20^e arrondissement. Je remercie Geneviève ; elle est très discrète sur ce projet mais elle accompagne, grâce à Reza JAFFARI le soutien aux femmes afghanes. Je tiens à remercier également Antoine ALIBERT pour le travail effectué, parce que c'est un travail minutieux, qui n'est pas fait dans d'autres arrondissements ni dans d'autres villes. C'est un travail qui va au-delà de compétence, et je suis fière de faire partie de cette majorité par ce beau projet.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Je passe la parole au rapporteur Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. Je me joins aux remerciements que Lila DJELLALI vient de faire. Elle a remercié tout le monde, mais je pense que c'est quand même elle qui a été à l'initiative de cette délibération et de ce magnifique dispositif. Merci beaucoup à toi, Lila, notamment pour ces femmes dont tu as rappelé l'originalité du parcours et les difficultés auxquelles elles sont confrontées, surtout toutes les femmes afghanes qui sont restées hélas au pays depuis le retour des Talibans au pouvoir.

Je voulais rapidement dire ma fierté de cette délibération, pour le dispositif qui concerne le 20^e, que Lila vient d'évoquer, mais aussi pour la globalité des associations qui sont subventionnées au travers de cette délibération. On voit bien que la Ville de Paris s'honore d'être une vraie ville refuge pour toutes les situations des personnes réfugiées qui fuient leur pays, quelle que soit la raison, quelle que soit la zone géographique, leur couleur de peau, leur religion, leur orientation sexuelle. Je le dis d'autant plus que parfois on a vu l'Etat se réveiller, notamment quand il s'agissait de populations qui venaient du continent européen, de couleur blanche et de religion chrétienne. Nous, à la Ville de Paris, nous ne faisons pas de distinction : un réfugié est un réfugié ; un immigré est un immigré, et

quand nous devons aider des populations qui fuient la guerre, nous accompagnons les associations, d'où que viennent ces personnes réfugiées. Je vais citer toutes ces associations : Réfugiés Bienvenue, J'accueille (anciennement SINGA), **GRS France, Champ Debouse**, Fondation de l'Armée du Salut pour le 20^e, Aurore, qui accompagne le dispositif Jeunes Lycéens, dispositif insuffisamment connu et dont nous aurons l'occasion de parler tout à l'heure quand nous évoquerons les mineurs non accompagnés et les mineurs isolés, Urgence Jeunes, un autre dispositif lié aux MNA, et enfin le Front d'habitat lesbien, avec le dispositif Une chambre à soi.

C'est une belle délibération et je me joins à Lila pour dire ma fierté. Lila l'a rappelé ; ce sont des appartements qui permettent d'accompagner 17 femmes au quotidien.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Je mets aux voix la dernière délibération que nous examinerons de cette manière. Les autres seront mises globalement aux voix.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. SAUVAGE

Je vous demande à présent de voter pour toutes les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'un débat, et nous passerons ensuite directement aux vœux.

2024 DSOL 55 Subventions (375.740 euros) à quinze associations pour leurs actions d'accès aux droits, et à la culture. Convention ASIAD

2024 DDCT 60 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (325 000 euros) à 75 associations pour le financement de 94 projets dans les quartiers populaires parisiens

2024 DDCT 69 Pour une transition socio-écologique et économique durable subventions à 17associations pour 18 projets (92 500 euros)

2024 DDCT 70 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 200 euros) à 27 associations pour le financement de 30 projets

2024 DDCT 71 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions (70 500 euros) à 19 associations pour 20 projets

2024 DPMP 1 Subventions (302 000 euros) et conventions à 102 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2024

2024 DAC 259 Subvention d'équipement (1.000 euros) à l'association Les Pas Sages des Vignoles

2024 DSOL 48 Subventions (29 450 euros) à treize associations pour leurs actions de soutien aux seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens.

2024 DAC 05 Subventions (1.150.000 euros) et avenants à conventions avec 2 structures culturelles de spectacle vivant du 20^e arrondissement (20^e).

2024 DAC 20 Subventions (705.000 euros) et avenants à convention avec trois structures de création et de diffusion de la danse (PC, 18^e, 20^e).

2024 DAC 75 Subventions (80.000 euros) à trois structures au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Ephémère et Union des Musiciens de Jazz.

2024 DAC 121 Subventions (23.000 euros) aux associations Lézarts de la Bièvre (13e) et Art Azoï (20e)

2024 DAC 176 Subventions (321.000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions

2024 DAC 233 Subvention (4.000 euros) en faveur de l'association Les Belles Absentes pour le festival du haut des cimes (20e)

2024 DAC 357 Subventions (300.000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions

202024056 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé et solidaire, situé au sein du jardin public Vitaly au 20 rue de Fontarabie (20e) - Convention d'occupation d'usage du domaine public avec l'association "Les Ombres Potagères"

2024 DJS 20 subventions (137 000 euros) à vingt et une associations sportives localisées (dont 9 CPO et 1 avenant à la CPO) (20e)

2024 DJS 94 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et les baignades dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette

2024 SG 23 Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris

2024 DAE 113 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 €

2024 DSOL 15 Subventions (66 500 euros) à 7 associations et avenant N°2 à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme

2024 DSP 16 Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques

2024 DSP 17 Subventions (245 000 euros) à dix associations et conventions pour six associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens

2024 DLH 78 Location de 5 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 10 rue de la Bidassoa (20e) à AXIMO - avenant à bail emphytéotique

2024 DLH 100 Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux

2024 DFPE 25 Subvention (116 240 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale située 105, rue Alexandre Dumas (20e)

2024 DFPE 53 Subventions (323 834 euros), avenant n° 5 et subvention (25 000 euros) et convention d'investissement à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DFPE 56 Subvention (51 871 euros), avenant n° 4 et subvention (3 788 euros) et convention d'investissement à l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale située 37 rue de la Réunion (20e)

2024 DFPE 68 Subvention (2 202 480 euros), avenant n° 3 à l'association ENFANT PRESENT pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DFPE 70 Subvention (191 593 euros), avenant n° 4 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale située 38, rue de Terre Neuve (20e)

2024 DFPE 93 Subvention (90 097 €), avenant n°4, et subvention (16 568 €) et convention avec l'association Métramômes (20e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes, de rénovation et d'aménagement

2024 DFPE 112 Subvention (139 154 €), avenant n°4 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20°) pour la halte-garderie Le Petit Relais, située 155 rue de Pelleport (20°)

2024 DJS 96 Convention de partenariat et de mise à disposition avec l'association Jets d'encre dans le cadre de l'organisation du festival Espresso (changement de rapporteur)

2024 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros)

2024 DASCO 19 Subventions d'investissement (279 320 euros) à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024

2024 DFPE 77 Subvention à 3 associations pour le fonctionnement de 3 Lieux d'Accueil Enfants Parents dans les 15e, 18e et 20e arrondissements (Changement de rapporteur)

2024 DFPE 114 Subventions (314 500 euros) avec CPO et avenant pour les associations Jeunesse de St-Vincent-de-Paul, Parrains Par Mille et Réseau Môm'Artre pour leurs actions de soutien à la parentalité (Changement de rapporteur)

2024 DFPE 116 Subventions (106 994 euros) avec conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (Changement de rapporteur)

2024 DSOL 39 Accueils de Joui' : Subventions de fonctionnement (450 000€) à 8 associations gérant des accueils à destination de personnes en situation de grande exclusion-Conventions

2024 DSOL 52 Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention

2024 DSOL 57 Subventions (1 258 400 euros) et aides diverses dans le cadre de 3 conventions annuelles et 15 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. SAUVAGE

Nous passons sans transition aux vœux. Pour rappel et conformément à ce que dispose notre règlement intérieur, la présentation d'un vœu ne doit pas excéder 3 minutes, les interventions sur ce même vœu ne doivent pas excéder 3 minutes, et si jamais il vous venait l'idée de déposer des amendements, leur exposé durerait 2 minutes maximum.

V20-2024-057 : Vœu du Conseil de quartier Belleville voté le 4 avril 2024 relatif à la suppression de la salle polyvalente multisports du centre sportif Alfred Nakache.

M. SAUVAGE

Nous passons à la discussion commune de trois vœux portant sur le même sujet, à savoir la situation du centre sportif Alfred Nakache. Le premier vœu qui va être présenté par notre collègue Annie GAFFORELLI est le vœu du conseil de quartier Belleville, voté le 4 avril 2024, relatif à la suppression de la salle polyvalente multisport du centre sportif Alfred Nakache.

Mme GAFFORELLI

Bonsoir à toutes et tous. Je ne vais pas vous faire lecture des trois premiers considérants parce qu'ils rappellent le fonctionnement normal de nos instances de démocratie locale. Je commence par les suivants :

Considérant l'implication du conseil de quartier de Belleville dans les processus de concertation dans le quartier ;

Considérant la fermeture du centre d'animation des Amandiers en juin 2016 privant de nombreuses associations et leurs usagers d'un lieu de pratiques culturelles, sportives et artistiques dans le quartier politique de la ville Belleville Amandiers ;

Considérant le courrier du 15 mars 2024 de la direction de la jeunesse et des sports du 20^e arrondissement aux associations utilisatrices de la salle polyvalente multisports du centre sportif Alfred Nakache les informant de la fermeture de cette salle et de leur hypothétique relogement dans le quartier ;

Considérant le projet de la fédération de judo et de l'association AJA Paris 20 de disposer d'un dojo permettant d'accueillir des compétitions en s'appuyant sur l'opportunité du dispositif 5000 équipements sportifs de proximité proposé par le gouvernement à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris ;

Considérant le projet de la fédération de judo et de l'association AJA Paris 20 de saisir l'opportunité d'agrandir le dojo de la salle Nakache en s'appropriant la salle polyvalente multisports mitoyenne ;

Considérant l'existence de nombreux dojos dans le quartier dont un tout neuf à proximité au T.E.P. des Amandiers ; Considérant l'apport de la quinzaine d'associations utilisant la salle polyvalente multisport du centre sportif Alfred Nakache pour l'ensemble du quartier ;

Considérant la réunion en Mairie organisée par Monsieur Epara Epara le 28 mars dernier, en présence de la direction de la jeunesse et des sports du 20^e et les représentant.es des associations du centre Nakache qui n'a ni rassuré sur le devenir des associations et de leurs salarié.es, ni garanti la continuité de la pratique d'activités pluridisciplinaires dans le quartier du bas-Belleville ;

Considérant l'absence de salle de pratiques pluridisciplinaires dans le bas-Belleville ;

Le Conseil de quartier de Belleville soumet au conseil du 20^e arrondissement de Paris le vœu suivant :
- Que le Maire du 20^e garantisse aux associations de continuer d'utiliser la salle polyvalente multisports du centre sportif Alfred Nakache jusqu'à ce que la future salle polyvalente prévue au troisième étage soit construite et opérationnelle.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Je vous propose de permettre à Monsieur SOREL de présenter son vœu, puis Monsieur EPARA EPARA présentera le vœu de l'exécutif, qui constituera une réponse aux deux précédents vœux ; ensuite le débat s'engagera.

Je laisse la parole à Monsieur Laurent SOREL.

V20-2024-058 Vœu pour la sauvegarde de la salle de danse du centre sportif Alfred Nakache sur proposition de Laurent SOREL

M. SOREL

Merci. Premier problème, un problème de démocratie ; cela fait longtemps que n'ont pas eu lieu le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris. Il n'y a donc pas eu de débat organisé, quand, à la mi-mars, des alertes ont été faites par les 13 associations sportives, culturelles et artistiques, qui ont appris par un courrier qu'elles risquaient de ne plus disposer à très court terme de la salle de danse. Evidemment nous étions un certain nombre à être tombés de notre chaise (ou des nues) ; en effet, ce gymnase est en partie le fruit des mobilisations des habitants du quartier à l'époque, et des associations participent clairement de la richesse associative et culturelle du Bas Belleville. Elles répondent à des besoins divers de la population et ont réussi à fidéliser un public au travers d'activités extrêmement variées, de la danse contemporaine au yoga en passant par la gym, la remise en forme

pour les séniors, la danse prénatale, le tai chi, et j'en passe. On voit tout l'éventail d'activités organisées, et qui risquent de disparaître. Il n'est pas difficile de voir que cela correspond à de réels besoins de proximité. En face, c'est autre projet, qui semble tourné davantage vers sport de haut niveau, le projet de **2h02'10** à Paris, qui s'inscrit dans un programme national, certes, lancé à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les fameux jeux populaires : Mille dojos, déployé par la Fédération Française de Judo. On peut même se demander si ce projet s'inscrit réellement dans le programme national de création de dojos solidaires. C'est un programme qui est censé se déployer dans des zones blanches, où la pratique du judo est peu développée. Or cela ne semble pas être le cas du 20^e, où il y a 11 clubs affiliés à la fédération. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que comme d'habitude, à la Ville, c'est la politique du fait accompli ; le 15 mars, les associations sont mises au courant, le 28 mars, il y a une réunion en mairie, et aujourd'hui nous discutons après coup de ce qu'il conviendra de faire. Ce que mon vœu propose, ce sont deux choses : un, une clarification sur les conditions dans lesquelles cette décision a été prise, deux, l'ouverture de vraies discussions avec l'ensemble des acteurs concernés, pour réfléchir à une alternative à la disparition de cette salle de danse, qui met tout le monde dans la panade. La mobilisation devant la mairie tout à l'heure a été très belle ; les élus ont été obligés de recevoir les associations, tant mieux, mais c'est un peu tard.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur EPARA, vous avez demandé la parole.

V20-2024-059 Vœu de l'exécutif relatif au projet de dojo solidaire implanté dans les locaux du centre sportif Alfred Nakache (20^e)

M. EPARA EPARA

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, le vœu de l'exécutif que je vous présente est celui de la clarté, celui de la transparence, de l'engagement et de la responsabilité, ceci pour plusieurs raisons que je vais vous énumérer. C'est notre vœu qui rappelle que la politique sportive de notre arrondissement, c'est le sport pour tous et par tous, avec un strict respect de la diversité des disciplines et des pratiques. C'est notre vœu qui rappelle que nous n'opposons pas les arts martiaux et ses dérivés comme le MMA à la danse et autres sports comme la gym douce. C'est notre vœu qui rappelle que l'AJA est un club de judo implanté dans le 20^e arrondissement depuis des années, qui concilie sport de haut niveau et sport de proximité auprès des jeunes et en particulier dans les quartiers politiques de la ville. C'est aussi notre vœu qui rappelle l'importance des 14 associations réservataires de la salle de danse du centre sportif Nakache dont les activités sportives sont essentielles pour les habitants de nos quartiers. C'est notre vœu qui rappelle que l'AJA a répondu un appel à projets dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques pour le dispositif « 1000 dojos solidaire » lancé par la Fédération Française de Judo, avec pour objectif d'agrandir le dojo actuel du deuxième étage afin d'accueillir 800 enfants de plus pratiquant les arts martiaux et sports dérivés, et issu d'un partenariat entre l'AJA, les écoles, collèges et lycée du 20^e arrondissement, et permettant ainsi d'augmenter l'offre sportive dans notre arrondissement. Je rappelle entre parenthèses que toutes les fois que nous pouvons augmenter l'offre sportive dans notre arrondissement, nous le faisons ; vous savez tous que le ratio en termes d'équipements dans le 20^e est très faible par rapport au ratio au niveau parisien. C'est notre vœu qui rappelle la nécessité d'atteindre cet objectif dès la rentrée 2024-2025 et le déménagement temporaire des associations pratiquant actuellement au deuxième étage du centre Nakache. C'est notre vœu qui rappelle que toutes ces associations auprès desquelles la mairie du 20^e s'est engagée en réunion publique et par courrier, seront relogées provisoirement dans d'autres équipements de proximité, pas très loin de Nakache, et que 12 des 14 associations ont reçu des affectations aujourd'hui, dont 8 sont d'accord pour ces affectations. C'est notre vœu qui rappelle que la Ville de Paris a acté et budgété la construction d'une salle de danse identique à celle du deuxième étage, de 200 m², au troisième étage de Nakache, dont la durée des travaux ne dépassera pas deux ans et demi. Je sais combien le maire du 20^e arrondissement est en train aujourd'hui de se battre pour que ce délai soit encore réduit. Il le fait avec la DCPA, il n'arrête pas d'appeler la DCPA pour que ce délai soit encore réduit. C'est notre vœu qui rappelle que les associations qui sont aujourd'hui dans la salle de danse pourront prioritairement réserver, et auront des créneaux dans la nouvelle salle de danse ; elles seront provisoirement relogées ailleurs et reviendront à Nakache, parce qu'elles seront prioritaires. C'est notre vœu qui rappelle que deux des 14 associations intégreront dès maintenant, et après agrandissement, le dojo du deuxième étage, ce

qui tord le cou à la rumeur de la privatisation d'un équipement public de la Ville de Paris. C'est notre vœu qui rappelle qu'un comité de suivi des travaux de la nouvelle salle de danse sera mis en œuvre pour tenir et aider les délais de réalisation de ces travaux. Enfin c'est notre vœu, pour répondre un peu à Monsieur SOREL, qui rappelle que sous la forme, c'est cette majorité qui a modifié la charte des conseils de quartier pour permettre aux conseils de quartier de déposer des vœux directement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Gardez pour vous vos leçons de démocratie participative ou vos leçons de démocratie.

Pour toutes ces raisons, je vous demande voter pour le vœu de l'exécutif et de voter contre les deux autres vœux. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Y a-t-il des prises de parole ? Je vois Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Je vais m'exprimer évidemment, mais nous n'avons pas reçu le vœu de l'exécutif.

M. PLIEZ

Je vais suspendre la séance pendant 5 minutes pour que chacun puisse prendre connaissance de ce vœu, en m'en excusant.

La séance est suspendue.

M. PLIEZ

Est-ce que tout le monde a pu prendre connaissance de ce vœu ? Je vous propose de poursuivre les débats, si certains souhaitent prendre la parole. Monsieur DIDIER, et Monsieur SALACHAS ensuite.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord je souhaite évidemment apporter de vive voix mon soutien au vœu du conseil de quartier de Belleville mais également aux associations et aux représentants de ces associations qui sont présents ce soir. J'ai évidemment du mal avec ce projet. Laurent SOREL a dit beaucoup de choses que je partage ; c'est évidemment tout d'abord l'opacité qui concerne ce projet. C'est vrai que nous n'avons pas eu de conseil et vous n'en êtes pas responsable- puisque le nombre de Conseils de Paris a été diminué, en cette année olympique- mais vous avez maintenu ces associations dans une opacité qui me paraît irresponsable et totalement anormale. Vous parliez de participation citoyenne. Monsieur EPARA évoquait le fait que les conseils de quartier puissent déposer des vœux en Conseil d'arrondissement, même si la plupart du temps je suis le seul élu à voter ces vœux.

Je ne remets évidemment pas en cause le dynamisme et la bonne foi du club de judo AJA Paris. Je reconnais ses mérites, la qualité des résultats des sportifs de haut niveau, et son engagement en faveur de la pratique du sport pour tous, mais ce projet d'extension de dojo me heurte ; en tout cas je ne comprends pas tous les tenants et les aboutissants. Vous rappeliez que cette extension a été demandée dans le cadre d'un programme « Mille dojos », mais si je ne me trompe pas, il concernait uniquement les espaces vacants. En l'occurrence il ne s'agit pas d'un espace vacant mais d'un espace qu'on souhaite agrandir. Je sais que c'est ce qui est écrit dans votre dans votre vœu, mais dans ce cas on aurait pu proposer une autre solution, notamment au Théâtre des Amandiers qui a été refait il n'y a pas longtemps.

Je m'étonne également qu'il n'y ait pas eu de réunion de concertation avec les associations, qui ont été prévenues très tardivement qu'elles devaient déménager ; même s'il y a des solutions de redéploiement, quand on leur propose d'aller Porte de Pantin pour des cours à 19h, pardonnez-moi mais je crois qu'on a simplement envie de tuer le sport dans le 20^e. Je rappellerai également qu'on dit qu'il y a peu d'équipements sportifs dans le 20^e ; c'est une réalité mais je vous rappellerai que vous êtes aux manettes depuis 20 ans, et qu'il fallait investir dans ce cas dans des équipements sportifs plutôt que de le faire ailleurs.

En tout cas je soutiens totalement ces associations, parce que c'est aussi la vie de ces associations que l'on met en péril en en leur demandant de quitter cette salle de danse, qui est une salle de danse

très appropriée techniquement, si j'ai bien compris tout ce que vous m'aviez expliqué. Ce que je trouve aussi désolant, c'est que nous n'ayons pas d'élément sur le permis de construire qui a pu être attribué, sur l'étude de faisabilité, sur le financement ; en tout cas je ne les ai pas trouvés. Si vous les avez, je suis je suis évidemment preneur.

Je soutiendrai le vœu du conseil de quartier et je ne serai pas favorable à votre vœu qui ne précise pas les attentes des associations, puisque vous leur demandez de déménager dans un temps très court. Epara, je sais que vous soutenez tous les projets sportifs dans l'arrondissement, et là je suis très étonné, parce que vous tuez le sport dans le 20^e. Cela avait déjà été le cas il y a très longtemps avec le club de basket, et vous rééditez vos erreurs du passé. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Monsieur SALACHAS.

M. SALACHAS

Je voudrais commencer par parler aux associations, m'adresser à elles, toutes ces petites associations, qui ne sont pas ce gros club de judo, rappeler tout ce qu'elles apportent aux habitants du 20^e, de façon intergénérationnelle : c'est de la pratique sportive et artistique amateur de proximité, et nous y sommes très attachés.

Je voudrais aussi partager avec eux la brutalité avec laquelle le sujet est arrivé sur le 20^e et depuis, jour après jour, nous obtenons des informations qui sont plutôt rassurantes, dans la mesure où en définitive, 700 000 € de budget participatif en plus vont permettre d'avoir des nouveaux mètres carrés pour ces pratiques sur le 20^e. Pour l'écu à la vie associative que je suis, c'est un pensum de tous les jours, c'est l'un des plus gros sujets sur la vie associative et le manque de locaux. Les associations et les habitants du 20^e n'auraient pas compris qu'on laisse passer cette opportunité. Maintenant nous sommes en train de travailler, de faire de la dentelle, association par association ; certaines ont accepté leurs nouveaux lieux d'activité, nous continuons à travailler avec les autres. Il faut vraiment que tout le monde, chacun a sa place à la mairie et au niveau de la DJS, soit au taquet pour que ces plus de deux années d'intercalaire se passent pour le mieux pour ces associations auxquelles nous sommes si attachés. Merci.

M. PLIEZ

Monsieur ROGER.

M. ROGER

Merci. Je ne vais pas reprendre les propos de Jean-Baptiste mais je rappelle que nous ne voulons pas opposer des activités entre elles ; il n'y a pas de volonté de privilégier une activité ou un club par rapport à d'autres. Nous aurons d'un côté l'AJA 20^e, grosse structure qui préempterait un lieu, et de l'autre 13 associations privées de lieu. Nous pouvons quand même regarder ce que ce club apporte à notre arrondissement. Créé il y a une vingtaine d'années, ce club cultive un rôle social, éducatif, avec un choix d'une implantation dans les quartiers populaires et avec des partenariats avec des écoles REP. A cela s'associe une exigence de haut niveau. Il n'y a donc pas une situation avec 1 contre 13, mais 14 associations qui chacune ont un rôle dans la vie associative, dans l'éducation populaire de notre arrondissement, dans le quartier de Belleville. La question dont nous devons débattre est le déficit d'équipements sportifs ; j'en profite pour rappeler que le groupe Communiste et Citoyen est à l'origine du projet d'une nouvelle piscine à la Porte de Vincennes. Nous avons d'un côté ce déficit d'équipements, et de l'autre notre volonté d'en créer de nouveaux, parce qu'en effet le projet dont nous débattons doit aboutir à une nouvelle configuration des deuxième et troisième étages du centre sportif Alfred Nakache, avec un agrandissement de l'espace pour la pratique sportive, une nouvelle dimension pour la salle de danse en lieu et place du solarium inutilisé, et un tatami agrandi pour la pratique du judo. Pour ce résultat, une contrainte de déroulement de coordination de projets s'impose à nous ; cela nécessite une période transitoire que nous devons franchir ensemble sans perdre aucune association et en maintenant la diversité de l'offre de pratique sportive. Il y a là un engagement de la majorité municipale à trouver des lieux de proximité et des horaires permettant de maintenir à l'identique les activités proposées. C'est pour cela que les élus du groupe Communiste et Citoyen s'abstiendront sur le vœu présenté par le conseil de quartier et voteront pour le vœu de

l'exécutif, en étant du côté de toutes les associations, pour que les solutions proposées prennent bien en compte les particularités de l'activité et des pratiquantes et des pratiquants.

M. PLIEZ

Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Je vais m'associer avec mes deux collègues de la majorité sur le soutien à toutes ces associations qui font la vie de notre quartier, mais sur les questions de vote je pense que soit nous retirons les trois vœux et nous arrivons au prochain Conseil d'arrondissement avec une position équilibrée, soit en l'état nous nous abstenons sur le vœu de Laurent SOREL. Pourquoi ? Ce problème est né il y a un mois et demi ; personne, avant, n'était au courant de ce projet d'extension du dojo, les associations encore moins, sur le fait qu'elles devaient trouver une suite situation alternative à ce qui arrive. Ce temps très court fait qu'il faut encore avoir plus de temps pour s'assurer que les 8 associations qui ont déjà donné leur accord le confirment, que les 6 autres associations le confirment aussi, et ainsi de suite, et savoir exactement ce que nous pouvons faire. Il est vrai qu'en politique il faut faire des choix et qu'il y a des injonctions contradictoires ; ici nous avons une injonction contradictoire entre le soutien à un club de judo, qui est un club de haut niveau, qui a progressé ces 20 dernières années, ce qui fait qu'aujourd'hui ils ont énormément de gens qui se qualifient en équipe de France et qui gagnent. Moi qui fais du sport de haut niveau, je sais que cela nécessite une certaine continuité.

Par ailleurs, cela a ému beaucoup le quartier de Belleville, où j'habite, parce que ces associations sont très innervées dans le quartier, et avec beaucoup d'habitants qui vont à la fois à la piscine et dans ces salles sportives, pour faire des activités physiques ou sportives. Or, d'un seul coup on leur dit que ce n'est plus possible demain à côté de chez eux. Il est donc normal qu'il y ait un émoi, et il faut en tenir compte.

Les élus doivent avoir un rôle pédagogique ; nous devons accompagner pour trouver des solutions. Il n'est pas question de faire le procès d'Epancy EPARA EPARA ; je sais très bien que ce n'est pas lui qui a demandé à arriver à cette solution, mais il faut faire des choix.

Ce qui nous a également beaucoup aussi surpris, particulièrement moi, qui connais bien ce quartier et qui connais bien les investissements de cet arrondissement, c'est qu'en février 2023, il y a eu un investissement d'intérêt local au compte administratif sur les IL ; il y en a deux et normalement c'était destiné à transformer le solarium en un dojo. Que s'est-il passé pour qu'entre-temps, la salle de sport devienne l'extension du dojo et pas le solarium, et que l'on propose une alternative sur cette salle de sport ? Il n'y a jamais eu de délibération en Conseil d'arrondissement ; nous découvrons ce projet au détour de ce mail. C'est vrai que c'est un peu surprenant. Par ailleurs, la transition passe à deux ans et demi, ce qui est très long. Je rajoute un autre émoi ; nous avons connu cette situation juste à côté au quartier des Amandiers.

Dernier élément : aujourd'hui l'AJA dispose déjà de tatamis à 2h34'24 ; pourquoi n'y aurait-il pas une solution transitoire avec des tatamis sur la salle de sport, dans l'attente de trouver une solution définitive, ce qui coûterait beaucoup moins cher et qui permettrait de satisfaire tout le monde ?

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois plus de prises de parole. Peut-être quelques éléments ; Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

En complément des propos de Michel ROGER, en effet Jérôme GLEIZES a dit qu'il y avait des contradictions dans ce projet. Le problème est qu'en effet deux choses sont en balance ; nous aurions préféré que le séquençage proposé par les associations soit possible, parce que comme cela a été dit, elles ont une vraie vie et permettent l'animation dans ce quartier. Cependant, faire cela, c'est renoncer à la possibilité d'avoir à terme 800 jeunes de plus qui aient accès aux arts martiaux dans notre arrondissement, et tout de suite 250 jeunes à la rentrée (et des jeunes en QPV). La difficulté que nous avons aujourd'hui est de trouver des solutions pour les 14 associations, d'où notre demande que dans le vœu de l'exécutif ce point soit bien pris en compte, que l'on puisse aider les associations dans leurs nouvelles zones d'arrivée, que la mairie puisse faire de la publicité pour qu'également de

nouveaux pratiquants puissent arriver à cela, qu'elles ne soient pas éloignées du lieu initial, et donc de revoir la posture sur les 8 associations qui aujourd'hui posent encore problème ; ce n'est pas possible de mettre en péril des associations. La mairie et l'ensemble de la municipalité seront vigilants à ce que les associations ne mettent pas en péril leur pérennité par ce déménagement temporaire de deux ans et demi. Si nous y arrivons, cela nous permettra de pérenniser ces offres et en même temps de développer pour des jeunes de quartiers populaires (800 jeunes en plus) la pratique des arts martiaux, qui est une bonne chose dans l'arrondissement. Je ne reviens pas sur l'historique ; évidemment le groupe Communiste et Citoyen trouve que l'on aurait pu procéder autrement et avertir les associations bien plus en amont. Aujourd'hui nous en sommes là et il faut faire un choix ; notre choix c'est d'essayer de rendre compatible, comme l'a très bien dit Michel ROGER, l'intérêt de ces 14 associations, pour qu'elles puissent continuer leurs activités, et qu'en plus nous ayons une offre supplémentaire dans notre arrondissement. Si nous ne le faisons pas aujourd'hui, nous perdons la possibilité que 800 jeunes accèdent à ce sport, et nous trouverions cela dommageable. Nous sommes donc prêts à tenter cette aventure.

M. PLIEZ

Madame DASPET.

Mme DASPET

Merci. Je vais être rapide, juste une explication de vote, puisque nous ne l'avons pas donnée clairement. Je crois que dans ce que nous entendons des bouches et des mots des élus de la majorité, nous sommes globalement d'accord. Nous n'allons pas voter le vœu du conseil de quartier Belleville pour une simple raison, c'est qu'il n'est plus d'actualité ; ce qui est normal, la preuve est que nous venons de déposer un vœu de l'exécutif amendé en dernière minute. Ce sont des choses qui évoluent très vite. Nous n'allons pas voter le vœu de LFI (Laurent SOREL) parce qu'il contient une attaque contre le dojo, qui ne nous paraît pas opportune. Nous pensons en effet qu'il ne faut pas opposer les différentes pratiques comme cela a été dit précédemment. Nous allons voter le vœu de l'exécutif parce qu'il est le fruit d'un travail d'amendements des différents groupes qui constituent la majorité ; cela a été assez ouvert et assez itératif. Cependant, nous serons vigilants sur ce qui va se passer dans les semaines et les mois à venir. Ce sera peut-être trop tard, me direz-vous, mais aujourd'hui la seule façon d'avancer est d'essayer de travailler dans cette logique de recherche de créneaux adaptés, c'est-à-dire à la fois en termes d'horaires, de dimension de salle, de qualité de salle, et de proximité. Merci.

M. PLIEZ

Vous avez compris que ce vœu proposé par l'exécutif était un vœu qui cherchait une solution pour ne pas opposer des activités, dont nous sommes tous conscients qu'elles sont attendues et nécessaires pour l'arrondissement. L'extension et la couverture, François-Marie DIDIER, du solarium de la piscine Nakache est inscrit au plan d'accélération de la mandature pour 4,5 M€. Il est complété par le budget participatif à hauteur de 750 000 €, et par environ 100 000 € de la Fédération Française de Judo. Cette extension était bien prévue de longue date ; effectivement la demande qui a évolué, c'est qu'il y ait une cohérence à ce que les activités du judo puissent se passer dans la même proximité, sur le même espace, sur le même étage. C'est cela qui a pu évoluer. Deux choses ont été dites, mais je tiens à les rappeler au moment du vote ; il y a une opportunité pour que rapidement 830 jeunes de plus puissent pratiquer les arts martiaux et particulièrement le judo. Aujourd'hui, 30 % de filles font du judo ; dans l'arrondissement ce sera encore plus puisque l'essentiel que nous allons accueillir ne sont pas des sportifs de haut niveau, ce sont des jeunes de nos établissements scolaires, ce sont des jeunes du quartier de Belleville. J'insiste là-dessus, parce que notre priorité n'est pas de privilégier ce qui serait un gros club au niveau de l'arrondissement aux dépens des petits, c'est de privilégier les gamins de notre arrondissement et de nos établissements scolaires. Nous avons été très clairs, et le vœu le redit ; nous allons accompagner les associations, elles ne bougeront tant que nous n'aurons pas trouvé une solution satisfaisante pour toutes. Aujourd'hui la plupart ont été reçues ; je crois que nous en sommes à 12 sur 14 ce soir, et 8 ont déjà dit qu'elles acceptaient des positions, qui ont évolué. C'est aussi parce que nous avons repris la main que nous avons pu aller dans la dentelle, sinon cela se serait peut-être passé autrement. Partant de là, avec notamment l'assurance d'un comité de suivi, avec l'assurance qu'avec Thomas CHEVANDIER et la DCPA dont il est maintenant

l'adjoint, nous mettons tout en œuvre pour accélérer, et que ces deux ans et demi soient réduits. Cet après-midi encore, j'ai parlé à la directrice de la DCPA.

Pour nous, il ne s'agit pas de mettre en concurrence les associations auxquelles nous tenons avec le club de l'AJA, il s'agit que tout le monde y trouve son compte. Je pense que monter d'un étage par exemple pendant deux ans (ce qui a été proposé à deux des associations) n'est pas « péché » ; encore une fois, ce que nous visons, c'est qu'à terme cet arrondissement, que ce soit là à la piscine Nakache, que ce soit avec le bassin nordique que nous ouvrirons à Cristino Garcia, que ce soit avec la Cité des sports que nous allons ouvrir à Python Duvernois, soit à la hauteur des ambitions que nous avons pour notre jeunesse. Je propose de voter.

Nous prenons les vœux dans l'ordre ; le premier vœu présenté est celui du conseil de quartier.

Après consultation des membres, le vœu V20-2024-057 est adopté.

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant le vœu de la France Insoumise.

M. SOREL

Je retire mon vœu ; vous ne m'avez pas laissé le temps de le dire.

M. PLIEZ

Très bien. Nous retirons le vœu.

Le vœu V20-2024-058 est retiré.

M. PLIEZ

Nous nous prononçons maintenant sur le vœu de l'exécutif.

Après consultation des membres, le vœu V20-2024-059 est adopté.

M. PLIEZ

Je vous remercie ; nous avons deux vœux un peu contradictoires, je ne sais pas comment on avance. Mais ce sont des vœux. Merci aux personnes qui les ont exprimés.

V20-2024-060 : Vœu de l'exécutif relatif aux coupes budgétaires de l'État dans les politiques culturelles parisiennes

M. PLIEZ

Marthe NAGELS présente ce vœu.

Mme NAGELS

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Nous sommes confrontés à une situation inacceptable : le Gouvernement a annoncé brutalement des coupes budgétaires massives dans le secteur de la culture et du patrimoine, réduisant de 204 M€ ...

M. PLIEZ

Je vais vous demander d'avoir vos conversations à l'extérieur de la salle, s'il vous plaît. Merci à vous de sortir pour poursuivre vos discussions à l'extérieur pour que nous puissions poursuivre nos débats. Merci et bonne soirée à ceux qui nous quittent.

Marthe, tu peux reprendre à zéro.

Mme NAGELS

Merci. Je reprends sur le sujet important des coupes budgétaires dans la culture ; 204 M€ retirés du budget de l'État. Plus spécifiquement c'est la création artistique qui est frappée de plein fouet, avec une baisse de 10 %, et ce n'est pas seulement une réduction de budget, c'est une attaque directe contre ce qui fait l'âme de notre pays et du patrimoine culturel français. Ces décisions ont été prises sans le moindre débat parlementaire et elles interviennent aussi juste après l'arrivée de la nouvelle ministre à la tête du ministère de la Culture, Rachida DATI, pour ne pas la nommer. Cela trahit non seulement les promesses faites auparavant mais aussi les attentes de tous les acteurs culturels qui avaient été rassurés par une annonce d'augmentation de budget pour 2024.

Le Théâtre de la Colline, qui est un pilier culturel du 20^e arrondissement, vous le savez, est directement menacé par ces coupes, à hauteur d'un demi-million d'euros. Ce théâtre s'engage profondément, on le sait aussi, pour l'accès de tous à la culture, notamment de jeunes des quartiers. Nous l'accompagnons sur un joli programme pour cela mais aussi pour le handicap. A travers ces initiatives il draine la création culturelle de notre arrondissement, et évidemment bien au-delà. J'ai très peur que ces coupes budgétaires réduisent tous ces efforts à néant ; on le sait, quand le budget baisse, ce sont souvent ces initiatives, qui sont un peu en dehors de la programmation, par exemple sur le handicap, par exemple en concentrant son action sur les quartiers populaires, qui sautent. Aujourd'hui nous ne pouvons pas rester silencieux, nous ne pouvons permettre que notre culture soit ainsi dévalorisée et il est je crois de notre devoir ce soir de demander avec force au Gouvernement de revenir sur ces décisions dévastatrices. Par ce vœu, nous exigeons que les subventions allouées au Théâtre de la Colline notamment mais aussi à tous les autres établissements culturels de la Ville, soient non seulement préservées, mais soient renforcées. Nous ne pouvons nous taire face à ces attaques très graves contre le secteur de la culture et contre nous tous, passionnés de culture dans tous les quartiers du 20^e arrondissement, qui fréquentons la Colline. Je vous demande avec force de voter ce vœu. Merci.

M. PLIEZ

Madame GAFFORELLI, Monsieur DIDIER, Monsieur SAMAKE.

Mme GAFFORELLI

Pour le groupe Communiste, nous nous opposons fermement à toute coupe budgétaire brutale dans le domaine culturel, notamment la baisse de dotations pour le théâtre de la Colline situé dans notre arrondissement. La culture est un pilier essentiel, comme tu l'as rappelé, Marthe, et cette annonce brutale du Gouvernement est incompréhensible.

La culture, comme je le disais, est un pilier essentiel de notre société, elle nourrit notre identité, favorise la cohésion sociale et stimule aussi l'économie locale. Réduire les financements dans ce secteur serait non seulement préjudiciable pour les artistes et les professionnels de la culture mais aussi pour nos concitoyens qui ont droit à un accès équitable à la culture quel que soit leur quartier.

Le Théâtre de la Colline dans notre arrondissement est un lieu de rencontre, de création, de dialogue interculturel ; il contribue à la vitalité de notre quartier en offrant des spectacles accessibles à tous et toutes, en favorisant l'émergence de jeunes talents locaux et en proposant des programmations enrichissantes pour tous les âges. Une réduction de sa dotation va compromettre son fonctionnement et mettra en péril son rôle crucial dans la vie de notre arrondissement.

Investir dans la culture, c'est investir aussi dans l'avenir de notre société ; au lieu de réduire les dotations, nous devrions les augmenter pour garantir un accès équitable pour la culture pour toutes et tous et pour soutenir nos institutions culturelles qui enrichissent notre vie quotidienne et qui renforcent le tissu social de notre arrondissement. C'est pourquoi le groupe Communiste et Citoyen votera ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Je crois que personne n'est dupe sur les motivations de ce vœu. Dès qu'il peut y avoir des attaques contre Rachid DATI, évidemment vous vous en donnez à cœur joie. Néanmoins... j'aimerais bien terminer s'il vous plaît, merci beaucoup.

Nous avons voté un certain nombre de délibérations ce soir à l'unanimité, qui reçoivent des subventions de la DRAC et du ministère de la Culture ; je ne pense pas non plus que tout s'arrête pour le monde de la culture à Paris avec la nomination de Rachida DATI comme ministre de la Culture, au contraire. Concernant le Théâtre de la Colline, vous mentionnez 500 000 € de subventions en moins, sur un budget de 14 millions ; je crois que le Théâtre de la Colline va continuer à vivre, il n'y a aucun problème. Je crois aussi que sa trésorerie est positive. Dans ces conditions, la culture ne s'arrête pas parce que Rachida DATI est devenue ministre de la Culture.

M. PLIEZ

S'il vous plaît, s'il vous plaît, on laisse tes intervenants finir.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire ; je voulais quand même apporter ces précisions qui me semblent évidemment importantes, et dans ces conditions, évidemment, nous voterons contre ce vœu.

M. PLIEZ

Madame DATI est toujours bienvenue à la MJC du Haut de Belleville puisqu'elle a dit qu'elle était fervente partisane des MJC ; je serai ravi de l'accueillir.

M. DIDIER

Vous la connaissez bien, invitez-la.

M. PLIEZ

Nous avons travaillé ensemble.

M. DIDIER

On ira ensemble, il n'y a aucun problème.

M. PLIEZ

Avec plaisir.
Monsieur SAMAKE.

M. SAMAKE

Mes chers collègues. En ce jour, à la suite de ce qui a été dit par mes collègues Marthe et Annie, nous sommes confrontés à une menace grave pour notre culture et notre patrimoine. En effet, cela a été dit, des coupes budgétaires annoncées par le Gouvernement risquent de porter un coup fatal à la création artistique et à notre exception culturelle française. Face à ça, nous ne pouvons rester silencieux, car il s'agit d'une injustice. Ces annulations de crédits, notamment celles touchant de manière si brutale nos institutions culturelles parisiennes tels que l'Opéra de Paris, le Louvre, la Comédie Française et notre propre théâtre de la Colline, sont simplement inacceptables. Ces décisions mettent en péril la liberté de création et menacent de plonger tout un secteur d'activité, incluant théâtres, associations et artistes indépendants, dans une crise profonde. Le Théâtre de la Colline, acteur majeur de la création culturelle dans notre arrondissement, est directement visé par ces coupes budgétaires ; il joue un rôle crucial dans notre communauté, notamment en développant des programmes pour les jeunes des quartiers populaires. C'est pourquoi nous devons agir maintenant ; je vous appelle à soutenir ce vœu émis par l'exécutif, défendu par Marthe et Annie, demandant au Gouvernement de renoncer à ces annulations de crédit, et de sanctuariser notamment les subventions dédiées au Théâtre de la Colline. Nous devons protéger notre patrimoine culturel et offrir à nos concitoyens, en particulier ceux des quartiers populaires, l'accès à la création artistique et au spectacle vivant. Ensemble, faisons entendre notre voix pour défendre notre culture, notre patrimoine et notre exception culturelle française. Je vous remercie.

M. PLIEZ

D'autres prises de parole ? Oui.

Mme HALIL BELLAH

Je réponds à Monsieur SAMAKE ; vous parlez des jeunes des quartiers politiques de la ville, mais de quel type de jeunes parlez-vous ? Des jeunes scolarisés à qui on offre, par exemple au collège Jean Perrin, des activités théâtre ? Ou s'agit-il de jeunes qui sont dans des associations ? Ou des jeunes qui sont suivis ? Parce que les jeunes qui sont près de chez moi, ce sont des jeunes qui tiennent les murs, qui ne font rien de leur journée. Que leur propose-t-on pour sortir de ce quotidien ? Sur quoi vous basez-vous pour donner cette référence ?

M. PLIEZ

Je vais laisser Marthe NAGELS, en charge de la culture, vous répondre. Juste un mot quand même : un théâtre national dans un arrondissement comme le nôtre, ouvre l'arrondissement sur l'extérieur ; cela fait rayonner l'arrondissement et je pense que c'est un élément important à souligner. Je ne suis pas dans le débat budgétaire, Monsieur DIDIER, je suis juste dans la théorie, dans le principe de ce genre de théâtre.

Madame NAGELS.

Mme NAGELS

Merci de cette question qui me donne l'occasion de revenir notamment sur un projet mené avec les jeunes de Belleville citoyenne et de Plus loin, une association de Belleville et une association des Portes du 20^e : ces jeunes, pendant un an, travaillent avec un artiste associé à la Colline, un metteur en scène, ils écrivent un texte avec cet artiste, et à la fin de l'année ils peuvent aller produire ce spectacle au cours de deux soirées. C'est absolument exceptionnel ; ce sont vraiment des jeunes de quartiers populaires, puisqu'on parle de jeunes qui sont en quartier politique de la Ville. Quand on n'a pas toujours accès aux théâtres nationaux ou aux grands établissements culturels, c'est très fort de venir travailler avec l'un de ces artistes et à la fin d'avoir soi-même le droit de monter sur les planches. On sait que des vocations naissent de ce programme, et on sait aussi que les jeunes, par un parcours du spectateur, sont accompagnés pour venir assister au spectacle toute l'année ; ensuite ils y vont par eux-mêmes. C'est vraiment un très beau programme. J'en profite pour saluer le Théâtre de la Colline et les deux associations pour ce jumelage, soutenu d'ailleurs par l'État aussi. Comme quoi, on y revient. Merci de votre question.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-061 : Vœu relatif à l'expulsion des étudiant.es de leur logement en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques

M. PLIEZ

Je vous propose de passer au vœu suivant, qui concerne l'expulsion des étudiants de leur logement en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Mme ? 2h57 '43

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un vœu qui, comme son titre l'indique, est relatif à l'expulsion des étudiants pour les besoins de logement pour les Jeux Olympiques. A peu près 2 000 étudiants sont concernés par ces expulsions. Je voulais mettre l'accent sur le fait que ces étudiants n'étaient pas des étudiants volontaires et qu'il s'agissait bien d'expulsions, qu'à ces étudiants il n'était pas proposé un logement pérenne. Ce n'est ni volontaire ni avec une solution pérenne en contrepartie. C'est quand même un bien triste constat de se rendre compte que 2 000 jeunes vont être mis à la

porte de chez eux, 2 000 étudiants, pour pouvoir faire les Jeux Olympiques, nous qui avons garanti que nous ferions des Jeux Olympiques solidaires. Là, le moins qu'on puisse dire, c'est que nous ne sommes pas solidaires avec les étudiants. Je tiens à dire qu'il y a également une forme de nettoyage social dans les rues de Paris, pour pouvoir montrer soi-disant la plus belle facette de Paris. Cela veut dire qu'il n'y a pas que les étudiants qui se retrouvent expulsés, il y a aussi les sans-domicile fixe, qui en plus de ne pas avoir de domicile, sont expulsés de la rue, de là où ils sont. Bref, cela crée beaucoup de désordres sociaux, et donc ce vœu propose que la mairie du 20^e interpelle le Gouvernement pour faire cesser toute expulsion qui ne soit pas issue d'une démarche volontaire de la part des étudiants, et qui ne soit pas également réalisée en contrepartie d'un logement pérenne. Nous proposons également qu'il y ait un accompagnement social des étudiants pendant les Jeux Olympiques, parce qu'à Paris comme ailleurs, mais plus à Paris qu'ailleurs, les étudiants sont dans une très grande précarité, et que cette période des Jeux Olympiques les mettra encore plus dans la précarité. Il s'agit vraiment d'accompagner spécifiquement les étudiants.

Je donne juste un chiffre : 56 % des étudiants aujourd'hui en France déclarent que pour des raisons financières ils sont prêts à réduire leur alimentation, et 40 % n'arrivent pas à payer leur loyer. C'est vous dire la précarité étudiante qui existe, bien plus importante qu'il y a 10, 20 ou 30 ans. Ce serait bien que les Jeux Olympiques n'en rajoutent pas à cette précarité.

M. PLIEZ

Monsieur BAUDRIER a demandé la parole.

M. BAUDRIER

Bien sûr nous voterons le vœu des Ecologistes. Je tiens vraiment à soutenir ce vœu et dire que l'absence de préparation de la part du CROUS est tout à fait tout à fait condamnable. Il y a effectivement un certain nombre de chambres étudiantes qui sont disponibles l'été, et ce type de choses peut se prévoir. On ne sait pas d'hier qu'il y aura les Jeux Olympiques cet été ; cela fait 7 ans qu'on le sait. Le CROUS aurait pu anticiper beaucoup plus, prévoir avec les étudiants et éviter le stress. Aujourd'hui environ 100 relogements sont déjà actés. J'ai reçu le directeur du CROUS pour lui dire que ça n'allait pas ; ils sont en train d'essayer de rattraper le coup vaille que vaille, mais dans des délais qui sont inacceptables. Cela a été très mal géré, y compris parfois avec des *fake news* dans des réunions où l'on a fait croire qu'il n'y aurait pas de problème de relogement. Tout cela n'est pas sérieux. Nous espérons que les choses vont être gérées très rapidement et que le stress que cela a généré pour nombreux étudiants va s'arrêter ; mais quel gâchis et quelle gestion lamentable du CROUS !

Je soutiens ce vœu et je peux dire que l'exécutif parisien, en particulier Marie-Christine LEMARDELEY, avec Barbara GOMEZ et moi à ses côtés, est extrêmement exigeant vis-à-vis du CROUS, pour que ces relogements soient faits au plus vite et dans les meilleures conditions. Plusieurs places sont disponibles et cela devrait pouvoir être fait, mais cela aurait pu être fait bien en amont. Il est utile d'insister sur la baisse de l'offre locative privée ; la crise du logement (c'est un hasard conjoncturel avec les JO) touche en particulier la population étudiante, qui va être en très grande difficulté à la rentrée. Ce stress rajouté est tout à fait dommageable.

M. PLIEZ

D'autres intervenants ? Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Evidemment je soutiendrai ce vœu. Ce n'est pas simplement le problème du CROUS et de sa mauvaise gestion, ou de ne pas avoir prévu en amont ; il est hallucinant que des étudiants soient mis dehors alors qu'ils ne le veulent pas, et qu'ils soient livrés à eux-mêmes, obligés de prendre à leur compte et quasiment de financer leur déménagement, les sous donnés étant largement insuffisants. Les conséquences sont assez dramatiques pour celles et ceux qui voulaient garder leur logement et avaient un emploi. Sur la question des Jeux Olympiques, ce ne sont pas simplement les étudiants, cela a été dit, c'est un véritable nettoyage social à l'échelle de la région : les sans-abris, les mineurs non-accompagnés, les réfugiés, mais aussi les Parisiens et les Parisiennes qui aujourd'hui galèrent à louer un logement... c'est Airbnb... c'est tout cela, qui montre que ce qui était prévisible depuis longtemps -parce qu'on a vu ce qui se passait dans les autres villes qui ont

accueilli les JO- arrive : ce ne sont pas des JO populaires, ce sont des JO qui sont en train d'accélérer le nettoyage social de Paris et de sa banlieue. C'est catastrophique. Mais ce n'est pas comme si nous n'avions pas été un certain nombre à prévenir.

M. PLIEZ

Monsieur SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Quand on organise des Jeux Olympiques et Paralympiques et qu'il s'agit de trouver des bénévoles, des agents de sécurité privés pour certaines tâches, et évidemment des agents publics pour de nombreuses tâches, il est évident que se pose la question d'être en mesure de les loger. Ce que l'on peut déplorer, c'est l'incapacité du Gouvernement à avoir anticipé ce point d'organisation essentiel, qui fait qu'aujourd'hui la ministre des Sports dit que les étudiants sont fiers de laisser leur logement. Voilà la situation dans laquelle nous sommes : 12 réquisitions de résidences CROUS en Île-de-France, pour un total de 3 200 logements concernés, quatre résidences CROUS à Paris. Les étudiants ont été sondés pour savoir s'ils souhaitaient être relogés l'été, parce que beaucoup sont en stage ou souhaitent travailler ; 1 448 en ont fait la demande, dont 660 à Paris, tout cela dans un contexte où les relogements ont commencé et s'achèveront à la fin du mois de juin. C'est une période d'examen, on le sait bien. Se pose aussi, pour ceux qui devront quitter les lieux, la question du stockage des affaires, et notamment du stockage sécurisé des affaires. Il y a quelques jours, un article du Monde le montrait très bien : on demande aux étudiants de quitter leur logement en laissant éventuellement leurs affaires, mais en signant une dispense. Tout cela est extrêmement problématique, et la Ville de Paris s'est mobilisée depuis de nombreux mois sur cette question, Jacques BAUDRIER l'a rappelé ; il y a également ce qu'a pu porter Marie-Christine LEMARDELEY au Conseil de Paris, avec plusieurs boussoles : à la fois prendre en considération le bien-être des étudiants, en particulier dans un contexte d'examen, souhaiter que ces relogements se fassent uniquement sur la base du volontariat, qu'ensuite ces relogements se fassent avec un travail de concertation, qu'il y ait des exemptions de loyers et une possibilité de stockage sécurisé. Sur les compensations financières, on parle de 100 €, c'est insuffisant. Suite aux derniers échanges de Marie-Christine LEMARDELEY avec le CROUS sur deux attendus du vœu, intéressants pour le sujet qu'il met en débat aujourd'hui en Conseil d'arrondissement, sur l'interpellation du Gouvernement, de manière à faire cesser toute expulsion d'étudiants et étudiantes sans proposition de logement, des solutions seraient proposées à tous les étudiants. Nous allons surveiller cela. Sur la question de l'accompagnement social, la Ville de Paris propose des choses et le CROUS commence à regarder s'il n'est pas possible d'en proposer davantage. Je crois qu'ils ont bénéficié d'une subvention extraordinaire d'1,7 M€ d'euros pour les mettre en place ; c'est pour cela que le groupe PEC s'abstiendra sur ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Tu voulais redire quelque chose, Antoinette ?

Mme GUHL

Vu tout ce qui a été dit je pensais que le groupe PEC voterait ce vœu, je suis étonnée de la chute. Je voulais dire qu'en France, il y avait 3 millions d'étudiants et 233 000 logements ; il est effectivement très précieux d'avoir un logement quand on est étudiant, et d'avoir un logement CROUS. Se le faire enlever pour des raisons de Jeux Olympiques n'est effectivement pas très fairplay.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-062 Vœu relatif à la suspension de l'AIRE par la Région Ile-de-France Déposé par Lila DJELLALI, Antoinette GUHL et le groupe écologiste du 20^e

M. PLIEZ

Je vous propose d'examiner maintenant le vœu 4060 relatif à la suspension de l'AIRE.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Avec Madame Antoinette GUHL et l'ensemble du groupe Ecologiste, nous voulions faire point sur un dispositif qui nous est cher, et qui est précieux en Île-de-France ; on parle de la formation continue dans l'apprentissage, qui reste une des valeurs fondamentales de réussite et de reconversion professionnelle. Certains de ces dispositifs sont des budgets décentralisés, et sont en département ou en région. En département, vous avez par exemple l'IAE, l'insertion par l'activité économique, avec un cadre très précis. Là il s'agit d'un dispositif au niveau région. En 2018, un nouveau dispositif se crée et est soumis à une évolution réglementaire considérable, suite notamment aux réformes successives de la formation professionnelle, dont la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ce dispositif se nomme AIRE, Aide individuelle régionale vers l'emploi, qui devient pour les demandeurs d'emploi franciliens le seul dispositif en capacité de financer des projets de reconversion, en dehors bien évidemment des métiers en tension, permettant ainsi la prise en charge de formations longues, faisant de ce dispositif une réelle différence pour les apprenants et les apprenantes. En effet il permet de financer des projets individuels de formation afin de faciliter le retour, l'accès et le maintien dans l'emploi. Cette aide prévoyait de répondre rapidement et de manière souple à des demandes de formation professionnelles qui ne trouvaient pas de réponse ou qui relevaient de métiers émergents ou rares, de secteurs en forte tension de recrutement ; ce dispositif devait permettre de financer des projets individuels de formation franciliens, et en particulier celles et ceux relevant des politiques de la Région : demandeurs d'emploi, jeunes en insertion professionnelle, personnes reconnues RQTH, salariés d'entreprise en difficulté, publics issus des quartiers de politiques de la Ville.

Concrètement ce dispositif a permis à plus de 12 000 demandeuses et demandeurs d'emploi de financer toute une partie de leur formation, c'est-à-dire 80 % du dispositif. Le reste était prévu en cofinancement.

Depuis le 9 janvier, le téléservice qui gère les demandes de l'Aide individuelle régionale vers l'emploi est à l'arrêt pour fraude avérée ; la plateforme indiquait seulement sa fermeture en raison de fraude avérée, sans prévoir une date de réouverture. Nous ne remettons pas en cause les fraudes mais était-il nécessaire de fermer ce service pour un arrêt total pendant plusieurs mois ? De plus le Conseil régional d'Île-de-France ne donne aucune précision sur le montant des fraudes ni sur le nombre d'organismes concernés, selon les révélations de Médiapart du 22 mars dernier. Je suis désolée, je vais être un peu plus longue, parce que c'est quelque chose d'assez opaque

M. PLIEZ

Non, on accélère. C'est opaque, mais merci de conclure.

Mme DJELLALI

Trois questions se posent : comment les demandeurs d'emploi peuvent-ils prévoir un parcours de formation si le cadre réglementaire ne donne aucune information ? Comment les organismes de formation peuvent-ils s'adapter si les règles de financement changent du jour au lendemain ? En quoi la restriction du périmètre des formations éligibles apporte une telle réponse au problème de la fraude ?

M. PLIEZ

Normalement, c'est fini, on conclut maintenant, merci.

Mme DJELLALI

Entre l'effacement du secrétariat de l'économie sociale et solidaire, de la tentative de réduction budgétaire du Territoire zéro chômeur de longue durée, le durcissement des règles d'accès au chômage par décret de carence prévu le 1^{er} juillet ...

M. PLIEZ

C'est fini.

Mme DJELLALI

Vous avez tous compris ce que j'ai dit ?

M. PLIEZ

Oui, et nous sommes solidaires, nous approuvons ; pour ma part, en tout cas.
Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Monsieur DIDIER, Madame EKON, puis Madame GUHL.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Madame DJELLALI a rappelé pas mal de choses, notamment les questions de fraude qui ont entraîné l'arrêt du dispositif. J'avais compris qu'il était à nouveau ouvert depuis le 26 avril 2024 ; en tout cas c'était un engagement de la Présidente de Région. Par ailleurs un audit va être lancé, pour connaître toutes les raisons et certainement le montant des fraudes. Pour ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Mme EKON

Merci Monsieur le Maire. Le groupe PEC votera bien évidemment ce vœu. Lila l'a rappelé, l'Aide individuelle régionale vers l'emploi est un dispositif mis en place pour soutenir les individus dans leur insertion professionnelle et leur retour à l'emploi, et ce dispositif vise un public varié et divers. Cette aide revêt une importance primordiale pour les individus qui souhaitent soit se perfectionner au niveau de leur carrière, soit perfectionner leur niveau de langue, leur niveau informatique, ou simplement pour passer leur permis, autant de préalables nécessaires parfois pour accéder à certains emplois. Cette aide revêt également une importance quasi vitale, cela a été rappelé par Lila, pour les structures d'insertion professionnelle, puisqu'elles retrouvent dans ce dispositif une source de financement pour pouvoir remplir sereinement leur mission d'insertion. La suspension de ce téléservice pénalise considérablement à la fois les individus, en créant de facto une fracture entre ceux qui peuvent directement payer de leur poche cette formation, et ceux qui n'ont d'autres moyens que cette aide pour pouvoir financer leur formation. Ce sont toujours les mêmes qui trinquent et qui sont pénalisés. Mais cette suspension pénalise aussi les structures de formation. Pour certains, l'activité est suspendue au bon vouloir de Valérie PECRESSE, la Présidente de Région, de rouvrir ou non la plateforme pour la totalité des formations, et pas simplement pour les métiers en tension. Je crois que cette plateforme a été justement ouverte pour ces métiers en tension ; Valérie PECRESSE est complètement à côté de la plaque ; c'est la preuve qu'elle a une méconnaissance considérable de la réalité de certaines activités telles que la restauration, les métiers de l'hôtellerie et j'en passe, puisqu'elle a été volontairement restrictive dans ce qui selon elle fait partie ou pas des métiers en tension. Tout cela est bien la preuve, que ce soit pour la droite de Valérie PECRESSE ou la droite d'Emmanuel MACRON, qu'ils n'ont que faire de l'insertion, de la formation tout au long de la vie et des chômeurs. Emmanuel MACRON, je l'ai rappelé tout à l'heure lors de la délibération DAE 3, a voulu il y a quelques mois baisser considérablement la contribution financière étatique pour les Entreprises à but d'emploi dans le cadre de Territoires zéro chômeur. Grâce à la mobilisation de la gauche pour laquelle la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie sont un moyen d'émancipation, de construction de carrière, d'évolution salariale, d'accès à l'emploi, cette baisse a été moins considérable que ce qui a été annoncé initialement. Je ne parle même pas de la nième réforme du chômage initiée par le Gouvernement.

Pour toutes ces raisons le groupe PEC votera favorablement ce vœu.

M. PLIEZ

Antoinette GUHL, puis Karine DUCHAUCHOI.

Mme GUHL

Il faut souligner que c'est absolument scandaleux ; la Région Ile-de-France n'a pas été à la hauteur. Dire que cela a été réouvert ... non, cela n'a pas été réouvert pour l'ensemble des formations, seules

trois activités ont été réouvertes. Cela veut dire que pendant 4 mois, des personnes en recherche d'emploi n'ont pas pu suivre des formations puisqu'elles n'étaient pas financées, et que des organismes de formation n'ont pas pu exercer leur activité. Quand on est responsable du développement économique, ce n'est pas très sérieux de faire ça. Vous pourrez transmettre à Valérie PECRESSE, que vous défendiez tout à l'heure, le fait que dans le 20^e, nous ne sommes pas contents de cette situation et que beaucoup de demandeurs d'emploi auraient bien préféré avoir leur formation. Début février nous savions qui avait fraudé ; ce n'était pas la peine d'attendre fin avril pour réouvrir l'applicatif. Début février, la fraude était très clairement connue ; la Région savait à qui elle avait affaire et elle a quand même pénalisé l'ensemble du secteur de la formation et l'ensemble des chercheurs d'emploi qui habituellement font appel à aide. Ce n'est vraiment pas sérieux du tout.

M. PLIEZ

Madame DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Dans ce Conseil, nous étions déjà intervenus il y a quelques mois sur la fermeture des EDI, où c'est la même logique ; on dit qu'il y a une mauvaise gestion, on passe un audit, résultat la moitié des audits disparaissent, et ce sont toujours les jeunes ou les personnes en insertion qui se retrouvent sur des logiques où ils ne sont pas accompagnés du tout. La logique est de faire de plus en plus appel à des boîtes privées, qui vont correspondre aux besoins du marché du travail et plus du tout aux besoins des habitants, des jeunes, qui ont identifié des besoins par rapport à leur parcours professionnel. On ne va pas se leurrer ; on voit déjà ce qui va se passer dans quelques années. C'est la même logique que pour les EDI ; à un moment donné, sous couvert de mauvaise gestion, on ouvre un audit. Mais nous savons ce qui se passe ; après, les audits disparaissent. Nous allons soutenir ce vœu, bien évidemment mais c'est toujours la même logique qui prime.

M. PLIEZ

Je vous invite à voter.

Mme DJELLALI

J'ai un droit de réponse.

M. DIDIER

Pardon monsieur le Maire, il n'y a pas de droit de réponse sur les vœux.

M. PLIEZ

Non mais elle est la rapporteuse du vœu, elle peut reprendre la parole, comme je l'ai accordé à d'autres, mais essayez d'être brève.

M. DIDIER

Ah non, ce n'est pas le règlement intérieur.

M. PLIEZ

J'ai décidé qu'elle avait la parole.

M. DIDIER

Dans ce cas vous méconnaissiez le règlement intérieur. Très bien.

M. PLIEZ

Elle a redemandé la parole, elle peut reparler. Je crois que cela m'est arrivé de vous la laisser, Monsieur DIDIER, si je me souviens d'autres conseils.

M. DIDIER

Oui, quand vous me mettiez en cause personnellement.

M. PLIEZ

Non, pas seulement Monsieur DIDIER, pas seulement.

Mme DJELLALI

Je suis sincèrement désolée mais quand des personnes ou un groupe politique disent qu'ils votent contre un vœu, on a le droit de répondre, c'est dans le règlement intérieur.

M. PLIEZ

Je vous ai laissé la parole, vous abrégez, merci.

Mme DJELLALI

Pour répondre à Monsieur François-Marie DIDIER, effectivement cela a été réouvert le 22 avril. J'ai commencé comme ça en disant que c'était le seul dispositif qui permettait à tout un chacun d'avoir droit à une formation choisie et à une formation longue. Madame GUHL l'a bien dit, à partir du moment où il y a une fraude, on sait d'où elle vient, on en connaît le montant. Là, cela n'a rouvert que sur trois secteurs d'activité qui ne sont pas des secteurs d'activité en tension, qui sont des secteurs qui ont été choisis par la présidente Valérie PECRESSE. Tous les partis politiques de gauche réunis ont obtenu une MIE en mars, mais ce n'est pas la seule chose que nous demandons ; nous demandons, nous, élus locaux, à être associés, nous demandons que les structures et les organismes de formation soient aussi associés, pour anticiper, parce que rien n'a été anticipé, c'est une très mauvaise gestion. Dans le 20^e arrondissement, plusieurs structures de formation perdent jusqu'à 40 % de leur chiffre d'affaires pour 2024. Il ne s'agit pas juste des 4 mois ; quand on dépose un projet il faut 6 semaines pour qu'il soit adopté, donc on perd encore plus de temps derrière. Au-delà de ça, nous demandons également la réouverture totale du dispositif, parce qu'il y a effectivement énormément d'abus dans les organismes de formation ; on arrive toujours à les freiner, mais on n'a jamais vu en France fermer tout un dispositif qui permet à 12 000 personnes par an de pouvoir trouver une formation adaptée. Aujourd'hui nous demandons à ce que ce soit renvoyé à l'Hôtel de Ville et que soit rouvert le débat sur ce dispositif extrêmement important.

M. PLIEZ

Je crois que chacun aurait pu se faire une opinion. Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-063 : Vœu relatif à la rénovation du « Pavillon de l'Ermitage » Déposé par les élu.es du groupe Les Écologistes du 20^e

M. PLIEZ

Nous passons au vœu relatif à la rénovation du Pavillon de l'Ermitage, déposé par le groupe Les Écologistes. Je crois que c'est Madame GOFFAUX-ESPEJO qui parle.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Je souhaitais vous parler du Pavillon de l'Ermitage. Le Pavillon de l'Ermitage est un patrimoine important du 20^e arrondissement, non seulement du 20^e arrondissement, mais également de la Ville de Paris. Pourquoi ? Parce que ce pavillon d'été de l'ancien château de Bagnolet qui est aujourd'hui détruit, est le dernier bâti de type régence de notre capitale. Sa richesse réside non seulement dans

son unicité comme type de bâtiment dans la Ville de Paris mais aussi parce que s'y trouvent à l'intérieur des grisailles ; je rappelle qu'une grisaille est une peinture dans les teintes de gris, peinte sur un support mural. Ces grisailles ont une valeur parce qu'elles sont assez uniques sur leur thématique, à savoir les femmes ermites. Ces grisailles sont attribuées à un peintre, portraitiste connu, qui s'appelle Jean Valade.

Le projet qu'on souhaite y mettre est important ; une microfolie. Qu'est-ce qu'une microfolie ? C'est un espace modulable qui offre un accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux, à savoir 3 250 propositions de documents via un musée numérique. C'est une œuvre culturelle d'autant plus intéressante que le pavillon se trouve dans le très beau jardin Alquier Debrousse, entouré des quartiers prioritaires de Le Vau, Python Duvernois et Saint-Blaise, et que ce jardin est très fréquenté par les familles et par leurs enfants.

Ce qui nous préoccupe et ce qui fait l'objet de ce vœu aujourd'hui est l'état du Pavillon de l'Ermitage. Il est dans un état fort préoccupant : de nombreuses fissures, une toiture dégradée, spécialement à son premier étage, et, découverts récemment, des insectes dits poissons d'argent, s'attaquant à sa principale richesse, les peintures murales

Avant toute implantation, avant tout projet, ce vœu se pose sur l'urgence de la restauration de ce pavillon, pour éviter sa perte et la perte de ce qui se trouve à l'intérieur. Nous attendons sa rénovation le plus vite possible, mais également que le CASVP, aujourd'hui propriétaire du jardin Alquier Debrousse nous aide, soit en nous laissant faire la rénovation soit en cédant le Pavillon de l'Ermitage à la mairie du 20^e.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SAMAKE.

M. SAMAKE

Je souhaite exprimer le plein soutien de mon groupe à ce vœu. En effet le Pavillon de l'Ermitage véritable joyau historique et patrimonial, est un témoin précieux de l'histoire de notre ville. Les peintures murales, notamment les grisailles attribuées à Jean Valade, sont des trésors culturels à préserver pour les générations futures. Le jardin Alquier Debrousse où se situe le pavillon, jouxtant l'EHPAD éponyme, est un véritable havre de paix pour les habitants, en particulier pour les familles et les enfants du quartier environnant. Il est impératif d'agir rapidement pour restaurer ces bâtiments qui présentent déjà des signes de détérioration inquiétants. La sécurité et la préservation des œuvres qui se trouvent doivent être notre priorité. Nous soutenons pleinement la demande qui a été faite de cession du bâtiment à la Ville à un prix symbolique, ou à défaut sa mise à disposition rapide. De même, nous insistons sur la nécessité de démarrer les travaux sans délai, afin d'éviter que la détérioration du pavillon ne devienne irréversible. Enfin nous appuyons également la création d'un comité de suivi dédié à ces projets, garantissant une surveillance et une coordination efficace tout au long du processus de restauration.

Agissons ensemble pour préserver notre patrimoine et offrir à nos concitoyens un espace culturel et historique digne de ce nom. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Madame NAGELS, et Monsieur DIDIER ensuite.

Mme NAGELS

Je remercie Madame GOFFAUX pour son vœu. Je ne reviens pas sur l'urgence de la rénovation pour préserver le patrimoine, cela a été suffisamment dit, mais je voudrais insister sur le deuxième point de l'intervention, à savoir que la mairie du 20^e puisse récupérer la gestion de ce lieu. On le sait, les mètres carrés dédiés à la culture sont tous très précieux. Aujourd'hui c'est un pavillon qui ne vit quasiment pas, qui est vide parce qu'il n'est pas accessible au public. De temps en temps, de trop rares fois, il est ouvert pour ces aspects patrimoniaux. Je me prends à rêver que l'on puisse récupérer ce lieu et en faire un nouvel espace culturel ; nous avons plein d'idées. C'est pour cela que je salue le courage et la détermination de Madame GOFFAUX sur ces aspects. Merci.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Madame GOFFAUX, merci beaucoup pour ce vœu, que nous voterons bien évidemment, puisque cela fait partie du patrimoine du 20^e et de l'histoire de France. C'était un haut lieu des Royalistes qui voulaient sauver Louis XVI ; vous allez faire plaisir aux derniers royalistes français, et pour cela, je vous en remercie. Bravo pour ce vœu ; je suis à 200 % derrière vous.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Juste une petite réflexion : même étant Versaillaise, je ne prendrai que la deuxième partie de votre discours.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-064 Vœu déposé par Geneviève GARRIGOS, Hamidou SAMAKE et les membres du groupe Paris en Commun relatif à la création d'un lieu de mémoire en hommage à Marzia Mohammadi et Hajar Mohammadi

M. PLIEZ

Le vœu suivant est déposé par Geneviève GARRIGOS, Hamidou SAMAKE et les membres du groupe Paris en Commun, pour la création d'un lieu de mémoire en hommage à Marzia Mohammadi et Hajar Mohammadi.

Mme GARRIGOS

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Lila DJELLALI nous a rappelé combien le retour des Talibans en Afghanistan avait été une véritable catastrophe pour le droit des femmes, qui avaient connu une dizaine d'années pendant lesquelles elles avaient pu étudier, se déplacer et vivre librement. Ce retour en arrière, que l'on peut assimiler à un apartheid de genre, est la fin de l'accès à l'éducation pour toutes ces femmes : l'université, le collège puis le lycée. Cela a été un véritable choc, un an après le retour des Talibans, quand dans un attentat qui a eu lieu dans le centre d'examen d'entrée à l'université de Kaboul, 58 jeunes femmes ont trouvé la mort. Parmi elles il y avait deux jeunes femmes, Marzia et Hajar, amies depuis l'enfance, qui projetaient leurs études et avaient prévu d'aller plus loin dans leur vie de jeune femme. Dans les décombres a été retrouvé un cahier où elles avaient écrit leurs 10 vœux. Parmi ces vœux, il y avait celui de voir la Tour Eiffel. En contact avec leurs familles, nous leur avons proposé de pouvoir dédier dans le 20^e arrondissement un lieu, d'où on pourrait voir la Tour Eiffel, et à travers une plaque, rappeler l'histoire de Marzia et de Hajar, mais aussi rendre hommage à toutes les femmes qui aujourd'hui en Afghanistan se battent pour pouvoir continuer à étudier. Ce vœu est important parce qu'il s'inscrit dans l'aide et le soutien que nous avons apportés aux Afghanes, notamment à travers l'hébergement pour les accueillir, mais pas seulement. C'est aussi dans la lignée de l'affichage du portrait de Mortaza BEHBOUDI, ce journaliste franco-afghan qui était détenu par les Talibans et qui a été libéré depuis. C'est pour cela que je vous appelle à voter ce vœu, et je voulais que vous sachiez que ce sera très important qu'elles puissent être ensemble ; elles étaient tellement proches que leurs familles ont souhaité les enterrer ensemble main dans la main. A travers ce vœu, elles regarderont ensemble la Tour Eiffel pour l'éternité. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

J'espère que la Tour Eiffel restera là pour l'éternité. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-065 Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun relatif à un hommage à Maryse Condé

M. PLIEZ

Nous passons au vœu suivant.

M. SAMAKE

Mes chers collègues, Maryse CONDÉ disait : « *Ecrire, c'est déjà dire non, c'est déjà se lever, c'est déjà ne pas accepter l'inacceptable.* » Ce soir, à travers ce vœu, nous nous levons pour rendre hommage à une vie d'engagement et de résilience. A travers ce vœu, je souhaiterais que nous soyons rassemblés pour honorer une figure extraordinaire, qui a laissé une empreinte indélébile dans le paysage de la littérature mondiale et dans la lutte pour l'égalité et la justice. Maryse CONDÉ s'est construite et imposée comme une voix puissante qui a transcendé les frontières géographiques et culturelles, éclairant le chemin vers un monde plus juste et plus solidaire. Née en 1934 à Pointe à Pitre, elle a été témoin dès son plus jeune âge des injustices infligées par le colonialisme et le racisme. A l'âge de 19 ans, elle quitte sa Guadeloupe natale pour poursuivre ses études à Paris, où elle est confrontée à la discrimination en raison de la couleur de sa peau, mais au lieu de se laisser abattre, elle se lève avec une détermination farouche, embrassant son identité noire et se plongeant dans l'étude de l'histoire de l'esclavage et du combat anticolonialiste. Au fil des ans, Maryse CONDÉ est devenue bien plus qu'une écrivaine renommée ; elle était une militante infatigable pour la justice sociale et la reconnaissance de l'histoire douloureuse de l'esclavage. Ses mots ont servi de pont entre les continents, reliant l'Afrique, l'Europe et l'Amérique dans une conversation nécessaire sur la dignité humaine et la liberté. Son engagement pour la mémoire de l'esclavage a été exemplaire. Présidant le Comité pour la mémoire de l'esclavage, elle a contribué à l'adoption de la loi Taubira reconnaissant l'esclavage comme un crime contre l'humanité, un jalon crucial dans la lutte contre l'oubli et la négation de cette tragédie historique.

Aujourd'hui alors que nous nous tenons ici, honorant sa mémoire et son héritage, nous exprimons notre gratitude envers Maryse CONDÉ, et voudrions souligner l'importance de perpétuer sa mémoire dans l'espace public du 20^e arrondissement en proposant des suggestions concrètes, tel que le nommage d'une rue, d'une place ou d'un équipement municipal en son honneur. Que chaque pas dans nos rues soit un hommage à sa vie dédiée à la justice et à la dignité humaine.

En adoptant ce vœu, nous perpétons son héritage et nous nous engageons à faire en sorte que son nom continue de résonner dans nos cœurs et nos esprits pour les années à venir. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

C'est avec beaucoup d'émotion que je vais voter ce vœu, parce que je suis né pas loin de la Guadeloupe, là où elle est née, que je suis noir, que je suis aussi un descendant d'esclaves, et que pour moi Maryse CONDÉ est quelqu'un qui a voulu opposer à la barbarie du commerce triangulaire une révolte, que j'ai envie d'appeler une révolte triangulaire, c'est-à-dire une révolte chez elle en Guadeloupe, mais aussi ici en France hexagonale et en Afrique. C'est une révolte qu'elle a portée à travers ses livres. Je me souviens du tout premier que j'ai lu « *Moi, Tituba* », et c'est aussi le premier qu'a lu ma fille, avec beaucoup d'émotion ; c'est à la fois un livre féministe, un livre antiraciste, un livre de révolte, parce que cela parle d'une sorcière noire, d'une descendante d'esclaves, d'une esclave et de quelqu'un qui revient à la Barbade à la fin, mais c'est aussi quelqu'un qui a raconté l'Afrique subsaharienne avant l'arrivée des Européens et au moment de l'arrivée des Européens. C'est aussi quelqu'un aussi qui a parlé d'Haïti, là où la négritude s'est soulevée pour la première fois, là où les esclaves se sont révoltés et ont gagné. C'est quelqu'un qui a su donner les mots à nos révoltes, à nos tristesses, mais aussi qui a su montrer tout le dégoût que nous pouvions parfois ressentir quand nous ressassions cette histoire qui est la nôtre, qui est que nos ancêtres ont été esclaves. Elle disait d'ailleurs qu'elle était toujours un peu effrayée d'avoir à parler de l'esclavage ; elle disait que l'Histoire était mieux armée que la Littérature. Pourtant elle n'a cessé d'écrire sur l'esclavage, sur le colonialisme, sur nos révoltes, sur nos pleurs, mais elle a écrit aussi (et je voulais finir par cela parce que c'est une petite note un peu plus légère) sur la cuisine. Elle disait (je ne sais pas si c'est vrai, je

n'ai pas eu l'honneur de goûter ses plats) qu'elle était peut-être meilleure cuisinière qu'écrivaine. Je crois que c'est dans son « *Mets et merveilles* ». Elle a écrit aussi un dernier livre sur sa terre, la Guadeloupe, que je n'ai pas encore lu mais que je lirai en pensant très fort à elle ; cela raconte beaucoup de nous, mais cela raconte beaucoup aussi de la France, de ses zones d'ombre, de ce qu'elle a commencé à reconnaître avec la loi Taubira que nous commémorerons le 10 mai. Cela raconte aussi beaucoup de ce que la France n'a pas encore reconnu et des combats à venir.

M. PLIEZ

Merci. Votons.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-066 Vœu relatif au soutien aux civils palestiniens Déposé par Raphaëlle PRIMET et les élus et élus du groupe Communiste et Citoyen du 20^e arrondissement

M. PLIEZ

Je vous propose de poursuivre. La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Mes chers collègues, ce matin Netanyahu a ordonné l'évacuation de Rafah en envoyant des prospectus à 1,3 million de personnes parquées à Rafah, leur ordonnant de partir alors qu'ils n'ont nulle part où aller et qu'ils ont déjà été maintes et maintes fois déplacés. L'UNICEF le dit, il n'y a aucun endroit sûr pour les 600 000 enfants de Rafah. A l'heure où je vous parle, Israël est en train de bombarder. Nous le savons tous, cela va être un carnage. L'ONU affirme que l'ordre d'évacuation de Rafah est inhumain. Les organisations humanitaires comme MSF, les experts militaires et d'autres préviennent aussi de la catastrophe humanitaire absolue. Biden a demandé à Netanyahu de renoncer, mais les bombes continuent de tomber malgré les voix des progressistes et des pacifistes israéliens et malgré, y compris, des familles d'otages qui demandent le cessez-le-feu. La situation bouge ; en début de soirée, le Hamas aurait accepté une trêve dans les termes portés par le Qatar et l'Égypte, et soutenus par Washington. Biden a crié victoire et la population de Rafah a commencé à célébrer, mais Israël a refusé, et les bombardements continuent.

Dans ce cadre, notre vœu, qui a malheureusement un peu de retard sur l'actualité, demande simplement à la Ville qu'elle se joigne à la voix du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et de tant d'autres organisations internationales pour un cessez-le-feu, ce qu'elle n'a pas encore fait depuis le 7 octobre, qu'elle poursuive son plaidoyer en faveur de libération de l'intégralité des otages, mais aussi des prisonniers politiques palestiniens, et qu'elle s'engage à délivrer une subvention conséquente à l'UNRWA, comme l'ont déjà fait la Ville de Marseille, dont le maire, Benoît PAYAN, est socialiste, ou encore celle de mon camarade Philippe RIO à la Ville de Grigny. Vous le savez, l'enquête a démontré qu'il n'y avait aucune preuve de lien de l'UNRWA avec le Hamas ; j'ajoute que l'enquête a été menée sous l'égide de Catherine COLONNA, qui me semble être au-dessus de tout soupçon de complaisance avec les terroristes.

Nous demandons aussi, comme Laurent SOREL l'avait demandé précédemment, mais cela n'a toujours pas été fait, que toutes les lumières de la Tour Eiffel soient éteintes afin d'exprimer la solidarité des Parisiens et des Parisiennes envers les victimes civiles palestiniennes.

Je crois que la situation est assez grave et assez terrible pour que nous puissions adopter ensemble ce vœu de solidarité de soutien aux civils palestiniens, qui sont en train de se faire massacrer au moment où nous parlons.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur GOULIN.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Une prise de parole rapide pour une explication de vote individuelle, je le souligne. Sur le principe, tout d'abord, sans remettre en cause la capacité d'initiative des groupes politiques de déposer des vœux sur les sujets de leur choix, je regrette à titre personnel que nous

importations régulièrement au sein de cette Assemblée des sujets en lien avec des conflits internationaux, qui me semblent davantage relever de prérogatives du Parlement. Je ne dis pas cela en présence de notre collègue sénatrice Antoinette GHUL ou du Conseil de l'Europe ou encore de celle de l'ONU. Sur le fond, sans remettre en cause naturellement le bien fondé des considérants, j'aurais souhaité que le vœu rappelle également que la Tour Eiffel a été éteinte le 8 octobre dernier en solidarité avec les victimes du terrorisme en Israël. En effet, en ces temps particulièrement troubles, avec des risques d'importation du conflit, y compris au sein de notre arrondissement, je pense qu'il est important d'avoir une parole politique juste et équilibrée, à laquelle je sais par ailleurs que nous sommes tous et toutes attachés en tant que responsables publics. Pour ces raisons je m'abstiendrai à titre personnel pour ce vœu.

M. PLIEZ

Madame TRACHEZ.

Mme TRACHEZ

Merci Monsieur le Maire. Indépendamment effectivement de la liberté de vote de Vincent GOULIN, notre groupe votera pour ce vœu, pour plusieurs raisons ; tout d'abord parce qu'il évoque avec justesse la situation, je trouve, et demande la seule solution indispensable et nécessaire, le cessez-le-feu. Depuis le 7 octobre, c'est la sidération, c'est l'effroi, et depuis, la colère et la vengeance ont pris le pas sur la raison, l'humanité et la paix. C'est l'escalade permanente affectant l'ensemble des pays de la région : Israël bien entendu, le Liban, on n'en parle jamais mais le Liban est également affecté par la situation actuelle, la Syrie sur le territoire de laquelle Israël a frappé l'ambassade d'Iran, l'Iran qui a répliqué, dont les frappes qui s'en sont suivies le 1^{er} avril sur Israël -et c'est là toute l'ironie de ce conflit- ont fait une seule victime, une petite fille palestinienne, puisque le fameux dôme de fer ne couvre que partiellement les zones de populations majoritairement palestiniennes et ne les protègent que partiellement. Et enfin, Gaza, bien sûr.

En second lieu nous voterons pour ce vœu parce qu'il sollicite l'intervention de la Ville de Paris par des mesures concrètes, non seulement par l'attribution d'une subvention de la Ville à l'UNRWA, participant ainsi à restaurer les dommages qui ont été causés par les accusations qui ne sont toujours pas démontrées, et ne le seront probablement peut-être jamais, mais également l'extinction des lumières de la Tour Eiffel pour les victimes civiles palestiniennes.

J'aurais aimé, Monsieur le Maire, qu'à l'heure où une attaque, comme le rappelait très bien Raphaëlle PRIMET, vient d'être engagée par Israël sur Rafah, nous puissions décider, à l'occasion peut-être du prochain Conseil, de faire une minute de silence pour les plus de 34 000 victimes palestiniennes, comme nous avons pu le faire dans cette assemblée au moment où la guerre a été déclarée en Ukraine, où nous l'avons fait également pour les événements du 7 octobre ; d'ailleurs la Tour Eiffel avait été illuminée d'un drapeau israélien à cette occasion, si je ne dis pas de bêtises.

Enfin nous voterons pour ce vœu, car bien qu'il puisse sembler vain de faire un énième vœu dans le 20^e arrondissement sur une politique qui ne relève pas de notre responsabilité, je crois qu'à l'heure où la réponse du Gouvernement français n'est pas à la hauteur des enjeux, où un Gouvernement qui est censé nous représenter prend le risque de se rendre complice d'un possible génocide, conformément à la décision de la Cour internationale de justice, à l'heure où des mandats d'arrêt pourraient très bien être émis par la Cour pénale internationale, parce que les juristes s'accordent de plus en plus à dire que cette hypothèse est plausible, je crois qu'il est notre responsabilité en tant qu'individu, en tant que société civile, en tant que collectivité territoriale, de prendre notre part de responsabilité et d'alerter autant qu'on que faire se peut sur les risques de s'entêter sur une telle politique qui n'est vraiment pas à la hauteur.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je pense qu'il est tout à fait légitime que nous discutons ici de la Palestine, parce que ma fois on en discute bien dans les rues du 20^e. En outre, la Ville de Paris a pris position sur ce conflit, elle a dit quelque chose après le 7 octobre, elle a allumé la Tour Eiffel aux couleurs d'Israël le 8 octobre ; de plus, il y a devant certaines mairies des banderoles appelant la libération des

otages. Il pourrait très bien y avoir aussi un débat, et c'est tout à fait légitime sur le fait qu'il faut aussi que la Ville de Paris s'engage fermement pour la libération des prisonniers palestiniens, mais aussi pour l'arrêt du conflit, évidemment ; parce que Paris n'est pas une ville comme les autres, parce que Paris est capitale, parce que Paris prend souvent position sur ce qui se passe dans le monde. Et il y a un symbole à ce que justement les élus parisiens prennent position ici, alors que là-bas on est en train de massacrer, on est en train de passer d'un risque génocidaire à un véritable génocide. Et il y a aussi un autre problème, c'est que quelque chose fait beaucoup de dégâts ici ; ce qui importe le conflit, c'est quoi ? C'est par définition le « deux poids, deux mesures » ; on allume la Tour Eiffel pour les victimes israéliennes, mais pour les victimes palestiniennes, pas un mot, ou quasiment rien. Des pays, les uns après les autres ; suppriment leur subvention à l'UNRWA, parce qu'il y aurait des suspicions ; quand on apprend que finalement c'est bien plus compliqué que ça, pas un mot. Pourquoi la Ville de Paris ne pourrait pas s'engager, comme c'est très bien dit dans ce vœu, à verser quelque chose à l'UNRWA, à la mesure de ses moyens évidemment ? Il y a aussi autre chose, qui n'est pas forcément dit dans le vœu, mais qui est important, c'est qu'aujourd'hui il y a des mobilisations dans la jeunesse, il y a des mobilisations dans les universités ; quoi que vous en pensiez, cela existe. Et il y a de la répression. Que dit-on par rapport à ce qui se passe sur le territoire de la Ville de Paris ? On ne dit rien ! Le débat est légitime, il faut l'avoir et il faut le mener jusqu'au bout ; il en va de notre responsabilité d'élus, il en va de notre responsabilité de citoyens, il en va de notre responsabilité d'êtres humains, simplement, qui ne peuvent pas rester sans rien dire, sans rien faire, face à ce qui se passe là-bas. Nous savons bien, malheureusement, que si on ne dit rien, cela aura aussi des répercussions ici.

M. PLIEZ

Merci. Intervenant suivant : Martin BUSSY.

M. BUSSY

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme le rappelle ce vœu, les attentats terroristes -et non pas les événements- commis par le Hamas le 7 octobre 2023 en Israël, sont une abjection ; plus de 8 700 victimes civiles tuées ou blessées, parfois massacrées ou violées, et encore 134 personnes qui sont retenues en otage. En réponse, Israël a conduit des opérations militaires contre le Hamas, opérations devenues conflit, puis guerre, provoquant au fil des mois la mort de plus de 34 000 personnes, en blessant 77 000. C'est un carnage. Nous rappelons ces chiffres macabres car nos pensées vont vers toutes les victimes civiles de ce conflit. Nous ne sommes pas d'accord avec la manière avec laquelle cette guerre se déroule, frappant indistinctement. Nous ne sommes pas d'accord avec le Gouvernement israélien et sa politique d'extrême-droite. Nous ne sommes pas d'accord avec la colonisation, ni avec les exactions commises par les colons. Aussi nous soutenons pleinement la condamnation des exactions envers les civils palestiniens. Nous soutenons pleinement la démarche de soutien à l'UNRWA et aux associations humanitaires d'aide aux victimes, qui aujourd'hui n'ont pas la possibilité d'exercer librement leur action. Nous soutenons aussi un cessez-le-feu immédiat et souhaitons ardemment que le Hamas émette une réponse favorable aux pourparlers en cours, ce qui semble être le cas d'après ce que Raphaëlle vient d'annoncer. Pour autant nous appelons à voter contre ce vœu, pour plusieurs raisons. D'abord en tant que Conseil d'arrondissement, le sujet est en dehors de notre champ de compétences comme cela a été dit d'ailleurs par Monsieur GOULIN, même si cela s'est déjà produit par le passé. La complexité et l'horreur même du conflit rendent les débats difficiles, et notre arrondissement gagnerait selon nous à rester en dehors de cette crise. Ensuite, le terme de génocide employé dans le vœu est un mot trop important sur le plan moral et juridique pour être utilisé de manière si courante et si rapide, sans pouvoir porter sur les événements un regard plus rigoureux. Cela peut sembler être un débat de mots, mais il n'en est rien. Permettez-moi de citer Raphael GLUCKSMANN dans l'émission « Quotidien » du 12 mars dernier pour préciser notre pensée : *« J'ai un emploi extrêmement précautionneux du terme génocide, donc je n'emploie pas le terme, mais cela n'empêche pas qu'il faille se mobiliser pour empêcher le carnage, pour empêcher les crimes de masse, pour empêcher le blocus, pour faire en sorte que l'Union européenne fasse suffisamment pression sur le Gouvernement israélien, pour qu'on mette fin à cette abjection et qu'on obtienne le cessez-le-feu et la libération des otages. »* Enfin, le vœu appelle dans les attendus, d'abord à la libération des otages puis à la libération des prisonniers politiques palestiniens ; il s'agit pour nous de sujets différents. Il y a parmi les prisonniers palestiniens des personnes qui ont été jugées et condamnées ; certaines l'ont été pour terrorisme et attentats, d'autres le sont de manière totalement informelle, parfois pour de longues peines, avec une rigueur juridique plus que discutable. Nous ne pensons pas qu'il soit légitime de relier ce sujet

complexe et douloureux à celui des otages. Enfin nous déplorons l'absence dans ce vœu de référence à la solution à deux Etats, seule solution politique pouvant permettre de sortir enfin du cycle infernal et infini de la violence répondant à la violence. Merci de votre attention.

M. PLIEZ

Lila DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire ; je me joins au mot d'Hélène TRACHEZ et du groupe Ecologiste, et je parle aussi pour rebondir sur certaines choses. Même si parfois certains vœux sortent du contexte du 20^e arrondissement, je vous remercie, parce que cela a le mérite d'exister, même si parfois ce n'est pas le bon timing, cela fait 20 ans que cela dure, voire plus, donc je ne suis pas certaine que le bon timing existe.

En revanche, vous avez effectué tout un travail, merci ; il y a eu des réunions avec toute la majorité pour essayer de faire passer encore une fois un vœu, qui touche beaucoup trop de gens. On ne devrait pas avoir à porter de vœux de cet ordre dans un arrondissement, mais il faut le faire. Vous avez pris du temps, il y a eu des demandes d'amendement, qui ont été acceptées, il y a eu des demandes de compréhension, que vous avez fournies. Je pensais qu'aujourd'hui nous pouvions tous voter favorablement pour ce vœu, parce qu'il était équilibré.

Sur la notion du génocide, je ne vais pas parler des Européennes, je vais parler d'un grand monsieur qui travaille aussi à la Cour internationale et qui estime, à juste titre, que quand il y a suspicion de génocide on doit tout faire pour ne pas que cela existe ; et à partir du moment où il y a suspicion de génocide, cela fait foi. Si on prend l'exemple de 2007, avec la Bosnie et la Serbie, où on a parlé d'un risque de génocide, cela a été considéré comme un génocide par la suite. Il faut donc continuer à parler dans ces termes, et je vous invite tous et toutes, par le travail que vous avez fait, par les amendements que vous avez acceptés, à voter favorablement pour ce vœu.

Mme TRACHEZ

Dans le vœu, on ne qualifie pas ce qui se passe de génocide, on fait juste référence à la Cour pénale internationale.

M. PLIEZ

C'est vrai. Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2024-067 : Vœu relatif à la remise en cause de la loi SRU par le Gouvernement. Déposé par Jacques BAUDRIER et les élus et élus du groupe Communiste et Citoyen

M. PLIEZ

Je vous propose de passer au vœu suivant. La parole est à Jacques BAUDRIER, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. Nous avons malheureusement vu le passage au Conseil des Ministres de la loi dite « Logement » de Monsieur KASBARIAN, qui n'est rien d'autre qu'un vague écran de fumée, qui essaie de faire reposer sur les locataires du parc social eux-mêmes le stigmate de la crise du logement, en total décalage avec la réalité, cette crise du logement étant la conséquence de l'absence de politique de logement du Gouvernement, qui ne cesse de réduire ses crédits pour le logement social, qui ne fait rien pour lancer la construction de logements dans l'ensemble du pays, et qui mène une politique d'abandon du logement depuis 2017 absolument dramatique. Au lieu de cela, le Gouvernement entend essayer de faire partir une très faible partie des locataires du logement social, puisque la plupart des locataires de logements sociaux ont des bas revenus et ne seront absolument pas touchés par les mesures proposées par cette loi logement. Tout cela est anecdotique. Ce qui l'est

beaucoup moins est la remise en cause de la loi SRU par cette loi « Logement ». La loi SRU, qui a été votée en 2000, sous le Gouvernement de Lionel JOSPIN, à laquelle a participé le ministre du Logement et de l'équipement de l'époque, Jean-Claude GAYSSOT, a permis de créer depuis plus d'1 million de logements, en particulier dans les communes en retard sur cet objectif de 20 %, qui est devenu ensuite 25 % ; elle a joué un rôle essentiel dans l'équipement en logement sociaux de notre pays. D'ailleurs l'un des plus beaux exemples du succès de la loi SRU, c'est Paris. En effet, Paris est la ville où le foncier est le plus rare et le plus cher, et où nous n'avions en 2001 que 13 % de logements sociaux ; 23 ans après, nous sommes arrivés à 25 % de logements sociaux à Paris, alors que c'est le plus complexe. Cela n'a donc absolument aucun sens de vouloir remettre en cause la loi SRU, puisque là où c'est le plus compliqué à faire, on y est arrivé. Et je crois que dans le 20^e arrondissement, qui est passé en 20 ans de 23 % à 42 % de logements sociaux, nous pouvons être collectivement fiers ; nous sommes un des meilleurs exemples de ce succès de la progression du logement social dans une ville de 200 000 habitants.

C'est pour cela que cette loi est une attaque délibérée lamentable contre la politique du logement social et contre le logement tout court, à l'heure où malheureusement nous subissons une grave crise du logement, alors qu'il faudrait au contraire avoir de vraies mesures, comme l'augmentation des crédits pour le logement social, la taxation des logements vides et des résidences secondaires en milieu en zone tendue, et l'accélération de la rénovation du parc de logements, pour éviter que se développent les passoirs thermiques et autres bouilloires qui risquent malheureusement de créer des problèmes de santé publique majeurs. Tout cela pour vous dire vous présenter ce vœu qui met l'accent particulier sur la remise en cause de la loi SRU. J'espère qu'il recueillera votre unanimité.

M. PLIEZ

Dans l'ordre Virginie DASPET, Antoinette GUHL.

Mme DASPET

Merci. Je vais faire rapide. Merci d'avoir proposé ce vœu, que je trouve étonnamment, voire incroyablement modéré, Monsieur BAUDRIER. Je suis surprise. Je pense qu'il va y avoir plusieurs versions et que l'on va monter dans les mois à venir.

C'est évidemment une remise en cause du logement social, à la fois de manière quantitative et qualitative. En effet, une espèce de satisfecit est donné aux villes plus réticentes à créer du logement social, en baissant leurs quotas ; on ne baisse pas leurs quotas, mais on leur explique qu'ils n'ont plus besoin de remplir leurs quotas, ce qui est quand même un peu étonnant comme démarche. C'est également qualitatif, puisque l'on fait rentrer des critères de nouveaux logements dans des comptes SRU, donc du logement des classes moyennes. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre le logement des classes moyennes, cela veut dire qu'il faut qu'il y ait de tout ; pour qu'il ait du logement des classes moyennes, il faut aussi qu'il y ait du logement destiné à des catégories plus populaires.

Bref, cela ne répond en rien à la demande sociale, que l'on sait forte, surtout dans un contexte d'inflation. Cela n'apporte rien sur le logement tout court, cela n'apporte rien sur la construction, même pour mes chers amis promoteurs que j'ai le plaisir de côtoyer chaque jour, y compris ceux qui proposent les programmes les plus huppés ; cela ne va pas non plus les aider. Bref, cette proposition de loi est un naufrage total. C'est aussi une remise en cause du statut des bailleurs sociaux, et je trouve qu'on n'en parle pas assez ; il y a une volonté de mercantiliser leur activité, de leur dire « *Allez, diversifiez vos activités, faites un peu de privé, faites un peu de trucs moins sociaux.* » Je trouve que c'est commencer à mettre le venin dans cette affaire. Je ne doute pas que certains bailleurs sociaux privés (puisque cela existe) s'y jeteront avec enthousiasme, mais je trouve tout ceci très inquiétant, et j'attends avec impatience le ou les prochains vœux sur ce sujet.

M. PLIEZ

Merci. Antoinette GUHL.

Mme GUHL

Comme les orateurs précédents, je trouve cela absolument dramatique de détricoter ainsi la loi SRU, qui était malgré tout un des remparts importants dans l'accès au logement. Je crois que c'est Olivier KLEIN qui disait que le logement était la prochaine bombe sociale, et c'est sans doute une réalité ;

plus de 2 millions et demi de personnes sont en attente de logements sociaux aujourd'hui, et moins de de 100 000 logements sociaux ont été créés durant toute l'année dernière.

Quand on fait la promotion du logement intermédiaire, on répond à 3 % des demandeurs, alors que 72 % des Franciliens peuvent prétendre au logement social. Donc si l'on veut répondre à la question du logement pour le plus grand nombre, c'est bien le logement social qu'il convient de développer. Or, là, on voit bien que ce sont sans doute d'autres intérêts qui conduisent à vouloir développer le logement intermédiaire ; c'est aussi une grande injustice. Oxfam a publié une étude qui s'appelle « Le logement à tous les étages », qui explique que les 25 % les plus pauvres consacrent deux fois plus proportionnellement au logement que les 25 % les plus riches ; c'est bien une injustice sociale.

Je terminerai en disant que l'absence de logements en nombre suffisant conduit aussi au logement indigne et insalubre, parce que ces personnes, lorsqu'elles n'ont pas accès à du logement social, doivent quand même se loger, et mettre un toit sur la tête de leurs enfants, de leurs familles, et sont condamnés à accepter parfois des logements qui sont d'une grande insalubrité, voire chez des marchands de sommeil, et cetera. Il faut faire attention, parce que cela fait glisser le niveau de précarité jusqu'à une très grande précarité pour le logement social.

Je termine avec deux chiffres : au mois de janvier, le budget du logement a été baissé de 750 M€, et MA Prim Rénov a été baissée d'1 Mds€, pour l'isolation des logements. Autrement dit, tout cela est de très mauvais présage pour la politique du logement, et nous allons attendre de pouvoir débattre de cette loi dans les assemblées. On nous avait promis une grande loi logement ; je crois qu'elle ne sera pas si grande que ça.

M. PLIEZ

Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Je vais ajouter mon grain de sel à ce débat ; on parle souvent de la situation des personnes à la rue dans notre arrondissement, nous en parlerons tout à l'heure par une entrée avec un certain public. Aujourd'hui toutes les personnes à la rue que nous rencontrons dans le 20^e à Paris, et plus largement en France, c'est déjà l'échec d'une partie des politiques de l'ASE ; je ne dirais pas à Paris, car nous ne sommes pas les moins bien lotis, mais de l'ASE en général, de la psychiatrie aussi, de l'hôpital public en particulier, et plus largement de l'hébergement d'urgence. On en parle souvent. Et aujourd'hui, à défaut de créer des places suffisantes d'hébergement d'urgence, et pire, à en déstructurer, ce Gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que de s'en prendre au dernier rempart, le logement social et la loi SRU, ce qui va encore accentuer tous ces échecs de services publics successifs qui ont déjà amené plein de personnes à la rue. C'est catastrophique. Nous en parlions avec Jacques BAUDRIER l'autre jour, une bombe des expulsions est devant nous, après tout ce qui s'est passé pendant la période de la Covid-19. Je suis très inquiet et je pense que ce vœu mérite toute notre attention, toutes formations de gauche confondues, pour pouvoir lutter ensemble contre ce qui est en train de se préfigurer au Parlement. Je ne doute pas que notre sénatrice du 20^e arrondissement nous y aidera.

M. PLIEZ

Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. En matière de logement et notamment de logement social, c'est un drame en plusieurs actes depuis 2017 ; évidemment la politique d'Emmanuel MACRON au début de son premier quinquennat, qui a cassé les reins des bailleurs sociaux avec la mise en place de la réduction du loyer de solidarité et l'augmentation du taux de TVA. C'est aussi -mon collègue Antoine ALIBERT vient de le rappeler- la première loi KASBARIAN qui a facilité les expulsions locatives, et on se rend compte qu'il y a eu une explosion des expulsions locatives en 2023 ; c'est un record avec une augmentation de plus 23 % par rapport à 2022. Une loi de quelques mois a eu un effet malheureusement dramatique. C'est maintenant le projet de réforme de la loi SRU, qui n'est demandé par quasiment personne, qui est imposé par KASBARIAN tout seul, pour avoir une deuxième loi à son nom et un sinistre bilan à la fin. Ce sont les précaires qui en pâtissent le plus ; le pire est qu'il se cache derrière un argument qui serait de dire que réforme de la loi SRU sera à destination des

classes moyennes, alors qu'elles vont également pâtir de cette réforme, avec toute la révision des plafonds et des questions de surloyer. Il est très important de se mobiliser ; cela commence par ce Conseil d'arrondissement. Il y a évidemment une bataille au Parlement même si nous savons très bien que la composition de l'Assemblée nationale et du Sénat laisse peu de doute sur l'issue parlementaire de ce texte. J'espère que le Conseil constitutionnel, comme il a su le faire en se prononçant sur le référendum d'initiative partagée des Républicains sur l'immigration, saura utiliser le préambule de 1946 pour déclarer une bonne partie de cette loi inconstitutionnelle ; parce que je crois qu'on viole une grande partie de nos principes fondamentaux. Le groupe PEC votera ce vœu.

M. PLIEZ

Pour conclure, sans revenir sur ce que vous avez dit, vous avez compris que les modes d'attribution allaient changer, mais en fait il ne s'agit pas de simplicité et de fluidité, il s'agit effectivement de ce que les habitants attendent, à savoir, pour beaucoup d'entre eux, un logement décent, un logement accessible, un logement abordable. Nous avons 21 000 demandeurs dans l'arrondissement ; je crois que nous satisfaisons moins de 1 % de la demande tous les ans ; c'est ça notre vrai problème.

Je pense que nous serons assez unanimes ce soir pour dire que la réforme de la loi SRU est une catastrophe, pour dire que cette loi va plutôt accentuer toutes les problématiques. Je ne vais pas être beaucoup plus long. Je vous le dis aussi ici parce que cela fait débat un peu partout : le fait de donner plus de pouvoir aux maires est pour moi dangereux. Pendant des années je me suis battu pour imposer des populations précaires dans le logement social, et si nous n'avions pas eu le contingent des préfets, nous n'y serions pas arrivés. Je suis donc méfiant, et quand je lis certaines déclarations, notamment d'anciens préfets sur le pouvoir aux maires, évidemment pas à tous les maires, c'est aussi une façon de commencer à faire de la sélection, à faire de la préférence nationale.

En effet, ce vœu est utile, je pense, et il est important de le voter ce soir.

Donc, votons.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

**V20-2024-068 Vœu relatif aux suppressions de postes dans les écoles et les collèges parisiens.
Déposé par Anne BAUDONNE et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen**

M. PLIEZ

Nous continuons avec un vœu présenté par Anne BAUDONNE.

Mme BAUDONNE

Merci. Par ce vœu, je tiens à rappeler une situation catastrophique dans les écoles, les collèges et les lycées de l'arrondissement. Je rappelle que cette année encore, 18 fermetures de classes sont annoncées pour la rentrée 2024, dont 8 fermetures dans le secondaire, que nous manquons cruellement de d'AESH pour accompagner les enfants porteurs de handicap, que les personnels également sont en nombre insuffisant pour assurer les remplacements. Il ne se passe pas une semaine sans que nous ne soyons interpellés, Monsieur le Maire ou moi-même, pour demander de l'aide afin qu'un remplaçant soit trouvé.

Ce vœu souhaite mettre en parallèle une autre situation, à savoir que l'enseignement privé bénéficie de conditions d'accueil particulièrement favorables, qu'il est financé à 74 % par la puissance publique, tout en s'affranchissant des règles communes, et qu'il pourra se permettre de ne pas appliquer la pseudo-réforme du « Choc des savoirs ». Autre rappel également concernant les fermetures de classes : alors que l'école publique a pâti de 30 % de suppressions de postes, le privé lui n'en a pâti que de 15 %, moitié moins.

Ce vœu demande à ce qu'en juin soient annulées toutes les suppressions de postes afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire, et également que le ministère de l'Éducation nationale prévoie dès la rentrée prochaine un transfert des subventions qui permettrait de rééquilibrer cette injustice, et de redonner au public ce qui a été donné en trop au privé, que ces 15 % supplémentaires permettent la réouverture de classe, la diminution des effectifs et un renforcement des brigades de remplacement.

M. PLIEZ

Des interventions ? Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Je souhaite exprimer le soutien du groupe Ecologiste au vœu communiste, naturellement. Je vais reprendre la phrase de Virginie concernant la loi SRU ; je pense que l'on aurait pu faire encore plus dur et plus fort sur cette question, mais je crois qu'un vœu de l'exécutif y reviendra tout à l'heure, ou va être examiné juste en même temps. Merci en tout cas pour cette proposition, merci à Anne BAUDONNE pour cette constance à défendre l'école publique et les moyens pour l'école publique.

M. PLIEZ

Bonne remarque de Monsieur ALIBERT, nous allons donc examiner dans la foulée le vœu de l'exécutif relatif à la réforme dite du « Choc des savoirs ».

V20-2024-069 Vœu de l'exécutif relatif à la réforme dite du "Choc des Savoirs"

Mme BAUDONNE

Entendu. Le vœu suivant a voulu spécifier une actualité, celle d'une pseudo-réforme, celle du « Choc des savoirs ». Ce projet a été lancé sans aucune concertation avec les professionnels de l'éducation, pourtant les premiers acteurs de sa mise en œuvre, et depuis janvier dernier, il suscite l'incompréhension et fédère contre lui les enseignants, les parents, certains chefs d'établissement, des CPE, des chercheurs en sciences de l'éducation et même d'anciens directeurs généraux de l'enseignement scolaire. Plusieurs manifestations ont mobilisé les enseignants, particulièrement dans le 20^e mais pas seulement, en février, en mars et en avril dernier, et la Seine-St-Denis s'y est particulièrement illustrée puisque la mobilisation y est constante et régulière. Les parents d'élèves, particulièrement appelés par la FCPE, ont organisé une manifestation samedi 4 mai, qui a mobilisé plus d'un millier de personnes, de la Bastille au Conseil d'État.

La mesure phare de cette pseudo réforme consiste à trier les élèves dès leur rentrée en 6^e, en français et en mathématique, en trois groupes de niveaux différents, influençant ainsi leur parcours scolaire jusqu'au bac. Elle annonce dès la 6^e à de jeunes élèves qu'ils n'iront jamais au lycée. Ces groupes de niveau vont marginaliser les élèves en difficulté ou à besoins spécifiques, alors que toutes les études témoignent des bénéfices de la mixité sociale et scolaire pour tous. Ces groupes ont été appliqués en Angleterre depuis plusieurs années ; ils sont aujourd'hui fortement remis en cause et il est envisagé de les abandonner.

Le dernier argument que je peux annoncer et qui permet de bien réaliser le côté néfaste de ce projet, c'est qu'il est très gourmand en heures d'enseignement et serait mis en place sans aucun moyens supplémentaires, ce qui impliquerait l'arrêt des cours en demi-groupe dans certaines matières, notamment en langues, en sciences, l'arrêt de certains projets pédagogiques et surtout une remise en cause du groupe classe avec toutes les difficultés que les lycéennes et les lycéens connaissent déjà, et qui a fait l'unanimité contre lui. Cet abandon de la mixité sociale et scolaire est un véritable déni de nos principes républicains ; c'est pourquoi nous avons souhaité porter unanimement ce vœu de l'exécutif au nom de la communauté scolaire et des parents que nous représentons. Ce vœu demande que le Gouvernement renonce à ce projet, et dans le même temps répare ce qui dysfonctionne aujourd'hui, c'est-à-dire que des remplaçants soient nommés, que des AESH soient nommés et formés, pour mieux accompagner les enfants de notre arrondissement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Monsieur SAMAKE.

M. SAMAKE

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais exprimer un soutien total de mon groupe au vœu présenté par l'exécutif concernant la réforme dite du « Choc des savoirs ». Cette réforme, sous ses airs pompeux, témoigne d'une approche inquiétante, où l'injection remplace le dialogue, où la concertation est reléguée au second plan, au mépris des acteurs essentiels de l'Education nationale que sont les enseignants, les parents et les élèves. Il est donc impératif que le Gouvernement renonce à cette

réforme et engage un véritable dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative et les collectivités, pour construire un projet commun inclusif et ambitieux pour l'école publique de demain. De plus, nous appelons à une augmentation de moyens alloués à l'Académie de Paris ainsi qu'un renforcement du nombre de remplaçants pour garantir la continuité du service public de l'éducation pour tous les élèves parisiens.

Enfin il est grand temps que l'État adopte une politique publique volontariste pour renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement, en améliorant la rémunération et les conditions de travail des enseignants. Nous devons œuvrer ensemble pour une école publique juste pour tous et toutes, et exigeante pour chacun. Paris en commun affirme son engagement ferme en faveur de cette cause et nous continuerons à soutenir toutes les initiatives visant à garantir une éducation de qualité pour tous les enfants de notre arrondissement et au-delà. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je voterai les deux vœux, celui de l'exécutif contre la réforme du « Choc des savoirs » et celui des communistes contre les fermetures de classe ; c'est la même logique. Nous sommes en train d'assister au détricotage de l'école publique, c'est-à-dire une école où on produit du commun, une école qui se donne comme objectif que le plus grand nombre d'élèves puisse accéder au savoir et à une émancipation. Alors évidemment, c'est un rêve ; c'est un objectif, c'est un rêve, c'est un horizon, mais là, le Gouvernement est en train d'installer cette idée que finalement l'école n'est plus un lieu où les enfants apprennent ensemble. Certains seront à l'école privée, d'autres dans le public ; ceux qui seront à l'école publique seront séparés entre groupes de niveau, il y aura un tri social. Et il y a celles et ceux qui auront des profs remplaçants quand leurs profs seront absents et d'autres qui n'en auront pas. Heureusement des gens résistent à cette logique. On a vu samedi que c'était une belle manifestation. On le voit dans les écoles ; au-delà même du fait que les parents se mobilisent, on voit les opérations collèges déserts. Cela montre que les gens continuent à croire en l'école publique. C'est ça le plus important ; massivement les gens continuent, malgré le Gouvernement. Le Gouvernement fait tout pour leur dire : « *C'est chacun pour soi, si ça se trouve votre enfant sera dans le groupe des forts. Et si vous vous saignez un peu, vous pourrez éventuellement le mettre dans le privé.* » En effet, il y a un autre problème ; c'est l'argent public qui va financer le privé, et qui manque au public. Non seulement il faut continuer à se battre, mais il faut être un peu plus méchants et déterminés ensemble. Je vous rassure : démocratiquement, de manière pacifique, mais il n'est pas possible de voir ce qui se passe. Je désespère de voir des gens qui ont occupé le bureau de leur école et qui à un moment donné se disent qu'ils n'y croient plus ; certains, en effet, baissent les bras. Nous savons qu'à Paris la question centrale est la concurrence du privé qui fait que d'ici quelques années, si on ne fait rien, la majorité d'une classe d'âge se retrouvera dans le privé. Par rapport à cela, nous avons le devoir en tant qu'élus, en tant que militants et militantes de gauche, en tant que citoyens en tant que parents, de ne pas baisser les bras, d'être aux côtés de celles et ceux qui continuent à se battre et de se donner rendez-vous juste pour les prochaines échéances. J'ai vu un super cortège du 93 le 1^{er} mai ; je me dis que si c'était partout pareil, ce serait pas mal. Dans le 93, ils sont très mobilisés parce que c'est encore plus dur là-bas, mais ils éclairent la voie.

M. PLIEZ

Antoine ALIBERT peut reprendre la parole.

M. ALIBERT

Je vais compléter mon propos de tout à l'heure sur ce vœu de l'exécutif, pour aller dans le sens de ce qu'ont dit mes collègues ; je suis effectivement assez admiratif de la force de la communauté éducative, des syndicalistes enseignants, des parents d'élèves, des parents tout courts et même des enfants, qui se mobilisent pour sauver l'école publique. En effet, nous avons eu l'habitude, hélas, dans notre histoire récente, avec une stratégie bien rodée du pouvoir libéral, si ce n'est un peu **illibéral** sur certains aspects, de casser les grèves ou en tout cas de nous démotiver à nous battre. Même quand nous avons été des millions pendant plusieurs mois dans la rue, notamment sur la réforme des

retraites, à la fin nous avons perdu. Ce qui me rend un peu triste sur ce mouvement de grève, même s'il se poursuit, en tout cas sur cette bataille pour l'école public, c'est que là aussi le Gouvernement -et c'est toi, Anne qui me l'a appris la dernière fois- avait supplanté les bonnes graines pour enlever le pouvoir décisionnaire qui appartenait à chacun des conseils d'administration des établissements, qui auraient pu il y a encore quelques années prendre des décisions et s'opposer en leur nom à cette réforme. Nous l'avons vu toutes et tous autant que nous sommes dans les conseils d'administration et dans les conseils d'écoles où nous siégeons, qu'il y a aujourd'hui une vraie concordance des points de vue pour s'opposer à cette réforme, mais que même si on le décidait établissement par établissement, on n'aurait pas les moyens d'aider les directeurs et la communauté éducative à appliquer ce principe qui veut aussi de la liberté éducative dans chacun des établissements, dans le cadre de l'Education nationale. Il faut, comme le disait Laurent, comme tu le disais toi-même, continuer à nous mobiliser, à trouver des moyens pour aider à la mobilisation, et ne pas à lâcher, parce que nous sommes quand même dans une situation ubuesque, où les impôts de tout le monde financent les écoles de quelques-uns, où la ségrégation rampante s'accélère, où à Paris cela va être sans doute pire qu'ailleurs. Il faut réussir à sauver des moyens pour l'école publique, réussir à contractualiser avec les établissements privés dits « sous contrat », mais avec lesquels, je l'ai déjà dit dans cette enceinte, rien n'est véritablement contractualisé. En discutant avec une maman qui avait mis ses enfants dans le privé, je me suis rendu compte que même sur ce qu'ils mangeaient à la cantine, aucune règle ne s'appliquait, comme nous, nous le faisons dans la Caisse des écoles, sur l'équilibre alimentaire, sur les fruits et les légumes bio. Dans les cantines de certains établissements privés, on ne sait pas ce que mangent nos gamins et quand on arrive à le savoir, c'est parce qu'on leur demande de prendre des photos ; c'est tout sauf équilibré, contrairement à ce qu'essaie de faire le modèle de l'école publique. Je ne suis pas là pour faire le procès de l'école privée, mais en tout cas il faut contractualiser d'un côté et défendre à tout prix des moyens pour le public de l'autre ? Nous voterons naturellement ces deux vœux.

M. PLIEZ

Monsieur EPANCY.

M. EPANCY

Je prends la parole en tant qu'enseignant, cette fois, pour dire que si une telle réforme passe, je crois que nous reculerons d'un siècle. Pourquoi ? Les classes, aujourd'hui, sont au minimum à 25 % et nous faisons de la pédagogie différenciée. Si ce choix est fait, je vous le dis, ce sera zéro instruction vis-à-vis des élèves. On ne pourra même pas continuer à enseigner. Ça devient le tri ; c'est le tri des élèves. Donc ce n'est pas possible. J'espère que cette réforme n'aboutira pas et que nous nous mobiliserons du début jusqu'à la fin contre cette réforme.

M. PLIEZ

En 1924, il y a un siècle, l'égalité scolaire était en route.
Mais bon, je propose de voter sur le vœu relatif aux suppressions de postes.

Après consultation des membres, le vœu V20-2024-068 est adopté.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer maintenant sur 'autre vœu, le vœu de l'exécutif relatif à la réforme du « Choc des savoirs ».

Après consultation des membres, le vœu V20-2024-069 est adopté.

M. PLIEZ

Nous allons maintenant examiner deux vœux concernant le centre de santé de la Croix-Rouge. Je propose que nous examinions d'abord le vœu déposé par Karine DUCHAUCHOI et les élus du groupe Communiste, puis le vœu présenté par Laurent SOREL.

V20-2024-070 : Vœu relatif à la reprise du centre de santé de la Croix Rouge rue Haxo. Déposé par Karine DUCHAUCHOI et les élus du groupe Communiste et Citoyen

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Je vais aller vite puisque j'ai déjà abordé la question de la Croix Rouge dans l'autre Conseil d'arrondissement. Vous savez que la Croix-Rouge a annoncé au mois de décembre la fermeture de son centre de santé. Depuis, dans le cadre de la loi **Florange**, elle a été obligée d'engager une consultation pour identifier un repreneur. Cette consultation se poursuit jusqu'à la mi-mai, ce qui fait que pendant toute cette période, on ne peut pas intervenir et accompagner par un plan de sauvegarde de l'emploi. Elle décide de fermer le centre de santé de la rue Haxo, mais aussi un centre de santé dans le 13^e et 6 autres santés à l'échelle parisienne, plus d'autres structures sociales et de santé sur l'ensemble de la France ; à peu près 200 salariés sont concernés par le plan de sauvegarde. Concernant le 20^e arrondissement, la consultation étant confidentielle jusqu'au 15 mai, pour l'instant nous avons très peu de marge de manœuvre. Par contre, nous continuons à avancer. Nous avons rencontré la Croix-Rouge récemment avec Monsieur le Maire et Madame Anne **PERGAUD**. J'ai rencontré les salariés et les délégués syndicaux il n'y a pas très longtemps.

Le but est de bien sûr de continuer à se battre afin de garder un centre de secteur 1 sur le territoire. Il n'est pas question pour nous de perdre un centre de santé de secteur 1 même après qu'il y ait un repreneur. Dans ce cadre, je serai très attentive si un repreneur est identifié ; si un repreneur n'est pas identifié, nous accompagnerons le processus pour essayer de trouver un repreneur sur le territoire de secteur 1. Si ce n'était pas le cas, une étude est en cours sur une possible municipalisation, ce que nous avons toujours affirmé dans les vœux précédents et ce qui avait été voté au Conseil de Paris. Vous voyez que nous sommes dans la continuité, que nous n'attendons pas, que nous continuons le travail. Ce ne sera jamais suffisant par rapport aux patients qui vont se retrouver sans généraliste (6400 patients exactement en médecine générale et 2000 en soins dentaires). C'est un peu la catastrophe, puisque même si nous essayons de sauver le centre et que nous continuons à travailler cette question pour avoir une solution, il y aura forcément un laps de temps pendant lequel les patients devront être orientés, alors qu'il y a déjà une pénurie sur le territoire. Nous avons eu un échange à ce sujet avec la Croix-Rouge récemment, mais nous n'avons pas de retour pour l'instant.

Je vous inviterai donc à voter ce vœu pour ces différentes raisons.

M. PLIEZ

Je propose que Laurent SOREL puisse nous exposer son vœu et que nous ayons ensuite un mini débat.

V20-2024-071 : Vœu pour la sauvegarde du centre de santé de la Croix Rouge sur Haxo sur proposition de Laurent SOREL

M. SOREL

Cela va être court parce que je pense que nous sommes à peu près d'accord sur les objectifs. Il y a eu une belle mobilisation en début de Conseil, qui s'est terminée devant la mairie. Nous n'étions pas suffisamment nombreux dans mon groupe pour y assister, donc nous sommes restés tous ensemble, ici en Conseil d'arrondissement.

Je tiens à dire tout d'abord que la situation actuelle montre que même avec la mobilisation des élus, ce qui fait la différence et ce qui peut permettre de renforcer une démarche, c'est la mobilisation de terrain. Des syndicats, des habitants, le personnel de santé, s'engagent dans une mobilisation parce qu'ils pensent que faire nombre peut faire bouger les lignes. Là effectivement, nous avons une situation où il y a des difficultés économiques, mais il y a aussi un déficit structurel des centres de santé associatifs de secteur 1, parce que le système de la tarification à l'acte ne permet pas de financer ce genre de centre, et que nécessairement ils sont plus ou moins déficitaires ; mais ils le sont tous. On a dans le 20^e 41 professionnels de santé pour 10 000 habitants, contre 76 en moyenne dans Paris. Nous sommes aussi dans une situation aussi où la communauté professionnelle territoriale de santé du 20^e s'est alarmée des conséquences sanitaires catastrophiques en cas de fermeture du centre. Et la situation sociale est problématique, avec des négociations qui ne se passent pas très bien et avec la nécessité d'appuyer la reprise des négociations. Dans ces conditions, évidemment la situation est compliquée, mais il faut tout faire pour qu'un centre de santé non lucratif de secteur 1 reste sur ce lieu, que ce soit par une reprise (dont on verra les conditions) ou par une municipalisation.

Une étude a été faite et il faudrait voir quand elle va pouvoir sortir. En tout cas, cette belle mobilisation, et le fait que cette lutte est médiatisée permettra, nous l'espérons, de sauver le centre de santé, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il reste u centre de santé en ce lieu ; c'est en effet absolument nécessaire pour la santé de nos des habitants du 20^e. Je voterai évidemment le vœu des camarades communiste, qui rejoint le mien. Il y avait juste une petite erreur d'écriture sur le mien, dont je me suis rendu compte après.

M. PLIEZ

Je crois qu'Antoine ALIBERT a demandé la parole.

M. ALIBERT

Pour exprimer la position de vote des Ecologistes sur ces deux vœux, nous voterons celui présenté par Karine DUCHAUCHOI et des camarades du PC et nous ne voterons pas celui de Laurent SOREL, puisque, comme l'a rappelé Karine, nous sommes dans la continuité de plusieurs vœux qui ont été déposés sur le sujet ; le travail est en cours. Nous sommes, je crois, alignés en tant que majorité. L'opposition est alignée sur notre position. Nous sommes alignés avec le maire du 20^e, nous sommes alignés avec la mairie centrale. Laurent le rappelait tout à l'heure, il y a eu effectivement une mobilisation ce soir, à laquelle même l'adjointe adjointe écologiste à la santé, Anne-Claire BOUX, a participé. Donc je crois qu'il n'y a pas lieu de jouer à se faire peur. Tout le monde suit le dossier, tout le monde va dans le même sens. Il faut attendre ce que rappelait Karine, la fin de la consultation, les études de préfiguration d'une municipalisation éventuellement, et je ne doute pas qu'à la fin nous soyons en capacité de préserver et de sauvegarder ce lieu en secteur 1 dans l'arrondissement. Je ne serai pas plus long. Effectivement, le comportement de la Croix-Rouge est incompréhensible. Mais c'est un autre aspect et nous allons nous concentrer sur ce que nous pouvons gérer, et c'est-à-dire cet aspect dans le 20^e arrondissement.

M. PLIEZ

Alors Virginie DASPET puis Martin BUSSY.

Mme DASPET

Nous allons évidemment voter le vœu des communistes, et j'en profite pour remercier Karine DUCHAUCHOI. C'est terrible, quand même, parce que plus on crée de centres de santé, ou en tous les cas, plus on crée les conditions pour pouvoir faire émerger ce type de centre associatif, plus on a de difficultés sur des structures qui existaient, et qui même si elles étaient en difficulté, auraient dû pouvoir subsister, notamment celles de la Croix Rouge dans le 20^e, dans le 13^e et en banlieue. Il n'y a en effet aucune explication valable au fait que ce site ferme, c'est juste une volonté, politique, administrative ou un projet associatif, je ne sais pas comment le qualifier, mais c'est clairement une volonté, et ce n'est pas une obligation du tout. Il faut donc aussi renvoyer chacun à ses responsabilités.

Pour le reste, nous allons également voter le vœu de Laurent SOREL, s'il le maintient. Il le maintient. Même s'il répète des choses que nous avons déjà lues, vues et entendues, et cetera, nous ne voyons rien de clivant. Il est totalement calé sur ce que fait Karine dans sa délégation. Il nous paraît difficile de voter contre ; c'est juste une simple application du travail qui est mené avec, nous l'espérons en perspective, une réussite. Mais nous ne pourrions pas en vouloir à notre adjointe si elle n'y arrive pas. Nous allons le voter mais bien évidemment nous aurions préféré qu'il soit retiré au bénéfice de la reconnaissance du travail accompli.

M. BUSSY

Je vais faire très court, c'est simplement pour expliquer la position de vote du groupe Paris en commun. Nous allons voter pour le vœu présenté par le groupe Communiste à travers l'adjointe à la santé Karine DUCHAUCHOI, et nous allons voter contre le vœu de Laurent SOREL, pour la raison qu'Antoine a très honnêtement tout à l'heure. Je ne vais pas en dire plus, vous l'avez entendu comme moi.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer tout d'abord sur le vœu présenté par Karine DUCHAUCHOI.

Après consultation des membres, le vœu V20-2024-070 est adopté.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur le vœu présenté par Laurent SOREL.

Après consultation des membres, le vœu V20-2024-071 est rejeté.

M. PLIEZ

Merci de ce débat en tout cas, qui était intéressant.

V20-2024-072 : Vœu pour répondre à la crise de la politique d'accueil des Mineurs non accompagnés sur proposition de Laurent SOREL

M. PLIEZ

Je vous propose d'examiner le dernier vœu de la soirée, concernant la politique d'accueil des Mineurs non accompagnés, un vœu proposé par Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Il était évidemment normal que je remonte au créneau sur cette question lors de ce Conseil d'arrondissement, d'abord parce que, comme vous le savez peut-être, la Maison des Métallos est encore occupée, pas loin du 20^e, notamment par un collectif qui est né sur nos terres, dans le 20^e, mais aussi parce que, à mesure que les Jeux Olympiques se rapprochent, nous voyons les conséquences d'une politique de nettoyage social qui touche aussi les mineurs isolés, les mineurs non accompagnés. On a vu les démantèlements de campements. On a vu le harcèlement policier. On voit aujourd'hui l'absence de volonté de la Préfecture d'héberger durablement les mineurs, et quand elle accepte éventuellement, c'est pour les éloigner de la région parisienne, alors qu'ils sont en recours à Paris ou en proche banlieue. Nous sommes dans une situation où, comme je l'ai dit dans mon vœu, de plus en plus d'éléments très concrets montrent qu'il y a une volonté de nettoyage social. Mais il y a aussi une réflexion à avoir sur le rôle de la Ville de Paris dans ce rapport de force. Il y a une responsabilité écrasante de l'État dans la situation ; je pense que nous partageons cet état de fait. Mais il y a un autre problème, c'est qu'il faut aborder la question de la présomption de minorité, telle que le Comité des droits de l'Enfant des Nations unies le conseille, mais aussi telle que le défenseur des droits le conseille. Parce que des jeunes en recours se retrouvent ballottés, et ne sont pas pris en charge. Ce n'est pas simplement un problème de logement, c'est un problème de scolarisation, c'est un problème de prise en charge au niveau santé, c'est aussi un problème de ne pas pouvoir se déplacer, parce qu'ils n'ont pas accès aux transports. Tous ces éléments doivent être pris en compte. Ces jeunes doivent être considérés comme présumés mineurs jusqu'à la fin de leur recours. Cela veut dire que leurs droits doivent être respectés au même titre que les droits de l'ensemble des mineurs. Voici les propositions que je fais : c'est déjà de poser le problème de la politique de la Préfecture, en défendant la mise en place d'une médiation avec la Préfecture et les services de police, reconnaître la présomption de minorité, chercher dans l'immédiat des solutions d'hébergement d'urgence effectives ; même si c'est l'État qui est responsable, la Ville doit aussi prendre sa part, même si elle le fait avec la mise à l'abri de plus de 400 jeunes dans le gymnase. Il s'agit également d'appuyer les mobilisations des Mineurs non accompagnés et leur soutien face à la Préfecture, en tout cas mieux que cela ne l'est aujourd'hui, et faciliter à l'accès des jeunes mineurs ou présumés mineurs aux transports gratuits, à l'éducation à la formation, à l'accès au centre de santé. Tous ces éléments participent d'une reconnaissance pleine et entière des droits de ces jeunes mineurs présumés.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Antoine ALIBERT. Maxime SAUVAGE l'a demandée ensuite.

M. ALIBERT

Je tiens en introduction à dire que je m'exprimerai en tant qu' élu écologiste et non pas en tant qu'adjoint aux affaires sociales. Je crois que c'est Maxime SAUVAGE qui le fera pour le compte de l'exécutif, même si je crois que j'ai réussi à tenir les deux bouts sur ce sujet depuis déjà pas mal de mois et je voulais vous remercier, Laurent SOREL. C'est quand même un peu tard pour à chaque fois aborder ce sujet, mais c'est un sujet important, qui a le mérite de rappeler effectivement le chemin parcouru depuis pas mal de mois maintenant. Je passerai sur les éléments de votre vœu pour me concentrer sur ce qui s'est passé dans le 20^e. C'est effectivement depuis le 20^e arrondissement que la doctrine de la Ville, en tout cas dans la prise en charge, à défaut de reconnaître la présomption de minorité dans l'immédiat, a changé. Cette doctrine a changé aussi parce que dans notre arrondissement, des élus et une majorité ont eu à cœur de défendre ces jeunes qui dormaient dans le parc de Belleville, en les mettant à l'abri avec des solutions d'hébergement, et en leur proposant un parcours de santé. Avec Madame Hélène TRACHEZ, conseillère en charge de l'accès au droit, nous avons rencontré l'Association Droits à l'école, et nous allons essayer d'avancer sur leur droit à l'instruction. Nous n'avons pas à rougir, et grâce à ce que nous avons fait dans le 20^e arrondissement, nous avons même réussi à faire changer la doctrine de la Ville, en tout cas, dans la mise à l'abri. Je dis « nous avons réussi », mais je vais quand même rappeler que ce sont ces jeunes qui ont réussi aussi à faire changer les choses, par leur mobilisation, avec le soutien des habitants. Ils ont eu le soutien des élus que nous sommes pour encourager, faire changer les mentalités au sein des institutions et notamment au sein de la Ville de Paris. Mais ils doivent beaucoup à eux-mêmes et je suis assez admiratif de leur mobilisation. Tu le sais très bien, Laurent ; nous étions jeudi dernier encore à la Maison des Métallos, où nous avons vu ces films, ces reportages et ces documentaires sur leur capacité de mobilisation. S'ils sont encore aujourd'hui à la Maison des Métallos, c'est parce que quand la Ville a proposé une solution d'hébergement à ces jeunes qui occupaient cet endroit, c'est la Préfecture d'Île-de-France cette fois, et pas seulement la Préfecture de police, qui a appelé à mobiliser des camions de police pour empêcher l'accès au lycée où on voulait les mettre. C'est pourquoi je t'encourage quand même à reconnaître ce qui est fait par la majorité du 20^e arrondissement, à reconnaître ce qui est fait par la Ville de Paris, et à choisir convenablement les bons adversaires dans cette situation, même si, et je prendrai ma casquette d' élu écologiste sur le sujet, nous te rejoignons, nous, groupe Ecologiste, sur l'enjeu de la reconnaissance de la présomption de minorité. Mais je crois qu'il faut bien choisir ses adversaires politiques et bien cibler les principaux responsables.

M. PLIEZ

Merci. Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Il me paraît important de dézoomer pour commencer, et de parler plus généralement de l'Aide sociale à l'enfance. Vous le savez, depuis 2007, trois lois ont été votées : la loi de 2007, la loi de 2016, la loi de 2022. Beaucoup de décrets n'ont jamais été mis en œuvre. L'État a décentralisé il y a 40 ans la politique d'aide sociale à l'enfance, petit à petit il se désengage dans son accompagnement financier.

Je pense à la mort de Lily dans une sinistre chambre d'hôtel dans le Puy-de-Dôme ; des nourrissons restent des semaines dans des maternités, des jeunes sont ballottés de structures en familles d'accueil, de familles d'accueil en structures. On a des parcours de scolarité qui sont fracassés, on a l'accompagnement sanitaire qui est difficilement entendable, sans parler de la détection et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. Et on a des départements, notamment de droite, qui délaissent complètement cette politique. Donc on a un gros problème avec l'Aide sociale à l'enfance, et je suis très heureux, car pour la première fois de l'histoire du Parlement français, le groupe socialiste a demandé la création d'une commission d'enquête qui sera rapportée par la députée du Val-de-Marne Isabelle SANTIAGO, afin de relever la lumière sur tout ce qui se passe, ce qui me permet de faire le lien avec la question plus spécifique des Mineurs non-accompagnés. D'ailleurs, sur ce sujet, une mission d'information de la Délégation aux droits de l'enfant de l'Assemblée nationale, corapportée notamment par la députée communiste des Hauts-de-Seine Elsa FAUCILLON, va rendre un travail, notamment pour réfléchir à ce qui pourrait être fait sur les questions de présomption de minorité. Aujourd'hui, aucun département ne pratique la présomption de minorité, mais un département fait le choix d'évaluer tous les jeunes qui arrivent sur son territoire (8 000 en

2023) et de prendre en charge tous ceux qui sont reconnus comme mineurs, c'est la Ville de Paris. C'est aussi la Ville de Paris qui ces derniers mois a fait le choix d'héberger 500 jeunes dans gymnase et qui la semaine dernière, a également fait le choix d'héberger 170 jeunes qui occupaient la Maison des Métallos. C'est aussi dans le 20^e arrondissement, au-delà de tout ce qu'a rappelé mon collègue Antoine ALIBERT, que nous travaillons au projet d'extension du CHU de Maryse HILSZ. Bref, nous faisons des choses ; nous avons besoin d'un État qui se ressaisit de cette politique qui redonne des moyens aux collectivités territoriales qui exercent cette compétence. Et si on veut changer les choses, il faut changer la loi. Mais depuis 82 une règle est claire, on transfère une compétence aux collectivités territoriales, on transfère les recettes qui allaient avec. La Ville de Paris fait ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a. On peut toujours faire mieux, mais je crois que nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait dans le 20^e arrondissement et ce que nous portons à Paris.

M. PLIEZ

Merci, je ne vois plus de main levée, donc je vous propose de vous prononcer sur ce dernier vœu.

Après consultation des membres, le vœu n'est pas adopté.

M. PLIEZ

Merci de ce débat. C'était le dernier de la soirée. Deux petites choses avant de nous quitter. La première est que nous nous reverrons pour un conseil le 13 juin, donc dans peu de temps. En attendant, pour certains, il y a le Conseil de Paris. Je vous confirme qu'il manque toujours des élus pour présider des bureaux de vote. Je ne vous invite pas à lire le Code des collectivités, mais vraiment, je souhaite que tout le monde puisse être présent pour assumer ce qui nous revient comme élu.

Nous reviendrons d'ailleurs vers vous pour trouver des solutions pour ceux qui ne sont pas encore inscrits. Je vous remercie.